

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

Dernière modification en vigueur le 31 mai 2013  
Ce document a valeur officielle

chapitre V-1.1, r. 12

## RÈGLEMENT 33-109 SUR LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION

**Loi sur les valeurs mobilières**  
(chapitre V-1.1, a. 331.1)



À la suite de la publication de l'Avis 11-320 du personnel des ACVM : Avis de modifications locales en Nouvelle-Écosse et au Yukon (Bulletin de l'Autorité du 15 novembre 2012, vol. 9, n° 46), le présent règlement a été mis à jour.

### **PARTIE 1 DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION**

#### **1.1. Définitions**

Dans le présent règlement, on entend par :

«*ancienne société parrainante*» : la dernière société inscrite pour le compte de laquelle une personne physique a agi à titre de personne physique inscrite ou de personne physique autorisée;

«*autorité principale*» : par rapport à une personne, l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable du territoire principal de la personne;

«*date de cessation*» : le premier jour où une personne physique a cessé d'être autorisée à agir à titre de personne physique inscrite auprès de sa société parrainante ou qu'elle a cessé d'être une personne physique autorisée de sa société parrainante en raison de la fin de sa relation avec la société à titre de salarié, d'associé ou de mandataire ou d'une modification à cette relation;

«*numéro de présentation de renseignements à la BDNI*» : le numéro unique attribué par la BDNI chaque fois que des renseignements y sont présentés;

«*personne physique autorisée*» : toute personne physique qui remplit l'une des conditions suivantes :

a) elle est administrateur, chef de la direction, chef des finances ou chef de l'exploitation d'une société ou exerce une fonction analogue;

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

b) elle a la propriété véritable d'au moins 10% des titres avec droit de vote de la société ou exerce, directement ou indirectement, une emprise sur ceux-ci;

«personne physique inscrite»: la personne physique qui est inscrite en vertu de la législation en valeurs mobilières afin d'agir pour le compte d'une société inscrite, à l'un des titres suivants:

- a) courtier, placeur ou conseiller;
- b) chef de la conformité;
- c) personne désignée responsable.

«société»: toute personne inscrite ou demandant à s'inscrire comme courtier, conseiller ou gestionnaire de fonds d'investissement;

«société inscrite»: un courtier inscrit, un conseiller inscrit ou un gestionnaire de fonds d'investissement inscrit;

«société parrainante»: les personnes suivantes:

- a) dans le cas d'une personne physique inscrite, la société inscrite pour le compte de laquelle elle agit;
- b) dans le cas d'une personne physique qui demande à s'inscrire, la société pour le compte de laquelle elle agira si sa demande est approuvée;
- c) dans le cas d'une personne physique autorisée d'une société inscrite, la société inscrite;
- d) dans le cas d'une personne physique autorisée d'une société demandant à s'inscrire, cette société;

«territoire principal»: selon le cas, les territoires suivants:

- a) par rapport à une société dont le siège est au Canada, le territoire du Canada où son siège est situé;
- b) par rapport à une personne physique dont le bureau principal est au Canada, le territoire du Canada où son bureau principal est situé;

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

c) par rapport à une société dont le siège est à l'extérieur du Canada, le territoire de l'autorité principale de la société tel qu'il est désigné par la société dans le dernier formulaire présenté par celle-ci conformément à l'Annexe 33-109A5 ou à l'Annexe 33-109A6; d) par rapport à une personne physique dont le bureau principal est à l'extérieur du Canada, le territoire principal de sa société parrainante.

A.M. 2009-05, a. 1.1; A.M. 2011-03, a. 1.

### 1.2. **Interprétation**

Les expressions utilisées dans le présent règlement et définies par le Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9) ont le sens qui leur est donné dans ce règlement.

A.M. 2009-05, a. 1.2.

## **PARTIE 2 DEMANDE D'INSCRIPTION ET EXAMEN DES PERSONNES PHYSIQUES AUTORISÉES**

### 2.1. **Inscription d'une société**

La société qui demande à s'inscrire à titre de courtier, de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement présente à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières les documents suivants:

a) le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, dûment rempli;

b) à l'égard de chacun de ses établissements dans le territoire intéressé autres que le siège, le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9).

A.M. 2009-05, a. 2.1.

### 2.2. **Inscription d'une personne physique**

1) Sous réserve du paragraphe 2 et des articles 2.4 et 2.6, la personne physique qui demande à s'inscrire en vertu de la législation en valeurs mobilières présente à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9).

2) La personne physique autorisée à l'égard d'une société inscrite qui demande à devenir une personne physique inscrite auprès de celle-ci présente à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

*l'Annexe 33-109A2, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription.*

*A.M. 2009-05, a. 2.2.*

### **2.3. Rétablissement de l'inscription**

1) *La personne physique qui demande le rétablissement de son inscription en vertu de la législation en valeurs mobilières présente à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9), sauf si elle présente le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7 conformément au paragraphe 2.*

2) *L'inscription de la personne physique suspendue en vertu de l'article 6.1 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues de personnes inscrites (chapitre V-1.1, r. 10) est rétablie à la date à laquelle la personne présente à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription, lorsque les conditions suivantes sont réunies:*

a) *le formulaire est présenté au plus tard le 90<sup>e</sup> jour après la date de cessation;*

b) *la relation de la personne physique avec l'ancienne société parrainante à titre de salarié, d'associé ou de mandataire n'a pas pris fin en raison de sa démission à la demande de la société, de sa démission volontaire ou de son congédiement en raison de l'une des allégations suivantes:*

i) *activité criminelle;*

ii) *contravention à la législation en valeurs mobilières;*

iii) *contravention aux règles d'un organisme d'autoréglementation;*

c) *après la date de cessation, aucune modification n'a été apportée aux renseignements présentés antérieurement au moyen du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 qui sont visés aux rubriques suivantes:*

i) *la rubrique 13 relative aux renseignements concernant la réglementation;*

ii) *la rubrique 14 relative aux renseignements sur les infractions criminelles;*

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

iii) la rubrique 15 relative aux renseignements sur les poursuites civiles;

iv) la rubrique 16 relative aux renseignements sur la situation financière;

d) la personne physique demande le rétablissement de son inscription auprès d'une société parrainante dans la catégorie dans laquelle elle était inscrite à la date de cessation;

e) la nouvelle société parrainante est inscrite dans la même catégorie que celle de l'ancienne société parrainante de la personne physique.

A.M. 2009-05, a. 2.3; A.M. 2011-03, a. 2.

### **2.4. Demande de modification ou de radiation d'une catégorie d'inscription de personne physique**

La personne physique inscrite qui demande l'inscription dans une catégorie supplémentaire ou la radiation d'une catégorie d'inscription présente à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A2, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9).

A.M. 2009-05, a. 2.4.

### **2.5. Personne physique autorisée**

1) La personne physique autorisée présente à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9), au plus tard 10 jours après être devenue une personne physique autorisée, sauf si elle présente le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7 conformément au paragraphe 2.

2) La personne physique qui cesse d'être une personne physique autorisée à l'égard de son ancienne société parrainante et qui devient une personne physique autorisée à l'égard d'une nouvelle société parrainante peut présenter à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7, dûment rempli, si toutes les conditions suivantes sont réunies:

a) le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7 est présenté conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription dans les délais suivants:

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

i) au plus tard 10 jours après être devenue une personne physique autorisée de la nouvelle société parrainante;

ii) au plus tard 90 jours après la date de cessation;

b) elle conserve la même qualité de personne physique autorisée qu'elle avait auprès de l'ancienne société parrainante;

c) les conditions prévues aux sous-paragraphes b et c du paragraphe 2 de l'article 2.3 sont remplies.

A.M. 2009-05, a. 2.5; A.M. 2011-03, a. 3.

### **2.6. Personne inscrite en vertu de la Loi sur les contrats à terme sur marchandises**

1) Au Manitoba et en Ontario, malgré le paragraphe b de l'article 2.1, la société qui demande à s'inscrire en vertu de l'article 2.1 et qui est inscrite, au Manitoba, en vertu de la Loi sur les contrats à terme sur marchandises (C.P.L.M. c. C152) et, en Ontario, en vertu de la Loi sur les contrats à terme sur marchandises (L.R.O. 1990, c. C.20) n'est pas tenue de présenter le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3, dûment rempli, conformément à l'article 3.2 à l'égard de ses établissements enregistrés dans la BDNI.

2) Au Manitoba et en Ontario, malgré le paragraphe 1 de l'article 2.2, la personne physique qui demande à s'inscrire en vertu de la législation en valeurs mobilières et qui est enregistrée dans la BDNI avec sa société parrainante comme personne inscrite, au Manitoba, en vertu de la Loi sur les contrats à terme sur marchandises (C.P.L.M. c. C152) et, en Ontario, en vertu de la Loi sur les contrats à terme sur marchandises (L.R.O. 1990, c. C.20) présente à l'agent responsable le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A2, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9).

A.M. 2009-05, a. 2.6.

## **PARTIE 3 MODIFICATION DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT UNE SOCIÉTÉ INSCRITE**

### **3.1. Avis de modification des renseignements concernant une société**

1) Sous réserve du paragraphe 3 ou 4, la société inscrite avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute modification des renseignements présentés antérieurement dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6 ou en vertu du présent paragraphe dans les délais suivants:

a) si la modification concerne les renseignements contenus dans la partie 3 de l'Annexe 33-109A6, au plus tard 30 jours après la modification;

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

b) si la modification concerne les renseignements contenus dans toute autre partie de l'Annexe 33-109A6, au plus tard 10 jours après la modification.

2) L'avis de modification visé au paragraphe 1 est donné au moyen du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5.

3) Il n'est pas obligatoire de donner l'avis de modification conformément au paragraphe 1 si la modification concerne les renseignements suivants:

a) un établissement autre que le siège de la société, si la société présente le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3, dûment rempli, en vertu de l'article 3.2;

b) la fin ou la modification de la relation d'un dirigeant, d'un associé ou d'un administrateur avec la société inscrite à titre de salarié, d'associé ou de mandataire, si la société présente le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1, dûment rempli, en vertu du paragraphe 1 de l'article 4.2;

c) un nouveau dirigeant, associé ou administrateur de la société inscrite, si cette personne physique présente l'un des formulaires suivants:

i) le formulaire, dûment rempli, prévu à l'Annexe 33-109A4 en vertu du paragraphe 1 de l'article 2.2 ou du paragraphe 1 de l'article 2.5;

ii) le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7, dûment rempli, en vertu du paragraphe 2 de l'article 2.3 ou du paragraphe 2 de l'article 2.5;

d) les renseignements contenus dans les documents justificatifs visés à l'une des rubriques suivantes de l'Annexe 33-109A6:

i) la rubrique 3.3 relative aux documents commerciaux;

ii) la rubrique 5.1 relative au calcul de l'excédent du fonds de roulement;

iii) la rubrique 5.7 relative à la résolution du conseil d'administration approuvant l'assurance;

iv) la rubrique 5.13 relative aux états financiers audités;

v) la rubrique 5.14 relative à la lettre d'instructions à l'auditeur;

4) La personne qui a présenté l'appendice B de l'Annexe 33-109A6 avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute modification des renseignements présentés antérieurement à la rubrique 3 ou à la rubrique 4 de cet

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

appendice en présentant l'appendice B, dûment rempli, au plus tard 10 jours après la modification;

5) Le paragraphe 4 ne s'applique pas à la personne qui n'est plus inscrite depuis au moins 6 ans.

6) Pour l'application des paragraphes 2 et 4, la personne peut donner l'avis à l'autorité principale.

---

A.M. 2009-05, a. 3.1; A.M. 2010-17, a. 1; A.M. 2011-03, a. 3.

### 3.2. Modification concernant un établissement

La société inscrite avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de l'ouverture de tout établissement autre qu'un nouveau siège, ou de toute modification des renseignements présentés antérieurement dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3, en présentant le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9), au plus tard 10 jours après l'ouverture de l'établissement ou la modification le concernant.

---

A.M. 2009-05, a. 3.2; A.M. 2011-03, a. 3.

## PARTIE 4 MODIFICATION DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT UNE PERSONNE PHYSIQUE INSCRITE OU AUTORISÉE

### 4.1. Avis de modification des renseignements concernant une personne physique

1) Sous réserve du paragraphe 2, la personne physique inscrite ou autorisée avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute modification des renseignements visés à l'Annexe 33-109A4 présentés antérieurement dans les délais suivants:

a) si la modification concerne les renseignements contenus dans les rubriques 4 et 11 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, au plus tard 30 jours après la modification;

b) si la modification concerne les renseignements contenus dans toute autre rubrique du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, au plus tard 10 jours après la modification;

2) Il n'est pas obligatoire de donner l'avis de modification visé au paragraphe 1 si la modification concerne les renseignements présentés antérieurement à la rubrique 3 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

3) L'avis de modification visé au paragraphe 1 est donné à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières au moyen du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9).

4) Malgré le paragraphe 3, l'avis de modification visé au paragraphe 1 est donné à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières au moyen du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A2, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription, lorsque la modification concerne les renseignements suivants:

- a) pour une personne physique, sa qualité de personne physique autorisée de la société parrainante;
- b) le retrait ou l'ajout d'une catégorie d'inscription;
- c) la radiation de l'inscription dans un ou plusieurs territoires autres que le territoire principal.

A.M. 2009-05, a. 4.1; A.M. 2011-03, a. 4.

### 4.2. Cessation de la relation à titre de salarié, d'associé ou de mandataire

1) La société inscrite avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de la fin ou de la modification de sa relation avec une personne physique parrainée qui est salariée, associée ou mandataire, si celle-ci cesse d'avoir l'autorisation d'agir pour son compte à titre de personne physique inscrite ou d'être une personne physique autorisée à son égard, au moyen du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9), en remplissant les rubriques suivantes:

- a) les rubriques 1 à 4;
- b) la rubrique 5, sauf si le motif de la cessation de relation indiqué à la rubrique 4 est le décès de la personne physique.

2) La société inscrite présente à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières les renseignements visés aux dispositions suivantes:

- a) le sous-paragraphe a du paragraphe 1, au plus tard 10 jours après la date de cessation;
- b) le sous paragraphe b du paragraphe 1, au plus tard 30 jours après la date de cessation.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

3) La société inscrite fournit à la personne physique qui en fait la demande, dont elle est l'ancienne société parrainante, un exemplaire du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 qu'elle a présenté à l'égard de cette personne conformément au paragraphe 1 dans les 10 jours suivant la demande.

4) Si les renseignements que la société inscrite a présentés à la rubrique 5 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 à l'égard de la personne physique en ayant demandé un exemplaire n'étaient pas inclus dans l'exemplaire qui lui a été fourni à l'origine, la société inscrite fournit à la personne physique un autre exemplaire de ce formulaire, qui contient les renseignements visés à rubrique 5, à la plus éloignée des dates suivantes:

- a) 10 jours après la demande faite en vertu du paragraphe 3;
- b) 10 jours après la présentation des renseignements visés au sous-paragraphe b du paragraphe 2.

A.M. 2009-05, a. 4.2; A.M. 2011-03, a. 5.

### **PARTIE 5 DILIGENCE RAISONNABLE ET CONSERVATION DES DOCUMENTS**

#### **5.1. Obligations de la société parrainante**

1) La société parrainante prend les moyens nécessaires pour s'assurer de la véracité et de l'exhaustivité des renseignements présentés conformément au présent règlement à l'égard de toute personne physique.

2) La société parrainante obtient de chaque personne physique qui est inscrite afin d'agir pour son compte ou qui est l'une de ses personnes physiques autorisées un exemplaire du plus récent formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 qui a été présenté par l'ancienne société parrainante de cette personne, à l'égard de cette dernière, le cas échéant, au plus tard 60 jours après être devenue sa société parrainante.

3) La société parrainante conserve tous les documents qu'elle a utilisés pour remplir l'obligation prévue au paragraphe 1 pendant l'une des périodes suivantes:

- a) dans le cas d'une personne physique inscrite, au moins 7 ans après la date à laquelle elle a cessé d'être inscrite afin d'agir pour son compte;
- b) dans le cas d'une personne physique qui a demandé à s'inscrire mais dont l'inscription a été refusée par l'agent responsable ou, au Québec, par l'autorité en valeurs mobilières, au moins 7 ans après la date de la demande;
- c) dans le cas d'une personne physique autorisée, au moins 7 ans après la date à laquelle elle a cessé d'être une de ses personnes physiques autorisées.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

4) Sans limiter l'application du paragraphe 3, si la personne physique inscrite, la personne physique qui demande à s'inscrire ou la personne physique autorisée désigne un mandataire aux fins de signification, la société parrainante conserve l'acte de désignation original signé par la personne physique pendant la période prévue au sous-paragraphe b du paragraphe 3.

5) La société parrainante qui conserve un document conformément au paragraphe 3 ou 4 relativement à des renseignements présentés à la BDNI inscrit sur la première page le numéro de présentation de renseignements à la BDNI.

A.M. 2009-05, a. 5.1.

### **PARTIE 6 DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

#### **6.1. Dépôt du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6 par toutes les sociétés inscrites – le 30 septembre 2010**

La société inscrite qui était inscrite avant le 28 septembre 2009 présente à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, dûment rempli, au plus tard le 30 septembre 2010.

A.M. 2009-05, a. 6.1.

#### **6.2. Avis de modification concernant les sociétés inscrites avant le 28 septembre 2009**

1) Dans le présent article, on entend par «Formulaire 3» le formulaire qu'une société a présenté avant le 28 septembre 2009 pour s'inscrire à titre de courtier, de conseiller ou de placeur dans le territoire qui, lorsque la demande a été faite, aurait été le territoire principal de la société en vertu du présent règlement.

2) Sous réserve du paragraphe 5, la société inscrite qui était inscrite initialement dans un territoire du Canada avant le 28 septembre 2009 et qui n'a pas présenté le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6 à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières l'avise de toute modification des renseignements présentés antérieurement de la façon suivante:

a) en ce qui concerne les renseignements donnés dans un avis relatif au mandataire aux fins de signification et au domicile élu, au moyen de l'appendice B de l'Annexe 33-109A6, au plus tard 7 jours après la modification;

b) en ce qui concerne les renseignements contenus dans le Formulaire 3 ou tout avis de modification des ces renseignements, présenté à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières dans les délais suivants:

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

i) s'il s'agit de renseignements équivalents à ceux visés à la partie 3 de l'Annexe 33-109A6, au plus tard 30 jours après la modification;

ii) s'il s'agit de renseignements équivalents à ceux visés à toute autre partie de l'Annexe 33-109A6, au plus tard 10 jours après la modification.

3) La société inscrite visée au paragraphe 2 avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de tout changement d'auditeur ou de date de clôture de son exercice au plus tard 10 jours après le changement.

4) Pour l'application des paragraphes 2 et 3, la société peut donner l'avis à l'autorité principale.

5) Il n'est pas obligatoire de donner l'avis de modification visé au paragraphe 2 si la modification concerne les renseignements suivants:

a) l'ajout d'un dirigeant, d'un associé ou d'un administrateur de la société inscrite, si cette personne physique présente les formulaires suivants:

i) le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 en vertu du paragraphe 1 de l'article 2.2 ou du paragraphe 1 de l'article 2.5;

ii) le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7 en vertu du paragraphe 2 de l'article 2.3 ou du paragraphe 2 de l'article 2.5;

b) la cessation ou la modification de la relation du dirigeant, de l'associé ou de l'administrateur avec la société inscrite à titre de salarié, d'associé ou de mandataire, si la société présente le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 en vertu du paragraphe 1 de l'article 4.2;

c) un emplacement autre que le siège de la société, si cette dernière présente le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3 en vertu de l'article 3.2;

d) des renseignements équivalents à ceux visés au sous-paragraphe d du paragraphe 3 de l'article 3.1.

A.M. 2009-05, a. 6.2; A.M. 2010-17, a. 2; A.M. 2011-03, a. 7.

### **6.3. Période de transition relative à la Base de données nationale d'inscription**

1) Dans le présent article, on entend par «date d'accès à la BDNI» le premier jour après le 25 septembre 2009 où un déposant BDNI peut faire une présentation de renseignements à la BDNI.

2) Le déposant BDNI qui, avant le 25 septembre 2009, a présenté un avis n'ayant été ni accepté ni refusé par l'agent responsable ou, au Québec, par l'autorité en valeurs

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

*mobilières avant cette date le présente de nouveau, comme si le délai prévu pour la présentation de l'avis se situait entre le 25 septembre 2009 et le jour précédant la date d'accès à la BDNI, conformément aux paragraphes 3, 4 et 6, selon le cas.*

3) *Sauf en ce qui a trait à un avis visé au paragraphe 4, si le délai prévu pour la présentation de l'un des documents suivants se situe entre le 25 septembre 2009 et le jour précédant la date d'accès à la BDNI, il est prolongé jusqu'au 45<sup>e</sup> jour suivant la date d'accès à la BDNI:*

a) *l'avis qui doit être présenté en format BDNI;*

b) *le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 qui doit être présenté en vertu du paragraphe 1 de l'article 2.5.*

4) *Sont présentés autrement qu'au moyen du site Web de la BDNI les documents pour lesquels le délai de présentation prévu se situe entre le 25 septembre 2009 et le jour précédant la date d'accès à la BDNI, à savoir:*

a) *l'avis visé au paragraphe 1 de l'article 4.1, si la modification concerne des renseignements présentés antérieurement à l'égard des rubriques suivantes de l'Annexe 33-109A4:*

i) *la rubrique 14 relative aux renseignements sur les infractions criminelles;*

ii) *la rubrique 15 relative aux renseignements sur les poursuites civiles;*

iii) *la rubrique 16 relative aux renseignements sur la situation financière];*

b) *l'avis de cessation visé au paragraphe 1 de l'article 4.2 provenant de l'ancienne société parrainante, dans le délai prévu par le paragraphe 2 de l'article 4.2, si la relation de la personne physique avec la société à titre de salarié, d'associé ou de mandataire a pris fin en raison de sa démission ou de son congédiement justifié.*

5) *À compter du 28 septembre 2009 jusqu'au jour précédant la date d'accès à la BDNI, la personne physique peut présenter à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières les documents suivants autrement qu'au moyen du site Web de la BDNI:*

a) *le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7;*

b) *le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A2;*

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

c) le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, sauf s'il est présenté en vertu du paragraphe 1 de l'article 2.5;

6) Le déposant BDNI qui a présenté des renseignements autrement que par le site Web de la BDNI en vertu du paragraphe 4 ou 5 les présente de nouveau à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières en format BDNI de la façon suivante:

a) en ce qui concerne le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7 présenté en vertu du sous-paragraphe a du paragraphe 5, en présentant les formulaires suivants:

i) si la date de cessation était le 28 septembre 2009 ou une date postérieure, le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7, dûment rempli, au plus tard 30 jours après la date d'accès à la BDNI;

ii) si la date de cessation était antérieure au 28 septembre 2009, le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, dûment rempli, au plus tard 30 jours après la date d'accès à la BDNI;

b) en ce qui concerne tout autre formulaire, au plus tard 30 jours après la date d'accès à la BDNI

---

A.M. 2009-05, a. 6.3; A.M. 2011-03, a. 8.

### **6.4. Transition – Rétablissement en vertu du paragraphe 2 de l'article 2.3 et du paragraphe 2 de l'article 2.5**

1) À compter de la date d'accès à la BDNI et jusqu'au 28 décembre 2009, la personne physique visée au paragraphe 2 de l'article 2.3 qui demande le rétablissement de son inscription en vertu de ce paragraphe présente à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9), si la date de cessation est antérieure au 28 septembre 2009.

2) L'inscription d'une personne physique qui présente le formulaire visé au paragraphe 1 n'est rétablie conformément au paragraphe 2 de l'article 2.3 que si toutes les conditions prévues aux sous-paragraphe a à e de ce paragraphe sont réunies.

3) Le paragraphe 2 de l'article 2.5 ne s'applique pas à la personne physique autorisée dont la date de cessation est antérieure au 28 septembre 2009.

---

A.M. 2009-05, a. 6.4.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### **PARTIE 7 DISPENSE**

#### **7.1. Dispense**

- 1) *L'agent responsable ou l'autorité en valeurs mobilières peut accorder une dispense de l'application de tout ou partie des dispositions du présent règlement, sous réserve des conditions ou restrictions prévues par la dispense.*
- 2) *Malgré le paragraphe 1, en Ontario, seul l'agent responsable peut accorder une telle dispense.*
- 3) *Sauf en Ontario, cette dispense est accordée conformément à la loi visée à l'annexe B du Règlement 14-101 sur les définitions (chapitre V-1.1, r. 3), vis-à-vis du nom du territoire intéressé.*

---

*A.M. 2009-05, a. 7.1.*

### **PARTIE 8 ABROGATION ET DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

#### **8.1. Abrogation**

*Le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription (A.M. 2007-05, 07-06-21) est abrogé.*

---

*A.M. 2009-05, a. 8.1.*

#### **8.2. Date d'entrée en vigueur**

*(Omis)*

---

*A.M. 2009-05, a. 8.2.*

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## ANNEXE 33-109A1

### AVIS DE CESSATION DE RELATION AVEC UNE PERSONNE PHYSIQUE INSCRITE OU AUTORISÉE (ARTICLE 4.2)

#### INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

*Ce formulaire doit être rempli et présenté aux agents responsables ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, ou aux organismes d'autoréglementation (OAR) compétents pour les aviser qu'une personne physique inscrite ou autorisée a quitté sa société parrainante ou a cessé des activités nécessitant l'inscription ou d'être une personne physique autorisée.*

#### Terminologie

*Dans le présent formulaire, l'expression «date de cessation» ou «date de prise d'effet de la cessation de la relation» désigne le premier jour où une personne physique a cessé d'être autorisée à agir à titre de personne physique inscrite auprès de sa société parrainante ou qu'elle a cessé d'être une personne physique autorisée de sa société parrainante en raison de la fin de sa relation avec la société à titre de salarié, d'associé ou de mandataire ou d'une modification à cette relation.*

#### Comment présenter ce formulaire

*Présentez ce formulaire sur le site Web de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) en format BDNI à l'adresse [www.nrd.ca](http://www.nrd.ca).*

*Si vous vous prévaluez de la dispense pour difficultés temporaires prévue à l'article 5.1 du Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9), vous pouvez présenter ce formulaire dans un format différent du format BDNI.*

#### Quand présenter ce formulaire

*Présentez les réponses aux rubriques 1 à 4 dans un délai de 10 jours suivant la date de la cessation de relation.*

*Si vous devez remplir la rubrique 5, présentez les réponses dans un délai de 30 jours suivant la date de la cessation de relation. Si vous le faites en format BDNI après avoir présenté les réponses aux rubriques 1 à 4 à la BDNI, utilisez le type de demande «Mise à jour/Correction d'un avis de cessation de relation» pour remplir la rubrique 5 de ce formulaire.*

#### Rubrique 1 Société

1. Nom: \_\_\_\_\_

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

2. Numéro BDNI: \_\_\_\_\_

### Rubrique 2 Personne physique

1. Nom: \_\_\_\_\_

2. Numéro BDNI: \_\_\_\_\_

### Rubrique 3 Établissement auquel la personne physique était rattachée

1. Adresse: \_\_\_\_\_

2. Numéro BDNI: \_\_\_\_\_

1

### Rubrique 4 Date et motif de la cessation de relation

1. Date de cessation/date de prise d'effet de la cessation de relation: \_\_\_\_\_  
(AAAA/MM/JJ)

Il s'agit de la date à laquelle la personne physique a cessé d'être autorisée à exercer des activités nécessitant l'inscription auprès de la société ou d'être une personne physique autorisée.

2. Motif de la cessation de relation (cochez la case appropriée)

Démission volontaire

Démission à la demande de la société

Congédiement avec dossier en règle

Congédiement justifié

Fin de contrat à durée déterminée

Retraite

Décès

Autre motif

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### Rubrique 5 Précisions sur la cessation de relation

Remplissez la rubrique 5 sauf si la personne physique est décédée. Dans l'espace prévu ci-dessous:

- indiquez le ou les motifs de la cessation des fonctions ou de la cessation de relation;
- si la réponse aux questions suivantes est «oui», donnez des précisions.

[Format BDNI seulement]

Cette information sera communiquée dans les 30 jours de la date de prise d'effet de la cessation de relation.

Sans objet: la personne physique est décédée.

Répondez aux questions suivantes selon les renseignements dont vous disposez.

Au cours des 12 derniers mois:

	Oui	Non
1. La personne physique était-elle accusée d'une infraction criminelle?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. La personne physique a-t-elle fait l'objet d'une enquête menée par un organisme de réglementation des valeurs mobilières ou du secteur financier?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. La personne physique a-t-elle fait l'objet de mesures disciplinaires internes importantes de la part de la société ou d'un membre du même groupe qu'elle relativement à ses activités en tant que personne inscrite?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Des plaintes écrites, des poursuites civiles ou des avis d'arbitrage ont-ils été déposés contre la personne physique ou la société relativement à des activités en valeurs mobilières menées par la personne physique pendant qu'elle était une personne inscrite ou une personne autorisée à agir au nom de la société?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. La personne physique a-t-elle des obligations financières non acquittées envers les clients de la société?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

6. La société ou un membre du même groupe qu'elle ont-ils subi des pertes financières importantes ou vu leur réputation entachée en raison de la conduite de la personne physique?

7. La société ou un membre du même groupe qu'elle ont-ils enquêté sur la personne physique relativement à de possibles manquements importants aux obligations fiduciaires ou réglementaires, ou aux politiques et procédures de conformité de la société ou d'un membre du même groupe qu'elle? Il peut s'agir d'opérations ou de recommandations de placement inappropriées, de vol ou de détournement de fonds ou de titres de clients, de dissimulation de pertes aux clients, de contrefaçon de signature de clients, de blanchiment d'argent, de fausses déclarations délibérées et d'activités professionnelles occultes.

8. La personne physique a-t-elle manqué à plusieurs reprises de respecter les politiques et procédures de conformité de la société ou d'un membre du même groupe qu'elle?

9. La personne physique a-t-elle géré de façon discrétionnaire des comptes de clients ou s'est-elle livrée à des activités nécessitant l'inscription sans être dûment inscrite ou sans l'autorisation de la société?

Motifs/Précisions:

---

**Rubrique 6 (Abrogée)**

**Rubrique 7 Mise en garde**

Commis une infraction à la législation en valeurs mobilières et (ou) à la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises, quiconque donne des renseignements faux ou trompeurs sur ce formulaire.

**Rubrique 8 Attestation**

**Attestation – format BDNI:**

Je présente ces renseignements en qualité de mandataire de la société. En cochant cette case, j'atteste que la société m'a fourni tous les renseignements présentés sur ce formulaire.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### **Attestation – format différent du format BDNI:**

En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente ce formulaire pour le compte de la société, directement ou par l'intermédiaire de l'autorité principale:

- j'ai lu ce formulaire et compris les questions;
- tous les renseignements présentés sur ce formulaire sont véridiques et complets.

\_\_\_\_\_  
Nom de la société

\_\_\_\_\_  
Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer

\_\_\_\_\_  
Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer

\_\_\_\_\_  
Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer

\_\_\_\_\_  
Date (AAAA/MM/JJ)

### **APPENDICE A (Abrogée)**

A.M. 2009-05, Ann. 33-109A1; A.M. 2011-03, a. 9; M.O. 2013-09, a. 1.

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## ANNEXE 33-109A2

### MODIFICATION OU RADIATION DE CATÉGORIES DE PERSONNES PHYSIQUES (paragraphe 2 de l'article 2.2, article 2.4, paragraphe 2 de l'article 2.6 ou paragraphe 4 de l'article 4.1)

#### INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Ce formulaire doit être rempli et présenté aux agents responsables ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, aux organismes d'autoréglementation (OAR) compétents lorsqu'une personne physique inscrite ou autorisée demande à ajouter ou à retirer des catégories d'inscription ou des activités autorisées.

#### Terminologie

Dans le présent formulaire, les mots «vous», «votre» et «personne physique» désignent la personne physique inscrite ou autorisée qui demande à ajouter ou à retirer des catégories d'inscription ou des activités autorisées.

#### Comment présenter ce formulaire

Ce formulaire doit être présenté sur le site Web de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) en format BDNI, à l'adresse [www.nrd.ca](http://www.nrd.ca).

Si vous vous prévaliez de la dispense pour difficultés temporaires prévue à l'article 5.1 du Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9), vous pouvez présenter ce formulaire dans un format différent du format BDNI.

#### Rubrique 1 Personne physique

Nom: \_\_\_\_\_

Numéro BDNI: \_\_\_\_\_

#### Rubrique 2 Territoires d'inscription

1. Déposez-vous ce formulaire sous le régime de passeport ou en vertu d'un mode d'interaction pour l'inscription?

Cocher la case «Non» si vous êtes inscrit:

a) dans un seul territoire du Canada;

b) dans plusieurs territoires du Canada et que vous demandez la radiation dans un ou plusieurs territoires autres que le territoire principal, à l'exclusion de votre territoire principal;

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

c) dans plusieurs territoires du Canada et que vous demandez une modification uniquement dans votre territoire principal.

Oui  Non

2. Indiquez, en cochant les cases appropriées, chaque territoire dans lequel vous demandez la modification ou la radiation de catégories d'inscription.

- Alberta
- Colombie-Britannique
- Île-du-Prince-Édouard
- Manitoba
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Nunavut
- Ontario
- Québec
- Saskatchewan
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Territoires du Nord-Ouest
- Yukon

### Rubrique 3 Retrait de catégories

Quelles catégories demandez-vous à retirer?

---

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## Rubrique 4 Ajout de catégories

### 1. Catégories

Quelles catégories demandez-vous à ajouter?

---

### 2. Assurance responsabilité professionnelle (courtiers en épargne collective du Québec et courtiers en plans de bourses d'études du Québec)

Si vous demandez à vous inscrire au Québec en tant que représentant de courtier en épargne collective ou de courtier en plans de bourse d'études, indiquez si vous êtes couvert par l'assurance responsabilité professionnelle de votre société parrainante.

Oui  Non

Si vous avez répondu «non», veuillez fournir les renseignements suivants:

Nom de votre assureur: \_\_\_\_\_

Numéro de police : \_\_\_\_\_

### 3. Expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières

Si vous n'étiez pas inscrit au cours des 36 derniers mois et avez réussi l'examen prévu il y a plus de 36 mois, considérez-vous avoir accumulé 12 mois d'expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières au cours de la période de 36 mois?

Oui  Non  Sans objet

Si vous êtes une personne physique qui présentez une demande d'autorisation de l'OCRCVM, cochez la case «Sans objet» ci-dessus.

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir l'appendice A.

## Rubrique 5 Motifs de la demande de radiation

Si vous demandez à retirer une catégorie d'inscription ou une activité autorisée, indiquez les motifs de votre demande de radiation dans le territoire intéressé.

---

## Rubrique 6 Avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont recueillis au nom des autorités en valeurs mobilières indiquées à l'appendice A et

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

utilisés par celles-ci aux fins de l'application de certaines dispositions de leurs lois sur les valeurs mobilières ou sur les dérivés.

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont aussi recueillis par les OAR indiqués à l'appendice A et utilisés par eux aux fins de l'application de leur règlement intérieur, leurs règlements, leurs décisions et leurs politiques.

En présentant ce formulaire, la personne physique consent à ce que les autorités en valeurs mobilières ou les OAR compétents collectent ses renseignements personnels et obtiennent, le cas échéant, les dossiers des autorités policières, les dossiers tenus par des organismes de réglementation gouvernementaux ou non gouvernementaux ou des OAR, son dossier de crédit et ses relevés d'emploi s'ils en ont besoin pour examiner les renseignements contenus dans le présent formulaire et vérifier si elle demeure apte à l'inscription ou à l'autorisation, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés, pendant la durée de l'inscription ou de l'autorisation. Les autorités en valeurs mobilières ou les OAR peuvent demander des renseignements sur la personne physique à tout organisme public ou privé ainsi qu'à toute personne physique ou morale.

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements aux autorités en valeurs mobilières ou aux OAR compétents du territoire concerné, aux coordonnées figurant à l'appendice A. Au Québec, vous pouvez également vous adresser à la Commission d'accès à l'information (1-888-528-7741, site Web : [www.cai.gouv.qc.ca](http://www.cai.gouv.qc.ca)).

### **Rubrique 7 Mise en garde**

Commet une infraction à la législation en valeurs mobilières ou à la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises quiconque donne des renseignements faux ou trompeurs sur ce formulaire.

### **Rubrique 8 Attestation**

#### **Attestation – format BDNI**

Je confirme avoir discuté des questions du présent formulaire avec un dirigeant, un directeur de succursale ou un superviseur de ma société parrainante. À ma connaissance, cette personne était convaincue que j'avais parfaitement compris les questions. Je limiterai mes activités à celles qui sont autorisées dans ma catégorie d'inscription.

Je présente ces renseignements en qualité de mandataire de la personne physique indiquée sur ce formulaire. En cochant cette case, j'atteste que la personne physique m'a fourni tous les renseignements présentés sur ce formulaire.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### Attestation – format différent du format BDNI

En signant ci-dessous:

1. J'atteste ce qui suit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente ce formulaire, directement ou par l'intermédiaire de l'autorité principale:

- j'ai lu ce formulaire et compris les questions;
- tous les renseignements présentés sur ce formulaire sont véridiques et complets.

2. Je confirme avoir discuté des questions du présent formulaire avec un dirigeant, un directeur de succursale ou un superviseur de ma société parrainante. À ma connaissance, cette personne était convaincue que j'avais parfaitement compris les questions. Je limiterai mes activités à celles qui sont autorisées dans ma catégorie d'inscription.

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne physique

Date: \_\_\_\_\_  
(AAAA/MM/JJ)

En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente ce formulaire pour le compte de la personne physique, directement ou par l'intermédiaire de l'autorité principale:

1. la personne physique dont le nom figure dans ce formulaire sera embauchée par la société comme personne physique inscrite ou non inscrite;
2. j'ai discuté des questions du présent formulaire avec la personne physique ou un directeur de succursale, un superviseur ou un autre dirigeant ou associé l'a fait et, à ma connaissance, elle les comprend parfaitement.

\_\_\_\_\_  
Nom de la société

\_\_\_\_\_  
Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer

\_\_\_\_\_  
Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer

**RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015**

\_\_\_\_\_  
*Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer*

Date: \_\_\_\_\_  
(AAAA/MM/JJ)

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

**APPENDICE**

**A**

**Expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières  
(rubrique 4)**

Décrivez vos responsabilités dans les domaines reliés à la catégorie dans laquelle vous demandez l'inscription, notamment les titres que vous avez portés, ainsi que les dates de début et de fin de mandat:

---

---

---

Quelle proportion de votre temps consacrez-vous à ces activités?

\_\_\_%

Indiquez les activités de formation continue auxquelles vous avez participé au cours des 36 derniers mois et qui sont pertinentes pour la catégorie dans laquelle vous demandez l'inscription:

---

---

---

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### APPENDICE

**B**

### Coordonnées relatives à l'avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

<p><b>Alberta</b> Alberta Securities Commission, Suite 600, 250 - 5<sup>th</sup> St. SW Calgary (Alberta) T2P 0R4 Attention: Information Officer Téléphone: 403-355-4151</p>	<p><b>Ontario</b> Commission des valeurs mobilières de l'Ontario Suite 1903, C. P. 55 20, Queen Street West Toronto (Ontario) M5H 3S8 Attention: Compliance and Registrant Regulation Téléphone: 416-593-8314 Courriel: <a href="mailto:registration@osc.gov.on.ca">registration@osc.gov.on.ca</a></p>
<p><b>Colombie-Britannique</b> British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142, Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2 Attention: Freedom of Information Officer Téléphone: 604-899-6500 ou 800-373-6393 (en Colombie-Britannique)</p>	<p><b>Québec</b> Autorité des marchés financiers 800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 À l'attention du responsable de l'accès à l'information Téléphone: 514-395-0337 ou 877-525-0337 (au Québec)</p>
<p><b>Île-du-Prince-Édouard</b> Securities Registry Office of the Attorney General B Consumer, Corporate and Insurance Services Division P.O. Box 2000 Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8 Attention: Deputy Registrar of Securities Téléphone: 902-368-6288</p>	<p><b>Saskatchewan</b> Saskatchewan Financial Services Commission Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2 Attention: Director Téléphone: 306-787-5842</p>
<p><b>Manitoba</b> Commission des valeurs mobilières du Manitoba 400, avenue St-Mary, bureau 500 Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 À l'attention du directeur des inscriptions Téléphone: 204-945-2548 Télécopieur : 204-945-0330</p>	<p><b>Terre-Neuve-et-Labrador</b> Securities NL Financial Services Regulation Division Department of Government Services P.O. Box 8700, 2nd Floor, West Block Confederation Building St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6 Attention: Manager of Registrations Téléphone: 709-729-5661</p>
<p><b>Nouveau-Brunswick</b> Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick 85, rue Charlotte, bureau 300 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2 À l'attention du Directeur des affaires réglementaires Téléphone: 506-658-3060</p>	<p><b>Territoires du Nord-Ouest</b> Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest C. P. 1320 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9 Attention: Deputy Superintendent of Securities Téléphone: 867-920-8984</p>

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

<p><b>Nouvelle-Écosse</b> Nova Scotia Securities Commission Suite 400, 5251 Duke Street Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3 Attention: Deputy Director, Capital Markets Téléphone: 902-424-7768</p>	<p><b>Yukon</b> Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon Gouvernement du Yukon Ministère des Services aux collectivités 307 Black Street, 1<sup>st</sup> Floor C.P. 2703 (C-6) Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Téléphone: 867-667-5466 Télécopieur: 867-393-6251 <a href="http://www.community.gov.yk.ca/corp/securities_about.html">http://www.community.gov.yk.ca/corp/securities_about.html</a></p>
<p><b>Nunavut</b> Bureau d'enregistrement Ministère de la Justice Gouvernement du Nunavut C.P. 1000, succ. 570 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 Attention: Deputy Registrar of Securities Téléphone: 867-975-6590</p>	<p><b>Organismes d'autoréglementation</b> Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières 121, King Street West, Suite 1600 Toronto (Ontario) M5H 3T9 À l'attention du responsable de la protection des renseignements personnels Téléphone: 416-364-6133 Courriel : <a href="mailto:privacy.officer@jiiroc.ca">privacy.officer@jiiroc.ca</a></p>

A.M. 2009-05, Ann. 33-109A2; A.M. 2011-03, a. 10.

**ANNEXE**  
**ÉTABLISSEMENTS AUTRES QUE LE SIÈGE**  
**(article 3.2)**

**33-109A3**

**INSTRUCTIONS GÉNÉRALES**

*Ce formulaire doit être rempli et présenté aux agents responsables ou au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, ou aux organismes d'autoréglementation (OAR) compétents pour les aviser qu'un établissement a été ouvert ou fermé, ou que les renseignements sur un établissement ont été modifiés.*

*Cochez la case appropriée et remplissez le formulaire au complet.*

- Ouverture d'un établissement*
- Fermeture d'un établissement*
- Modification des renseignements présentés précédemment au sujet d'un établissement. Précisez clairement les renseignements modifiés.*

**Comment présenter ce formulaire**

*Présentez ce formulaire sur le site Web de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) en format BDNI, à l'adresse [www.nrd.ca](http://www.nrd.ca).*

*Si vous vous prévaliez de la dispense pour difficultés temporaires prévue à l'article 5.1 du Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9), vous pouvez présenter ce formulaire dans un format différent du format BDNI.*

**Rubrique 1 Type d'établissement**

*Succursale*

*Sous-succursale ou établissement*

**Rubrique 2 Superviseur ou directeur de succursale**

*Nom du superviseur désigné ou du directeur de succursale: \_\_\_\_\_*

*Numéro BDNI du superviseur désigné ou du directeur de succursale: \_\_\_\_\_*

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### **Rubrique 3 Renseignements sur l'établissement**

Adresse professionnelle: \_\_\_\_\_

Adresse postale (si elle est différente de l'adresse professionnelle):

\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone: \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur: \_\_\_\_\_

### **Rubrique 4 Avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels**

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont recueillis au nom des autorités en valeurs mobilières indiquées à l'appendice A et utilisés par celles-ci aux fins de l'application de certaines dispositions de leurs lois sur les valeurs mobilières et (ou) les dérivés.

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont aussi recueillis par les OAR indiqués à l'appendice A et utilisés par eux aux fins de l'application de leur règlement intérieur, leurs règlements, leurs décisions et leurs politiques.

En présentant ce formulaire, la personne physique consent à ce que les autorités en valeurs mobilières ou les OAR compétents collectent ses renseignements personnels et obtiennent, le cas échéant, les dossiers des autorités policières, les dossiers tenus par des organismes de réglementation gouvernementaux ou non gouvernementaux ou des OAR, son dossier de crédit et ses relevés d'emploi s'ils en ont besoin pour examiner les renseignements contenus dans le présent formulaire et vérifier si elle demeure apte à l'inscription ou à l'autorisation, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés, pendant la durée de l'inscription ou de l'autorisation. Les autorités en valeurs mobilières ou les OAR peuvent demander des renseignements sur la personne physique à tout organisme public ou privé ainsi qu'à toute personne physique ou morale.

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements aux autorités en valeurs mobilières ou aux OAR compétents du territoire concerné, aux coordonnées figurant à l'appendice A. Au Québec, vous pouvez également vous adresser à la Commission d'accès à l'information (1-888-528-7741, site Web: [www.cai.gouv.qc.ca](http://www.cai.gouv.qc.ca)).

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### Rubrique 5 Mise en garde

Commet une infraction à la législation en valeurs mobilières et (ou) à la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises quiconque donne des renseignements faux ou trompeurs sur ce formulaire.

### Rubrique 6 Attestation

#### Attestation – format BDNI:

Je présente ces renseignements en qualité de mandataire de la société. En cochant cette case, j'atteste que la société m'a fourni tous les renseignements présentés sur ce formulaire.

#### Attestation – format différent du format BDNI:

En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente ce formulaire pour le compte de la société, directement ou par l'intermédiaire de l'autorité principale:

- j'ai lu ce formulaire et compris les questions;
- tous les renseignements présentés sur ce formulaire sont véridiques et complets.

\_\_\_\_\_  
Nom de la société

\_\_\_\_\_  
Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer

\_\_\_\_\_  
Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer

\_\_\_\_\_  
Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer

\_\_\_\_\_  
Date (AAAA/MM/JJ)

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### APPENDICE

A

### Coordonnées relatives à l'avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

<p><b>Alberta</b> Alberta Securities Commission, Suite 600, 250 - 5<sup>th</sup> St. SW Calgary (Alberta) T2P 0R4 Attention: Information Officer Téléphone: 403-355-4151</p>	<p><b>Ontario</b> Commission des valeurs mobilières de l'Ontario Suite 1903, C. P. 55 20, Queen Street West Toronto (Ontario) M5H 3S8 Attention: Compliance and Registrant Regulation Téléphone: 416-593-8314 Courriel: registration@osc.gov.on.ca</p>
<p><b>Colombie-Britannique</b> British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142, Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2 Attention: Freedom of Information Officer Téléphone: 604-899-6500 ou 800-373-6393 (en Colombie-Britannique)</p>	<p><b>Québec</b> Autorité des marchés financiers 800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 À l'attention du responsable de l'accès à l'information Téléphone: 514-395-0337 ou 877-525-0337 (au Québec)</p>
<p><b>Île-du-Prince-Édouard</b> Securities Registry Office of the Attorney General B Consumer, Corporate and Insurance Services Division P.O. Box 2000 Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8 Attention: Deputy Registrar of Securities Téléphone: 902-368-6288</p>	<p><b>Saskatchewan</b> Saskatchewan Financial Services Commission Suite 601 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2 Attention: Director Téléphone: 306-787-5842</p>
<p><b>Manitoba</b> Commission des valeurs mobilières du Manitoba 400, avenue St-Mary, bureau 500 Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 À l'attention du directeur des inscriptions Téléphone: 204-945-2548 Télécopieur : 204-945-0330</p>	<p><b>Terre-Neuve-et-Labrador</b> Securities NL Financial Services Regulation Division Department of Government Services P.O. Box 8700, 2nd Floor, West Block Confederation Building St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6 Attention: Manager of Registrations Téléphone: 709-729-5661</p>
<p><b>Nouveau-Brunswick</b> Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick 85, rue Charlotte, bureau 300 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2 À l'attention du Directeur des affaires réglementaires Téléphone: 506-658-3060</p>	<p><b>Territoires du Nord-Ouest</b> Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest C. P. 1320 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9 Attention: Deputy Superintendent of Securities Téléphone: 867-920-8984</p>

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

<p><b>Nouvelle-Écosse</b> Nova Scotia Securities Commission Suite 400, 5251 Duke Street Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3 Attention: Deputy Director, Capital Markets Téléphone: 902-424-7768</p>	<p><b>Yukon</b> Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon Gouvernement du Yukon Ministère des Services aux collectivités 307 Black Street, 1<sup>st</sup> Floor C.P. 2703 (C-6) Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Téléphone: 867-667-5466 Télécopieur: 867-393-6251 <a href="http://www.community.gov.yk.ca/corp/securities_about.html">http://www.community.gov.yk.ca/corp/securities_about.html</a></p>
<p><b>Nunavut</b> Bureau d'enregistrement Ministère de la Justice Gouvernement du Nunavut C.P. 1000, succ. 570 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 Attention: Deputy Registrar of Securities Téléphone: 867-975-6590</p>	<p><b>Organismes d'autoréglementation</b> Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières 121, King Street West, Suite 1600 Toronto (Ontario) M5H 3T9 À l'attention du responsable de la protection des renseignements personnels Téléphone: 416-364-6133 Courriel : <a href="mailto:privacyofficer@iirc.ca">privacyofficer@iirc.ca</a></p>

A.M. 2009-05, Ann. 33-109A3; A.M. 2011-03, a. 11.

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## ANNEXE 33-109A4

### INSCRIPTION D'UNE PERSONNE PHYSIQUE ET EXAMEN D'UNE PERSONNE PHYSIQUE AUTORISÉE (ARTICLE 2.2)

#### INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

*Ce formulaire doit être rempli et présenté aux agents responsables ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, ou aux organismes d'autoréglementation (OAR) compétents lorsqu'une personne physique demande à s'inscrire dans une catégorie ou demande un examen en tant que personne physique autorisée. Un seul formulaire doit être présenté, peu importe le nombre de catégories dans lesquelles la personne demande à s'inscrire.*

#### Terminologie

*Dans le présent formulaire, les mots «vous», «votre» et «personne physique» désignent la personne physique qui demande à s'inscrire ou qui dépose ce formulaire en tant que personne physique autorisée en vertu de la législation en valeurs mobilières et (ou) de la législation sur les dérivés.*

*L'expression «société parrainante» désigne la société inscrite au sein de laquelle vous exercerez vos fonctions à titre de personne physique inscrite ou autorisée.*

*Sauf au Québec, l'expression «dérivés» désigne les instruments financiers comme les contrats à terme standardisés, notamment les contrats négociables, les options sur contrats à terme et les swaps dont le cours, la valeur ou les obligations de paiement sont fonction d'un ou de plusieurs éléments sous-jacents. Les dérivés peuvent se présenter sous la forme d'instruments, de contrats ou de titres. Au Québec, cette expression désigne un dérivé au sens de la Loi sur les instruments dérivés (L.R.Q., c. I-14.01).*

*Les expressions «actionnaire important» et «actionnaire» désignent tout actionnaire qui, au total, est directement ou indirectement propriétaire de titres lui assurant 10% ou plus des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation.*

*L'expression «personne autorisée» désigne, à l'égard d'un membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), une personne qui est un associé, un administrateur, un dirigeant, un salarié ou un mandataire du membre et qui est autorisée par l'OCRCVM ou par un autre OAR canadien à remplir toute fonction prescrite par le règlement intérieur, les règlements ou les politiques de l'OCRCVM ou d'un autre OAR canadien.*

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

Plusieurs expressions utilisées dans le présent formulaire sont définies par la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire. Veuillez vous reporter à ces définitions.

### Comment présenter ce formulaire

#### Format BDNI

Présentez ce formulaire sur le site Web de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) en format BDNI, à l'adresse [www.nrd.ca](http://www.nrd.ca). Ne présentez qu'un seul formulaire, peu importe le nombre de catégories dans lesquelles vous demandez à vous inscrire. Si vous avez des questions, adressez-vous au service de la conformité, de l'inscription ou des affaires juridiques de la société parrainante ou à un avocat possédant de l'expérience avec la réglementation des valeurs mobilières, ou encore consultez le site Web d'information de la BDNI, à l'adresse [www.nrd-info.ca](http://www.nrd-info.ca).

#### Format différent du format BDNI

Si vous vous prévaluez de la dispense pour difficultés temporaires prévue à l'article 5.1 du Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9), vous pouvez présenter ce formulaire dans un format différent du format BDNI.

Si l'espace prévu ne suffit pas, utilisez une autre feuille en indiquant clairement le numéro des rubriques et des questions. Remplissez et signez le formulaire, puis transmettez-le aux agents responsables, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, aux OAR ou aux autres autorités compétentes. Le nombre d'exemplaires originaux signés du formulaire à présenter dépend de la province ou du territoire et de l'agent responsable, de l'autorité en valeurs mobilières, ou de l'OAR.

Pour éviter tout retard dans le traitement de ce formulaire, veuillez répondre à toutes les questions qui s'appliquent à vous. Si vous avez des questions, adressez-vous au service de la conformité, de l'inscription ou des affaires juridiques de la société parrainante ou à un avocat possédant de l'expérience avec la réglementation des valeurs mobilières, ou encore consultez le site Web d'information de la BDNI, à l'adresse [www.nrd-info.ca](http://www.nrd-info.ca).

#### Rubrique 1 Nom

##### 1. Nom

Nom de famille      Prénom      Deuxième prénom (s.o. )      Troisième prénom (s.o. )

Numéro BDNI (le cas échéant): \_\_\_\_\_

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### 2. Autres noms

Utilisez-vous un autre nom que celui indiqué ci-dessus ou avez-vous déjà été connu sous d'autres noms, par exemple un surnom ou un nom marital?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir l'appendice A.

### 3. Utilisation d'autres noms

Utilisez-vous ou avez-vous déjà utilisé un nom ou exercé une activité sous un nom qui n'est pas un de ceux indiqués ci-dessus, par exemple le nom commercial d'une entreprise individuelle ou un nom d'équipe?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir l'appendice A.

### Rubrique 2 Adresse domiciliaire

Indiquez toutes vos adresses domiciliaires des 10 dernières années, y compris celles à l'étranger.

#### 1. Adresses domiciliaires actuelles et antérieures

\_\_\_\_\_  
Numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays, code postal

Numéro de téléphone: \_\_\_\_\_

Date de début de la résidence à cette adresse (AAAA/MM): \_\_\_\_\_

Si vous demeurez à cette adresse depuis moins de 10 ans, veuillez remplir l'appendice B.

#### 2. Adresse postale

Cochez cette case si votre adresse postale est la même que votre adresse domiciliaire actuelle. Sinon, fournissez les renseignements suivants:

\_\_\_\_\_  
Numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays, code postal

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### Rubrique 3 Renseignements personnels

1. Date de naissance: \_\_\_\_\_  
(AAAA/MM/JJ)
2. Lieu de naissance: \_\_\_\_\_  
(ville, province, territoire ou État, pays)
3. Sexe:      Féminin            Masculin
4. Couleur des yeux: \_\_\_\_\_
5. Couleur des cheveux: \_\_\_\_\_
6. Taille: \_\_\_\_\_  po      ou      \_\_\_\_\_  cm
7. Poids: \_\_\_\_\_  lb      ou      \_\_\_\_\_  kg

### Rubrique 4 Citoyenneté

1. Renseignements sur la citoyenneté

Quel est votre pays de citoyenneté?

Canada

Autre, précisez: \_\_\_\_\_

2. Si vous êtes aussi citoyen d'un autre pays que le Canada, remplissez la section suivante.

Cochez cette case si vous n'avez pas de passeport valide. Sinon, fournissez les renseignements suivants:

N° de passeport: \_\_\_\_\_

Date de délivrance: \_\_\_\_\_  
(AAAA/MM/JJ)

Lieu de délivrance: \_\_\_\_\_  
(ville, province, territoire ou État, pays)

### Rubrique 5 Territoires d'inscription

1. Déposez-vous ce formulaire sous le régime de passeport ou en vertu d'un mode d'interaction pour l'inscription?

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

Ne cochez la case «Non» que si:

- a) vous demandez à vous inscrire dans votre territoire principal seulement;
- b) vous demandez un examen en tant que personne physique autorisée dans votre territoire principal seulement

et si vous n'êtes inscrit en vertu de la législation en valeurs mobilières d'aucun territoire du Canada.

Oui  Non

2. Indiquez, en cochant la case appropriée, chaque territoire dans lequel vous demandez à vous inscrire ou demandez un examen en tant que personne physique autorisée:

- Tous les territoires
- Alberta
- Colombie-Britannique
- Île-du-Prince-Édouard
- Manitoba
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Nunavut
- Ontario
- Québec
- Saskatchewan
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Territoires du Nord-Ouest
- Yukon

**RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015**

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### Rubrique 6 Catégories d'inscription

1. À l'appendice C, cochez la case correspondant à chaque catégorie dans laquelle vous demandez à vous inscrire en tant que personne physique ou demandez un examen en tant que personne physique autorisée. Si vous demandez un examen en tant que personne physique autorisée, cochez la case correspondant à chaque catégorie qui décrit le poste que vous occupez au sein de votre société parrainante.

2. Si vous demandez à vous inscrire au Québec en tant que représentant de courtier en épargne collective ou de courtier en plans de bourse d'études, indiquez si vous êtes couvert par l'assurance responsabilité professionnelle de votre société parrainante.

Oui  Non

Si vous avez répondu «non», veuillez fournir les renseignements suivants :

Nom de votre assureur : \_\_\_\_\_

Numéro de police : \_\_\_\_\_

### Rubrique 7 Domicile élu et mandataire aux fins de signification

#### 1. Domicile élu

Vous devez avoir un domicile élu dans chaque province ou territoire dans lequel vous présentez ce formulaire. Vous pouvez indiquer une adresse domiciliaire ou une adresse professionnelle, mais pas une case postale. Veuillez remplir l'appendice D pour chaque domicile élu supplémentaire que vous indiquez.

Domicile élu: \_\_\_\_\_  
(numéro, rue, ville, province ou territoire, code postal)

Numéro de téléphone: \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur: \_\_\_\_\_ (le cas échéant)

Adresse électronique: \_\_\_\_\_ (le cas échéant)

#### 2. Mandataire aux fins de signification

Si vous avez désigné un mandataire aux fins de signification, veuillez fournir les renseignements ci-dessous pour chaque province ou territoire dans lequel vous avez un mandataire. L'adresse de votre mandataire doit être le domicile élu indiqué ci-dessus. Si votre mandataire n'est pas une personne physique, indiquez le nom de votre personne-ressource.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

Nom du mandataire: \_\_\_\_\_

Personne-ressource: \_\_\_\_\_  
Nom de famille Prénom

### Rubrique 8 Compétences

#### 1. Renseignements sur les cours, les examens, les titres ou la formation

Indiquez à l'appendice E les cours, les examens et les titres obligatoires pour l'inscription ou l'autorisation que vous avez réussis ou dont vous avez été dispensé.

Cochez cette case si vous n'êtes pas tenu de suivre des cours, de passer des examens ou d'obtenir des titres en vertu de la législation en valeurs mobilières et (ou) de la législation sur les dérivés ou des règles d'un OAR.

#### 2. Numéros d'étudiant

Le cas échéant, indiquez ci-dessous vos numéros d'étudiant pour les cours que vous avez réussis:

Formation mondiale CSI (auparavant «Institut canadien des valeurs mobilières»): \_\_\_\_\_

Institut IFSE (auparavant «IFIC»): \_\_\_\_\_

Institut des banquiers canadiens (IBC): \_\_\_\_\_

CFA Institute (auparavant «AIMR»): \_\_\_\_\_

Advocis (auparavant «CAIFA»): \_\_\_\_\_

Association des distributeurs de REEE du Canada: \_\_\_\_\_

Autre: \_\_\_\_\_

#### 3. Refus de dispense

Un organisme de réglementation des valeurs mobilières ou des dérivés ou un OAR a-t-il déjà refusé de vous dispenser d'une obligation relative à un cours, un examen, un titre ou l'expérience?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir l'appendice F.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### 4. Expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières

Si vous êtes une personne physique qui présentez une demande d'autorisation de l'OCRCVM, cochez la case « Sans objet » ci-dessous.

Si vous n'étiez pas inscrit au cours des 36 derniers mois et avez réussi l'examen prévu il y a plus de 36 mois, considérez-vous avoir accumulé 12 mois d'expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières au cours de la période de 36 mois?

Oui  Non  Sans objet

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir l'appendice F.

### Rubrique 9 Établissement d'emploi

1. Fournissez les renseignements suivants sur votre nouvelle société parrainante. Si vous projetez de travailler à plus d'une adresse, fournissez les renseignements sur l'établissement où vous exercerez principalement vos activités.

Numéro BDNI de l'établissement: \_\_\_\_\_

Numéro d'identification unique (facultatif): \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle: \_\_\_\_\_  
(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays, code postal)

Numéro de téléphone: \_\_\_\_\_ Numéro de télécopieur: \_\_\_\_\_

2. Si le siège de la société est situé à l'étranger et (ou) que vous n'êtes pas résident du Canada, indiquez l'adresse de l'établissement où vous exercerez vos activités.

Adresse professionnelle: \_\_\_\_\_  
(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays, code postal)

Numéro de téléphone: \_\_\_\_\_ Numéro de télécopieur: \_\_\_\_\_

[Les points 3, 4 et 5 s'appliquent lorsque le format est différent du format BDNI.]

3. Type d'établissement (format différent du format BDNI):

Siège  Succursale ou établissement  Sous-succursale

4. Nom du superviseur ou du directeur de succursale: \_\_\_\_\_

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

5.  Cochez cette case si l'adresse postale de l'établissement est la même que l'adresse professionnelle indiquée ci-dessus. Si ce n'est pas le cas, veuillez fournir les renseignements ci-dessous.

Adresse postale: \_\_\_\_\_  
(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays, code postal)

### **Rubrique 10      Emploi, autres activités professionnelles, postes de dirigeant et d'administrateur actuels**

Remplissez l'appendice G pour chacune des activités professionnelles que vous exercez actuellement, notamment auprès de votre société parrainante ou à l'extérieur de celle-ci. Indiquez également tous les postes de dirigeant ou d'administrateur ou les postes équivalents que vous occupez à titre professionnel, contre rémunération ou non.

### **Rubrique 11      Emplois et autres activités antérieurs**

Indiquez à l'appendice H vos antécédents professionnels pour les 10 dernières années.

### **Rubrique 12      Démissions et cessation des fonctions**

Avez-vous déjà démissionné, cessé vos fonctions ou fait l'objet d'un congédiement justifié par suite d'allégations selon lesquelles vous auriez:

1. commis une infraction à une loi, un règlement, une règle ou une norme de conduite?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», remplissez la rubrique 12.1 de l'appendice I.

2. fait défaut de superviser adéquatement la conformité aux lois, règlements, règles ou normes de conduite?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», remplissez la rubrique 12.2 de l'appendice I.

3. commis une fraude ou un détournement de biens, y compris un vol?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», remplissez la rubrique 12.3 de l'appendice I.

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## Rubrique 13 Renseignements concernant la réglementation

### 1. Réglementation des valeurs mobilières et des dérivés

a) À l'exception de votre inscription ou autorisation à titre de personne physique autorisée sous ce numéro BDNI, êtes-vous actuellement ou avez-vous déjà été inscrit auprès de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières et (ou) des dérivés d'une province, d'un territoire, d'un État ou d'un pays comme courtier ou conseiller en valeurs mobilières (et) ou en dérivés ou détenez-vous actuellement ou avez-vous déjà détenu un permis délivré par cet organisme pour agir à ce titre?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», remplissez la rubrique 13.1a de l'appendice J.

b) L'inscription comme courtier ou conseiller en valeurs mobilières et (ou) en dérivés ou un permis pour agir à ce titre vous a-t-il déjà été refusé dans une province, un territoire, un État ou un pays?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 13.1b de l'appendice J.

c) A-t-on déjà refusé de vous accorder une dispense d'inscription prévue par la législation en valeurs mobilières et (ou) la législation sur les dérivés d'une province, d'un territoire, d'un État ou d'un pays, à l'exception du refus de dispense visé au paragraphe 3 de la rubrique 8 du présent formulaire?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 13.1c de l'appendice J.

d) Faites-vous actuellement ou avez-vous déjà fait l'objet de mesures disciplinaires ou d'une ordonnance prononcée à la suite de mesures disciplinaires en vertu de la législation en valeurs mobilières et (ou) de la législation sur les dérivés d'une province, d'un territoire, d'un État ou d'un pays?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 13.1d de l'appendice J.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### 2. Réglementation des OAR

a) À l'exception de votre autorisation accordée sous ce numéro BDNI, êtes-vous ou avez-vous déjà été une personne autorisée d'un OAR ou d'un organisme similaire dans une province, un territoire, un État ou un pays?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 13.2a de l'appendice J.

b) Vous a-t-on déjà refusé de devenir une personne autorisée d'un OAR ou d'un organisme similaire dans une province, un territoire, un État ou un pays?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 13.2b de l'appendice J.

c) Faites-vous actuellement ou avez-vous déjà fait l'objet de mesures disciplinaires prises par un OAR ou un organisme similaire dans une province, un territoire, un État ou un pays?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 13.2c de l'appendice J.

### 3. Autre réglementation

a) Êtes-vous ou avez-vous déjà été inscrit ou avez-vous déjà détenu un permis pour exercer auprès du public d'autres activités que des activités de courtage ou de conseil en valeurs mobilières et (ou) en dérivés dans une province, un territoire, un État ou un pays (par exemple, comme agent d'assurance, agent immobilier, comptable, avocat ou enseignant)?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 13.3a de l'appendice J.

b) Vous a-t-on déjà refusé une inscription ou un permis en vertu d'une loi relativement à vos activités professionnelles non liées aux valeurs mobilières ou aux dérivés dans une province, un territoire, un État ou un pays?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 13.3b de l'appendice J.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

c) *Faites-vous actuellement ou avez-vous déjà fait l'objet de mesures disciplinaires en vertu d'une loi relativement à vos activités professionnelles non liées aux valeurs mobilières ou aux dérivés dans une province, un territoire, un État ou un pays?*

Oui  Non

*Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 13.3c de l'appendice J.*

### **Rubrique 14 Renseignements sur les infractions criminelles** *Infractions à déclarer*

*Vous devez déclarer toutes les infractions criminelles commises dans une province, un territoire, un État ou un pays, notamment les infractions criminelles aux lois fédérales comme le Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46), la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 198, c. 1 (5e suppl.)), la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34), la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, c. 27) et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19) (ou sa version antérieure, la Loi sur les stupéfiants (L.R.C. 1985, c. N-1)). Vous devez notamment déclarer les plaidoyers et verdicts de culpabilité pour conduite avec facultés affaiblies, qui relèvent du Code criminel. Si vous avez été reconnu coupable d'une infraction criminelle, vous devez le déclarer même si une absolution inconditionnelle ou sous conditions a été accordée.*

*En réponse aux questions 2 et 4 ci-dessous, si vous ou votre société avez été reconnu coupable d'une infraction criminelle ou participé au Programme des mesures de rechange au cours des 3 dernières années, vous devez déclarer l'infraction même si une absolution inconditionnelle ou sous conditions a été accordée ou si l'accusation a été rejetée, retirée ou suspendue. Certaines exceptions décrites ci-dessous s'appliquent aux accusations suspendues et au Programme des mesures de rechange.*

*Les agents responsables ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières, ou un organisme d'autoréglementation peuvent traiter comme une omission de communiquer une information importante toute omission de déclarer une infraction criminelle à une loi, à l'exception de l'ancienne Loi sur les jeunes contrevenants (L.R.C. 1985, c. Y-1) et de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (L.C. 2002, c. 1).*

### **Infractions que vous n'avez pas à déclarer**

*Répondez «non» dans les circonstances suivantes.*

*Vous n'êtes pas tenu de déclarer ce qui suit:*

- *les crimes pour lesquels vous avez obtenu une absolution inconditionnelle ou sous conditions s'ils ont été retirés du casier judiciaire conformément à la Loi sur le casier judiciaire (L.R.C. 1985, c. C-47);*

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

- les infractions pour excès de vitesse, stationnement interdit ou toute autre infraction pour lesquelles la réhabilitation a été octroyée en vertu de la Loi sur le casier judiciaire et n'a pas été révoquée;
- les accusations d'infractions punissables par voie de déclaration sommaire de culpabilité qui sont suspendues depuis au moins 6 mois;
- les accusations criminelles qui sont suspendues depuis au moins 1 an;
- les infractions à l'ancienne Loi sur les jeunes contrevenants ou à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

En réponse aux questions 2 et 4 ci-dessous, vous n'êtes pas tenu de déclarer les infractions dont vous ou votre société avez été reconnu coupable et à l'égard desquelles vous ou votre société avez participé au Programme des mesures de rechange il y a plus de 3 ans.

1. Y a-t-il une accusation en instance ou suspendue contre vous relativement à une infraction criminelle dans une province, un territoire, un État ou un pays?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 14.1 de l'appendice K.

2. Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction criminelle, omis de contester votre culpabilité ou obtenu une absolution inconditionnelle ou sous conditions pour une infraction criminelle dans une province, un territoire, un État ou un pays?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 14.2 de l'appendice K.

3. À votre connaissance, y a-t-il une accusation en instance relativement à une infraction criminelle contre une société dont vous étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important au moment où les faits reprochés ont eu lieu dans une province, un territoire, un État ou un pays?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 14.3 de l'appendice K.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

4. À votre connaissance, une société a-t-elle déjà été reconnue coupable d'une infraction criminelle, omis de contester sa culpabilité ou obtenu une absolution inconditionnelle ou sous conditions pour une infraction criminelle dans une province, un territoire, un État ou un pays lorsque vous en étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 14.4 l'appendice K.

### Rubrique 15 Renseignements sur les poursuites civiles

1. Faites-vous ou une société dont vous êtes ou étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important fait-elle actuellement l'objet d'une poursuite civile pour fraude, vol, dol, fausses déclarations ou manquement similaire dans une province, un territoire, un État ou un pays?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 15.1 de l'appendice L.

2. Avez-vous ou une société dont vous êtes ou étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important a-t-elle déjà été défendeur ou intimé dans une poursuite civile dans laquelle des allégations de fraude, de vol, de dol, de fausses déclarations ou de manquement similaire ont été prouvées dans un jugement dans une province, un territoire, un État ou un pays?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 15.2 de l'appendice L.

### Rubrique 16 Renseignements sur la situation financière

#### 1. Faillite

Avez-vous ou une société dont vous étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important a-t-elle déjà, en vertu des lois d'un territoire:

a) fait l'objet d'une requête de mise en faillite, fait une cession volontaire en faillite ou été visé par une procédure analogue?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 16.1a de l'appendice M.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

b) fait une proposition concordataire en vertu d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité ou fait l'objet d'une procédure analogue?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 16.1b de l'appendice M.

c) fait l'objet de procédures en vertu d'une loi en vue de la liquidation ou de la dissolution de la société ou en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. 1985, c. C-36)?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 16.1c de l'appendice M.

d) fait l'objet de procédures, intenté des procédures ou encore conclu un concordat ou un compromis avec des créanciers, y compris la nomination d'un séquestre, d'un séquestre-gérant, d'un administrateur ou d'un syndic par les créanciers ou à leur demande, à titre privé, par un tribunal ou par l'autorité de réglementation pour prendre possession de vos biens?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 16.1d de l'appendice M.

### 2. Dettes

Au cours des 10 dernières années, avez-vous été incapable d'acquitter une obligation financière de 5 000 \$ ou plus à son échéance ou, à votre connaissance, une société dont vous étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important a-t-elle déjà été incapable d'acquitter une obligation financière de 5 000 \$ ou plus à son échéance?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 16.2 de l'appendice M.

### 3. Cautionnement ou assurance détournement et vol

Vous a-t-on déjà refusé un cautionnement ou une assurance détournement et vol?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 16.3 de l'appendice M.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### 4. Saisies-arrêts, jugements non exécutés ou directives de paiement

Une autorité d'une province, d'un territoire ou d'un État, ou un tribunal a-t-il déjà prononcé contre vous, concernant vos dettes, ou, à votre connaissance, contre une société dont vous êtes ou étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important, concernant vos dettes:

- a) une saisie-arrêt? Oui  Non
- b) un jugement non exécuté? Oui  Non
- c) une directive de paiement? Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir la rubrique 16.4 de l'appendice M.

### Rubrique 17 Propriété de sociétés de valeurs mobilières et de dérivés

Êtes-vous actuellement ou avez-vous déjà été associé ou actionnaire important d'une société, y compris votre société parrainante, dont les activités sont celles de courtier ou de conseiller en valeurs mobilières et (ou) en dérivés?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir l'appendice N.

### Rubrique 18 Mandataire aux fins de signification

En présentant ce formulaire, vous attestez que, dans chaque territoire du Canada où vous avez désigné un mandataire aux fins de signification, vous avez procédé à la désignation conformément aux obligations applicables dans ce territoire.

### Rubrique 19 Acceptation de compétence

En présentant ce formulaire, vous acceptez d'être assujetti aux lois sur les valeurs mobilières et (ou) les dérivés de chaque territoire du Canada et au règlement intérieur, aux règlements, décisions et politiques (ci-après, les «règles») des OAR auxquels vous le présentez. Vous acceptez notamment la compétence de tout tribunal ou toute instance se rapportant aux activités que vous exercez à titre de personne inscrite ou d'associé, d'administrateur ou de dirigeant d'une personne inscrite en vertu de ces lois ou à titre de personne autorisée en vertu de ces règles.

### Rubrique 20 Avis de collecte et d'utilisation des renseignements personnels

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont recueillis au nom des autorités en valeurs mobilières indiquées à l'appendice O et

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

*utilisés par celles-ci aux fins de l'application de certaines dispositions de leurs lois sur les valeurs mobilières et (ou) les dérivés.*

*En présentant ce formulaire, la personne physique consent à ce que les autorités en valeurs mobilières collectent ses renseignements personnels et obtiennent, le cas échéant, les dossiers des autorités policières, les dossiers tenus par des organismes de réglementation gouvernementaux ou non gouvernementaux ou des OAR, son dossier de crédit et ses relevés d'emploi si elles en ont besoin pour examiner les renseignements contenus dans le présent formulaire et vérifier si elle demeure apte à l'inscription ou à l'autorisation, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés, pendant la durée de l'inscription ou de l'autorisation. Les autorités en valeurs mobilières peuvent demander des renseignements sur la personne physique à tout organisme public ou privé ainsi qu'à toute personne physique ou morale.*

*Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements à l'autorité en valeurs mobilières du territoire concerné, aux coordonnées figurant à l'appendice O. Au Québec, vous pouvez également vous adresser à la Commission d'accès à l'information (1-888-528-7741, site Web: [www.cai.gouv.qc.ca](http://www.cai.gouv.qc.ca)).*

### **OAR**

*La collecte de renseignements personnels vise principalement à évaluer votre aptitude à l'inscription ou à l'autorisation et à vérifier que vous y demeurez apte, conformément à la législation en valeurs mobilières applicable et aux règles des OAR.*

*En présentant ce formulaire, vous autorisez les OAR concernés à recueillir tout renseignement provenant de toute source, notamment des renseignements personnels confidentiels vous concernant qui sont protégés par la loi, comme les dossiers des autorités policières, le dossier de crédit, les relevés d'emploi, le dossier scolaire et les attestations de réussite de cours, ainsi que les dossiers d'autres organismes de réglementation gouvernementaux ou non gouvernementaux, commissions de valeurs, bourses ou autres OAR, organismes privés ou publics, personnes physiques ou morales, selon ce qui est nécessaire pour examiner ce formulaire ou vérifier que vous demeurez apte à l'inscription ou à l'autorisation, conformément aux règles des OAR, pendant la durée de l'inscription ou de l'autorisation. Vous consentez également au transfert de renseignements confidentiels entre les OAR, commissions de valeurs ou bourses auxquels vous demandez ou pourriez ultérieurement demander l'inscription ou l'autorisation, ou qui vous ont accordé l'inscription ou l'autorisation, pour évaluer si vous êtes ou demeurez apte à l'inscription ou à l'autorisation, ou dans le cadre d'une enquête ou de l'exercice de tout pouvoir réglementaire, que vous soyez ou non actuellement inscrit auprès d'eux ou autorisé par eux.*

*En présentant ce formulaire, vous attestez que vous comprenez les règles des OAR compétents auxquels vous demandez l'inscription ou l'autorisation ou dont votre société parrainante est membre. Vous vous engagez également à vous familiariser*

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

avec les règles des OAR auxquels vous ou votre société parrainante adhérez. Vous acceptez d'être lié par les règles, leurs modifications et leurs suppléments, de les observer, de vous y conformer et de vous tenir informé des modifications et suppléments. Vous acceptez la compétence des OAR auxquels vous demandez l'inscription ou l'autorisation ou dont votre société parrainante est membre ou le deviendra, ainsi que celle, le cas échéant, de leurs gouverneurs, administrateurs et comités. Vous convenez que toute inscription accordée conformément à ce formulaire peut être radiée d'office ou suspendue et toute autorisation accordée peut être révoquée ou suspendue, à tout moment, conformément aux règles alors applicables des OAR. En cas de radiation d'office ou de révocation, vous devez cesser toutes les activités qui nécessitent l'inscription ou l'autorisation, puis vous abstenir de dispenser des services qui nécessitent l'inscription ou l'autorisation pour tout membre des OAR ou toute société autorisée du même groupe que le membre sans obtenir l'autorisation des OAR ou vous inscrire auprès d'eux conformément à leurs règles.

En présentant ce formulaire, vous vous engagez à aviser les OAR auxquels vous demandez l'inscription ou l'autorisation ou qui vous ont accordé l'inscription ou l'autorisation ou pourraient vous l'accorder ultérieurement de tout changement important dans les renseignements fournis aux présentes, conformément à leurs règles. Vous acceptez que le formulaire soit transmis, sans modification, aux autres OAR auxquels vous pourriez demander l'inscription ou l'autorisation ultérieurement.

Vous attestez que vous avez discuté des questions posées dans ce formulaire et de la présente convention avec un dirigeant autorisé ou un directeur de succursale de votre société parrainante membre et que celui-ci est convaincu, à votre connaissance, que vous avez bien compris les questions et les conditions de la présente convention. Vous attestez également que vos activités professionnelles assujetties à la réglementation sur les valeurs mobilières et (ou) les dérivés seront strictement limitées à celles qui sont autorisées dans votre catégorie d'inscription ou d'autorisation.

### **Rubrique 21**      **Mise en garde**

Commet une infraction à la législation en valeurs mobilières et (ou) à la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises quiconque donne des renseignements faux ou trompeurs sur ce formulaire.

### **Rubrique 22**      **Attestation**

#### **1. Attestation – format BDNI**

Je confirme avoir discuté des questions du présent formulaire avec un dirigeant, un directeur de succursale ou un superviseur de ma société parrainante. À ma connaissance, cette personne était convaincue que j'avais parfaitement compris les questions. Je limiterai mes activités à celles qui sont autorisées dans ma catégorie d'inscription.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

Je présente ces renseignements en qualité de mandataire de la personne physique indiquée sur ce formulaire. En cochant cette case, j'atteste que la personne physique m'a fourni tous les renseignements présentés sur ce formulaire.

### 2. Attestation – format différent du format BDNI

#### Personne physique

En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente ou dépose ce formulaire, directement ou par l'intermédiaire de l'autorité principale:

- j'ai lu ce formulaire et compris les questions;
- tous les renseignements présentés sur ce formulaire sont véridiques et complets.

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne physique

\_\_\_\_\_  
Date

#### Associé ou dirigeant autorisé de la société

En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente ce formulaire, directement ou par l'entremise de l'autorité principale, pour le compte de la personne physique:

- la personne physique dont le nom figure dans ce formulaire sera embauchée par la société parrainante comme personne physique inscrite ou autorisée;
- j'ai discuté des questions du présent formulaire avec la personne physique, ou un directeur de succursale, un superviseur ou un autre dirigeant ou associé l'a fait, et à ma connaissance, elle les comprend parfaitement.

\_\_\_\_\_  
Nom de la société

\_\_\_\_\_  
Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer

\_\_\_\_\_  
Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer

**RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015**

\_\_\_\_\_  
*Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer*

\_\_\_\_\_  
*Date (AAAA/MM/JJ)*

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## APPENDICE A

### Noms (rubrique 1)

#### Rubrique 1.2 Autres noms

##### Nom 1

Nom de famille Prénom Deuxième prénom (s.o. ) Troisième prénom (s.o. )

Raisons de l'utilisation de ce nom (par exemple, mariage, divorce, ordonnance du tribunal, nom d'usage courant, surnom). \_\_\_\_\_

Quand avez-vous utilisé ce nom? De:

À:

\_\_\_\_\_  
(AAAA/MM)

\_\_\_\_\_  
(AAAA/MM)

##### Nom 2

Nom de famille Prénom Deuxième prénom (s.o. ) Troisième prénom (s.o. )

Raisons de l'utilisation de ce nom (par exemple, mariage, divorce, ordonnance du tribunal, nom d'usage courant, surnom): \_\_\_\_\_

Quand avez-vous utilisé ce nom? De:

À:

\_\_\_\_\_  
(AAAA/MM)

\_\_\_\_\_  
(AAAA/MM)

##### Nom 3

Nom de famille Prénom Deuxième prénom (s.o. ) Troisième prénom (s.o. )

Raisons de l'utilisation de ce nom (par exemple, mariage, divorce, ordonnance du tribunal, nom d'usage courant, surnom). \_\_\_\_\_

Quand avez-vous utilisé ce nom? De:

À:

\_\_\_\_\_  
(AAAA/MM)

\_\_\_\_\_  
(AAAA/MM)

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## Rubrique 1.3 Utilisation d'autres noms

### Nom 1

Nom \_\_\_\_\_

Raisons de l'utilisation de cet autre nom (par exemple, nom commercial ou nom d'équipe): \_\_\_\_\_

Si le nom est ou a été utilisé en lien avec une société parrainante, celle-ci en a-t-elle approuvé l'utilisation?

Oui  Non  Sans objet

Quand avez-vous utilisé ce nom? De: \_\_\_\_\_

À: \_\_\_\_\_

(AAAA/MM)

(AAAA/MM)

### Nom 2

Nom \_\_\_\_\_

Raisons de l'utilisation de cet autre nom (par exemple, nom commercial ou nom d'équipe): \_\_\_\_\_

Si le nom est ou a été utilisé en lien avec une société parrainante, celle-ci en a-t-elle approuvé l'utilisation?

Oui  Non

Quand avez-vous utilisé ce nom? De: \_\_\_\_\_

À: \_\_\_\_\_

(AAAA/MM)

(AAAA/MM)

### Nom 3

Nom \_\_\_\_\_

Raisons de l'utilisation de cet autre nom (par exemple, nom commercial ou nom d'équipe): \_\_\_\_\_

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

*Si le nom est ou a été utilisé en lien avec une société parrainante, celle-ci en a-t-elle approuvé l'utilisation?*

Oui  Non

Quand avez-vous utilisé ce nom? De:

\_\_\_\_\_

(AAAA/MM)

À:

\_\_\_\_\_

(AAAA/MM)

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## APPENDICE B

### Adresse domiciliaire (rubrique 2)

#### Rubrique 2.1 Adresses domiciliaires actuelles et antérieures

Si vous demeurez à cette adresse depuis moins de 10 ans, indiquez toutes vos adresses des 10 dernières années.

Il n'est pas nécessaire d'indiquer les codes postaux ou les numéros de téléphone correspondant à vos adresses antérieures.

#### Adresse 1

Adresse domiciliaire: \_\_\_\_\_  
(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays)

Quand avez-vous demeuré à cette adresse?

De:

À:

\_\_\_\_\_  
(AAAA/MM)

\_\_\_\_\_  
(AAAA/MM)

#### Adresse 2

Adresse domiciliaire: \_\_\_\_\_  
(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays)

Quand avez-vous demeuré à cette adresse?

De:

À:

\_\_\_\_\_  
(AAAA/MM)

\_\_\_\_\_  
(AAAA/MM)

#### Adresse 3

Adresse domiciliaire: \_\_\_\_\_  
(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays)

Quand avez-vous demeuré à cette adresse?

De:

À:

\_\_\_\_\_  
(AAAA/MM)

\_\_\_\_\_  
(AAAA/MM)

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## APPENDICE C

### Catégories d'inscription (rubrique 6)

Cochez les cases correspondant aux catégories dans lesquelles vous demandez l'inscription, l'autorisation ou l'examen à titre de personne physique autorisée.

### Catégories communes à tous les territoires en vertu de la législation en valeurs mobilières

#### Catégories de sociétés (format différent du format BDNI seulement)

- Courtier en placement
- Courtier en épargne collective
- Courtier en plans de bourses d'études
- Courtier sur le marché dispensé
- Courtier d'exercice restreint
- Gestionnaire de portefeuille
- Gestionnaire de portefeuille d'exercice restreint
- Gestionnaire de fonds d'investissement

#### Catégories de personnes physiques et activités autorisées

- Représentant de courtier
- Représentant-conseil
- Représentant-conseil adjoint
- Personne désignée responsable
- Chef de la conformité
- Dirigeant – Préciser le titre
- Administrateur
- Associé
- Actionnaire
- Directeur de succursale (membres de l'ACFM)
- Autorisation de l'OCRCVM

#### OCRCVM

#### Catégories d'autorisation

- Haute direction
- Administrateur (industrie)
- Administrateur (autre industrie)
- Superviseur
- Investisseur
- Représentant inscrit
- Représentant en placement
- Négociateur

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### **Catégories d'autorisation supplémentaires**

- Chef de la conformité
- Chef des finances
- Personne désignée responsable

### **Produits**

- Non-négociant
- Titres
- Options
- Contrats à terme et options sur contrats à terme
- Fonds mutuels seulement

### **Client**

- Détail
- Institutionnel
- Sans objet

### **Gestion de portefeuille**

- Gestion de portefeuille

### **Catégories prévues par la législation locale sur les contrats à terme standardisés sur marchandises et les dérivés**

#### **Ontario**

### **Catégories de sociétés**

- Conseiller financier en placement de produits dérivés
- Conseiller en placement de produits dérivés
- Directeur des placements de produits dérivés
- Négociant-commissionnaire en contrats à terme

### **Catégories de personnes physiques et activités autorisées**

- Représentant – services-conseils
- Représentant
- Directeur de succursale
- Dirigeant – Préciser le titre
- Administrateur
- Associé
- Actionnaire
- Autorisation de l'OCRCVM

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### Manitoba

#### **Catégories de sociétés**

- Courtier (négociant)
- Courtier (négociant-commissionnaire en contrats à terme)
- Courtier (négociateur en bourse)
- Conseiller
- Catégorie locale

#### **Catégories de personnes physiques et activités autorisées**

- Négociateur en bourse
- Vendeur
- Directeur de bureau régional
- Conseiller
- Dirigeant – Préciser le titre
- Administrateur
- Associé
- Gestionnaire de portefeuille – contrats à terme
- Gestionnaire de portefeuille adjoint – contrats à terme
- Autorisation de l'OCRCVM
- Catégorie locale

#### **Québec – activités en dérivés**

**À titre informatif, indiquez si vous exercerez l'activité de représentant des personnes suivantes :**

- Courtier en placement agissant comme courtier en dérivés
- Gestionnaire de portefeuille agissant comme gestionnaire de portefeuille en dérivés

**APPENDICE**

**D**

**Domicile élu et mandataire aux fins de signification (rubrique 7)**

**Rubrique 7.1 Domicile élu**

*Vous devez avoir un domicile élu dans chaque province ou territoire dans lequel vous agissez à titre de personne physique inscrite ou autorisée ou demandez à le devenir. Une case postale ne constitue pas un domicile élu acceptable.*

Domicile élu: \_\_\_\_\_  
(numéro, rue, ville, province ou territoire, code postal)

Numéro de téléphone: \_\_\_\_\_ Numéro de télécopieur: \_\_\_\_\_

Adresse électronique: \_\_\_\_\_

**Rubrique 7.2 Mandataire aux fins de signification**

*Si vous avez désigné un mandataire aux fins de signification, veuillez fournir les renseignements ci-dessous. Le domicile élu indiqué dans la section précédente doit correspondre à l'adresse du mandataire désigné ci-dessous.*

Nom du mandataire: \_\_\_\_\_  
(le cas échéant)

Personne-ressource: \_\_\_\_\_  
Nom de famille Prénom

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## APPENDICE E

### Compétences (rubrique 8)

#### Rubrique 8.1 Renseignement sur les cours, les examens, les titres ou la formation

Cours, examen, titre ou autre formation	Date de fin (AAAA/MM/JJ)	Date de la dispense (AAAA/MM/JJ)	Agent responsable/autorité en valeurs mobilières qui a accordé la dispense

Si vous avez inscrit le titre de CFA dans la rubrique 8.1, êtes-vous actuellement un membre du CFA Institute autorisé à utiliser ce titre?

Oui  Non

Si vous avez répondu «non», expliquez pourquoi vous ne possédez plus ce titre:

---

---

---

Si vous avez inscrit le titre de GPC dans la rubrique 8.1, êtes-vous actuellement autorisé à utiliser ce titre?

Oui  Non

Si vous avez répondu «non», expliquez pourquoi vous ne possédez plus ce titre:

---

---

---

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## APPENDICE F

### Compétences (rubriques 8.3 et 8.4)

#### Rubrique 8.3 Refus de dispense

*Veillez fournir les renseignements suivants sur chaque dispense refusée.*

**1.** *Indiquez le nom de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières ou des dérivés, ou l'OAR, qui a refusé de vous accorder la dispense:*

---

*Indiquez le cours, l'examen, le titre ou l'expérience requis:*

---

*Indiquez le motif de refus:*

---

*Date du refus:* \_\_\_\_\_  
(AAAA/MM/JJ)

**2.** *Indiquez le nom de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières ou des dérivés, ou l'OAR, qui a refusé de vous accorder la dispense:*

---

*Indiquez le cours, l'examen, le titre ou l'expérience requis:*

---

*Indiquez le motif de refus:*

---

*Date du refus:* \_\_\_\_\_  
(AAAA/MM/JJ)

**3.** *Indiquez le nom de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières ou des dérivés, ou l'OAR, qui a refusé de vous accorder la dispense:*

---

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

Indiquez le cours, l'examen, le titre ou l'expérience requis:

---

Indiquez le motif de refus:

---

Date du refus: \_\_\_\_\_  
(AAAA/MM/JJ)

### **Rubrique 8.4 Expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières**

Décrivez vos responsabilités dans les domaines reliés à la catégorie dans laquelle vous demandez l'inscription, notamment les titres que vous avez portés, ainsi que les dates de début et de fin de mandat:

---

---

---

Quelle proportion de votre temps consacrez-vous à ces activités?

\_\_\_\_\_ %

Indiquez les activités de formation continue auxquelles vous avez participé au cours des 36 derniers mois et qui sont pertinentes pour la catégorie dans laquelle vous demandez l'inscription:

---

---

---

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### APPENDICE G

#### Emploi, autres activités professionnelles, postes de dirigeant et d'administrateur actuels (rubrique 10)

Remplissez l'appendice G pour chacune de vos activités professionnelles actuelles auprès de votre société parrainante et de toute autre organisation. Indiquez notamment tous les postes de dirigeant ou d'administrateur ou les postes équivalents que vous occupez à titre professionnel, contre rémunération ou non.

1. **Date de début:** \_\_\_\_\_  
(AAAA/MM/JJ)

2. **Renseignements sur la société**

Cochez cette case si l'activité est un emploi auprès de votre société parrainante.

Si vous exercez l'activité auprès de votre société parrainante, vous n'avez pas à fournir ci-dessous le nom de l'entreprise ni son adresse:

Nom de l'entreprise ou de l'employeur:

\_\_\_\_\_

Adresse de l'entreprise ou de l'employeur:

\_\_\_\_\_

(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays)

Nom et titre de votre supérieur immédiat: \_\_\_\_\_

3. **Description des fonctions**

Décrivez les emplois et activités professionnelles liés à cet employeur. Précisez la nature de l'entreprise, vos fonctions, votre titre ou votre relation avec l'entreprise. Si vous demandez un type d'inscription qui exige une expérience particulière, veuillez fournir des renseignements sur votre expérience auprès de cette société, notamment votre niveau de responsabilité, la valeur des comptes sous votre supervision directe, le nombre d'années de service ainsi que le temps consacré à chaque activité, évalué en pourcentage:

4. **Nombre d'heures de travail hebdomadaires**

Indiquez le nombre d'heures que vous consacrez chaque semaine à ces activités professionnelles: \_\_\_\_\_

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

*Si cette activité est un emploi auprès de votre société parrainante et que vous travaillez moins de 30 heures par semaine, fournissez des explications:*

### **5. Conflits d'intérêts**

*Si vous avez plusieurs employeurs ou que vous exercez des activités professionnelles:*

*A. Déclarez tout risque de confusion chez les clients et tout risque de conflit d'intérêts découlant de vos multiples emplois ou de vos activités professionnelles actuelles ou projetées.*

---

---

---

*B. Indiquez si vos employeurs ou les sociétés auprès desquelles vous exercez des activités professionnelles sont cotés en bourse.*

---

---

---

*C. Indiquez si la société a des procédures pour réduire les risques de conflits d'intérêts et, le cas échéant, confirmez que vous les connaissez.*

---

---

---

*D. Donnez le nom de la personne de votre société parrainante qui a contrôlé et approuvé vos multiples emplois ou activités professionnelles actuelles ou projetées.*

---

---

---

*E. Si vous ne jugez pas que cet emploi occasionne des conflits d'intérêts, fournissez des explications.*

---

---

---

**RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015**

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### APPENDICE H

#### Emplois et autres activités antérieurs (rubrique 11)

Fournissez les renseignements suivants sur les emplois que vous avez occupés et les autres activités que vous avez exercées au cours des 10 dernières années. Tenez compte de toutes les activités, y compris les emplois à temps partiel et à temps plein, le travail autonome ou le service militaire. Indiquez notamment si vous étiez sans emploi, étudiant à temps plein ou tout autre statut similaire. N'indiquez pas les emplois de 4 mois ou moins occupés durant vos études, sauf s'ils étaient dans les secteurs des valeurs mobilières, des dérivés ou des services financiers.

Outre ces renseignements, veuillez fournir l'information sur les emplois et activités dans le(s) secteur(s) des valeurs mobilières et (ou) des dérivés que vous avez exercés pendant cette période et auparavant.

- Sans emploi
- Étudiant à temps plein
- Employé ou travailleur autonome

Du: \_\_\_\_\_  
(AAAA/MM)

Au: \_\_\_\_\_  
(AAAA/MM)

Remplissez la section suivante seulement si vous êtes employé ou travailleur autonome ou que vous l'étiez pendant cette période.

Nom de l'entreprise ou de l'employeur:

\_\_\_\_\_

Adresse de l'entreprise ou de l'employeur:

\_\_\_\_\_

(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays)

Nom et titre du supérieur immédiat, le cas échéant: \_\_\_\_\_

Décrivez l'activité de la société, votre poste, vos fonctions et votre relation avec la société. Si vous demandez l'inscription dans une catégorie qui exige une expérience particulière, veuillez fournir des renseignements sur votre expérience, notamment votre niveau de responsabilité, la valeur des comptes sous votre supervision directe, le

**RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015**

*nombre d'années d'expérience à ce poste et l'expérience en matière de recherche, ainsi que le temps consacré à chaque activité.*

*Raison pour laquelle vous avez quitté la société:*

---

---

---

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

**APPENDICE I**

**Démissions et cessation des fonctions (rubrique 12)**

**Rubrique 12.1**

*Pour chaque allégation d'infraction à une loi, à un règlement, à une règle ou à une norme de conduite interne ou externe, indiquez ci-dessous: 1) le nom de la société dont vous avez démissionné, où vous avez fait l'objet d'une cessation de fonctions ou d'un congédiement justifié; 2) s'il s'agit d'une démission, d'une cessation des fonctions ou d'un congédiement justifié; 3) la date de votre démission, de votre cessation de fonctions ou de votre congédiement justifié; 4) les circonstances relatives à votre démission, à votre cessation de fonctions ou à votre congédiement justifié.*

---

**Rubrique 12.2**

*Pour chaque allégation d'omission de superviser la conformité à une loi, à un règlement, à une règle ou à une norme de conduite, indiquez ci-dessous: 1) le nom de la société dont vous avez démissionné, où vous avez fait l'objet d'une cessation de fonctions ou d'un congédiement justifié; 2) s'il s'agit d'une démission, d'une cessation des fonctions ou d'un congédiement justifié; 3) la date de votre démission, de votre cessation de fonctions ou de votre congédiement justifié; 4) les circonstances relatives à votre démission, à votre cessation de fonctions ou à votre congédiement justifié.*

---

**Rubrique 12.3**

*Pour chaque allégation de fraude ou d'appropriation illégale de biens, y compris le vol, indiquez ci-dessous: 1) le nom de la société dont vous avez démissionné, où vous avez fait l'objet d'une cessation de fonctions ou d'un congédiement justifié; 2) s'il s'agit d'une démission, d'une cessation des fonctions ou d'un congédiement justifié; 3) la date de votre démission, de votre cessation de fonctions ou de votre congédiement justifié; 4) les circonstances relatives à votre démission, à votre cessation de fonctions ou à votre congédiement justifié.*

---

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## APPENDICE J

### Renseignements concernant la réglementation (rubrique 13)

#### Rubrique 13.1 Réglementation des valeurs mobilières et des dérivés

a) Pour chaque inscription ou permis, indiquez ci-dessous: 1) le nom de la société; 2) le nom de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières et (ou) des dérivés auprès duquel vous êtes ou étiez inscrit ou qui a délivré le permis; 3) le type ou la catégorie d'inscription ou de permis; 4) la période pendant laquelle vous étiez inscrit ou déteniez le permis.

---

b) Pour chaque inscription ou permis refusé, indiquez ci-dessous: 1) le nom de la société; le nom de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières et (ou) des dérivés qui a refusé l'inscription ou le permis; 3) le type ou la catégorie d'inscription ou de permis refusé; 4) la date du refus; 5) les motifs du refus.

---

c) Pour chaque dispense d'inscription ou permis refusé, à l'exception de ce qui est indiqué au paragraphe 3 de la rubrique 8 du présent formulaire, indiquez ci-dessous: 1) la partie qui s'est vue refuser la dispense d'inscription ou de permis; 2) le nom de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières et (ou) des dérivés qui a refusé d'accorder la dispense ou le permis; 3) le type ou la catégorie d'inscription ou de permis dont la dispense a été refusée; 4) la date du refus; 5) les motifs du refus.

---

d) Pour chaque ordonnance ou mesure disciplinaire, indiquez ci-dessous: 1) le nom de la société; 2) le nom de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières et (ou) des dérivés qui a rendu l'ordonnance ou engagé la procédure; 3) la date à laquelle l'avis de procédure a été envoyé, s'il y a lieu; 4) la date à laquelle l'ordonnance a été rendue ou le règlement conclu, le cas échéant; 5) un résumé de tout avis, ordonnance ou règlement (y compris les sanctions infligées, le cas échéant); 6) si vous êtes ou étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important de la société et personnellement désigné dans l'ordonnance ou visé par la mesure disciplinaire; 7) tout autre renseignement pertinent.

---

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### Rubrique 13.2 Réglementation des OAR

a) Pour chaque autorisation, indiquez ci-dessous: 1) le nom de la société; 2) le nom de l'OAR qui vous a accordé le statut de personne autorisée; 3) les catégories d'autorisation; 4) la période d'autorisation.

---

b) Pour chaque autorisation refusée, indiquez ci-dessous: 1) le nom de la société; 2) le nom de l'OAR qui a refusé l'autorisation; 3) la catégorie de l'autorisation refusée; 4) la date du refus; 5) les motifs du refus.

---

c) Pour chaque ordonnance ou mesure disciplinaire, indiquez ci-dessous: 1) le nom de la société; 2) le nom de l'OAR qui a rendu l'ordonnance ou engagé la procédure; 3) la date à laquelle l'avis de procédure a été envoyé, le cas échéant; 4) la date à laquelle l'ordonnance a été rendue ou le règlement conclu, le cas échéant; 5) un résumé de tout avis, de toute ordonnance ou de tout règlement (y compris les sanctions infligées, le cas échéant); 6) si vous êtes ou étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important de la société et personnellement désigné dans l'ordonnance ou visé par la mesure disciplinaire; 7) tout autre renseignement que vous jugez pertinent ou que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut exiger.

---

### Rubrique 13.3 Autre réglementation

a) Pour chaque inscription ou permis, indiquez ci-dessous: 1) le nom de la partie inscrite ou titulaire du permis (dans le cas d'un permis d'assurance, indiquez également le nom de l'agence d'assurance); 2) le nom de l'autorité de réglementation ou de la loi régissant l'inscription ou le permis; 3) le type ou la catégorie d'inscription ou de permis; 4) la période pendant laquelle la partie était inscrite ou détenait le permis.

---

b) Pour chaque inscription ou permis refusé, indiquez ci-dessous: 1) le nom de la partie qui s'est vue refuser l'inscription ou le permis (dans le cas d'un permis d'assurance, indiquez également le nom de l'agence d'assurance); 2) le nom de l'autorité de réglementation qui a refusé l'inscription ou le permis ou de la loi en vertu de laquelle il l'a été; 3) le type ou la catégorie d'inscription ou de permis refusé; 4) la date du refus; 5) les motifs du refus.

---

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

c) Pour chaque ordonnance ou mesure disciplinaire, indiquez ci-dessous: 1) le nom de la partie contre laquelle l'ordonnance a été rendue ou la procédure engagée (dans le cas d'un permis d'assurance, indiquez le nom de l'agence d'assurance); 2) le nom de l'autorité de réglementation qui a rendu l'ordonnance ou engagé la procédure ou de la loi en vertu de laquelle elle l'a été; 3) la date à laquelle l'avis de procédure a été envoyé, le cas échéant; 4) la date à laquelle l'ordonnance a été rendue ou le règlement conclu, le cas échéant; 5) un résumé de tout avis, ordonnance ou règlement (y compris les sanctions infligées, le cas échéant); 6) si vous êtes ou étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important de la société et personnellement désigné dans l'ordonnance ou visé par la mesure disciplinaire; 7) tout autre renseignement que vous jugez pertinent ou que l'autorité de réglementation peut exiger.

---

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

**APPENDICE**

**K**

**Renseignements sur les infractions criminelles (rubrique 14)**

**Rubrique 14.1**

*Pour chaque accusation, indiquez ci-dessous: 1) le type d'accusation; 2) la date de l'accusation; 3) la date du procès ou de l'appel, le cas échéant; 4) l'emplacement du tribunal.*

---

**Rubrique 14.2**

*Pour chaque déclaration de culpabilité, omission de contester la culpabilité ou absolution inconditionnelle ou sous conditions pour une infraction criminelle, indiquez ci-dessous: 1) l'infraction; 2) la date de la déclaration de culpabilité; 3) la décision rendue (en précisant la pénalité ou l'amende et la date de paiement de l'amende).*

---

**Rubrique 14.3**

*Pour chaque accusation, indiquez ci-dessous: 1) le nom de la société; 2) le type d'accusation; 3) la date de l'accusation; 4) la date du procès ou de l'appel, le cas échéant; 5) l'emplacement du tribunal.*

---

**Rubrique 14.4**

*Pour chaque déclaration de culpabilité, omission de contester la culpabilité ou absolution inconditionnelle ou sous conditions pour une infraction criminelle, indiquez ci-dessous: 1) le nom de la société; 2) l'infraction; 3) la date de la condamnation; 4) la décision rendue (en précisant la pénalité ou l'amende et la date de paiement de l'amende).*

---

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### APPENDICE L

#### Renseignements sur les poursuites civiles (rubrique 15)

##### Rubrique 15.1

*Pour chaque poursuite civile en instance, veuillez fournir les renseignements suivants ci-dessous: 1) les dates auxquelles la demande et la défense ont été présentées; 2) le nom du ou des demandeurs; 3) si la poursuite est en instance ou si la décision a été portée en appel; 4) si la poursuite concerne une société dont vous êtes ou étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important et si vous avez été personnellement désigné dans les allégations; 5) le territoire où la poursuite a été intentée.*

---

##### Rubrique 15.2

*Pour chaque poursuite civile, veuillez fournir les renseignements suivants ci-dessous: 1) les dates auxquelles la demande et la défense ont été présentées; 2) le nom de chaque demandeur; 3) le territoire où la poursuite a été intentée; 4) si la poursuite concerne une société dont vous êtes ou étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important et si vous avez été personnellement désigné dans les allégations; 5) un résumé de toute décision ou de tout règlement pour une somme supérieure à 10 000 \$. Le cas échéant, indiquez les poursuites réglées sans aveu de responsabilité.*

---

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### APPENDICE M

#### Renseignements sur la situation financière (rubrique 16)

##### Rubrique 16.1 Faillite

a) Pour chaque événement, fournissez les renseignements suivants ci-dessous: 1) la date de la requête de mise en faillite ou de la cession volontaire; 2) le nom de la personne ou de la société concernée; 3) tout montant actuellement dû; 4) les créanciers; 5) la situation actuelle; 6) un résumé de toute décision ou de tout règlement; 7) la date de la libération, le cas échéant; 8) tout autre renseignement que vous jugez pertinent ou que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut exiger.

---

b) Pour chaque événement, fournissez les renseignements suivants ci-dessous: 1) la date de la proposition concordataire; 2) le nom de la personne ou de la société concernée; 3) tout montant actuellement dû; 4) les créanciers; 5) la situation actuelle; 6) un résumé de toute décision ou de tout règlement; 7) tout autre renseignement que vous jugez pertinent ou que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut exiger.

---

c) Pour chaque événement, fournissez les renseignements suivants ci-dessous: 1) la date de la procédure; 2) le nom de la personne ou de la société concernée; 3) tout montant actuellement dû; 4) les créanciers; 5) la situation actuelle; 6) un résumé de toute décision ou de tout règlement; 7) tout autre renseignement que vous jugez pertinent ou que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut exiger.

---

d) Pour chaque procédure, concordat ou compromis avec les créanciers, fournissez les renseignements suivants ci-dessous: 1) la date de la procédure; 2) le nom de la personne ou de la société concernée; 3) tout montant actuellement dû; 4) les créanciers; 5) la situation actuelle; 6) un résumé de toute décision ou de tout règlement; 7) tout autre renseignement que vous jugez pertinent ou que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut exiger.

---

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### **Rubrique 16.2 Dettes**

Pour chaque événement, indiquez ci-dessous: 1) la personne ou la société qui ne s'est pas acquittée de ses obligations financières; 2) le montant dû au moment où la personne ou la société a manqué à ses obligations; 3) le nom de la personne ou de la société à qui le montant est ou était dû; 4) toute date pertinente (par exemple la date d'échéance des paiements ou la date à laquelle le paiement final a été effectué); 5) tout montant actuellement dû; 6) tout autre renseignement que vous jugez pertinent ou que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut exiger, y compris le motif pour lequel l'obligation n'a pas été respectée.

---

### **Rubrique 16.3 Cautionnement ou assurance détournement et vol**

Pour chaque cautionnement ou assurance refusés, indiquez ci-dessous: 1) le nom de la société de cautionnement; 2) l'adresse de cette société; 3) la date du refus; 4) les motifs du refus.

---

### **Rubrique 16.4 Saisies-arrêts, jugements non exécutés ou directives de paiement**

Pour chaque saisie-arrêt, jugement non exécuté ou directive de paiement relative à vos dettes, indiquez ci-dessous: 1) le montant dû au moment où a été prononcé la saisie-arrêt, le jugement non exécuté ou la directive de paiement; 2) le nom de la personne ou de la société à qui le montant est ou était dû; 3) toute date pertinente (par exemple la date d'échéance des paiements ou la date à laquelle le paiement final a été effectué); 4) le pourcentage des bénéfices devant être saisis ou le montant à payer; 5) tout montant actuellement dû; 6) tout autre renseignement que vous jugez pertinent ou que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut exiger.

---

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### APPENDICE N

#### Propriété des sociétés de valeurs mobilières et de dérivés (rubrique 17)

Nom de la société:

Votre relation avec la société: Associé  Actionnaire important

Durée de la relation:

De: \_\_\_\_\_ À: \_\_\_\_\_ (s'il y a lieu)  
(AAAA/MM) (AAAA/MM)

Fournissez les renseignements suivants:

a) Indiquez le nombre, la valeur, la catégorie et le pourcentage de titres ou de parts sociales dont vous avez la propriété ou envisagez d'acquérir lorsque vous serez inscrit ou autorisé après examen de ce formulaire. Si vous acquérez des actions une fois que vous êtes inscrit ou autorisé, indiquez la source (par exemple, actions non émises, ou, en cas de cession, donnez le nom du cédant):

---

b) Indiquez la valeur de marché (approximative, si nécessaire) de toute obligation non garantie subordonnée, de toute obligation de la société que vous détiendrez ou de tout autre prêt subordonné que vous consentirez à la société:

---

c) Indiquez le nom de toute personne ou de toute société qui vous a fourni des fonds à investir dans la société, ainsi que votre relation avec elle:

---

d) Indiquez si les fonds à investir (ou devant être investis) sont garantis directement ou indirectement par une personne ou une société:

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», indiquez le nom de la personne ou de la société et votre relation avec elle:

---

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

e) Indiquez si vous avez directement ou indirectement renoncé à des droits afférents à ces titres ou parts sociales ou si vous avez l'intention, lorsque vous serez inscrit ou autorisé après examen de ce formulaire, de renoncer à de tels droits, que ce soit en hypothéquant les titres, en les mettant en gage ou en les grevant d'une charge en garantie:

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», indiquez le nom de la personne ou de la société et votre relation avec elle, et décrivez les droits auxquels vous avez renoncé ou renoncerez:

f) Indiquez si le propriétaire véritable des actions, obligations, garanties ou non, parts sociales ou billets que vous détenez est une autre personne:

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», veuillez remplir les sections g, h et i.

g) Nom du propriétaire véritable:

Nom de famille	Prénom	Deuxième prénom (le cas échéant)	Troisième prénom (le cas échéant)
----------------	--------	-------------------------------------	--------------------------------------

h) Adresse domiciliaire:

(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays, code postal)

i) Profession:

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### APPENDICE O

#### Coordonnées relatives à l'avis de collecte et d'utilisation des renseignements personnels

<p><b>Alberta</b> Alberta Securities Commission, Suite 600, 250 – 5th St. SW Calgary (Alberta) T2P 0R4 A Attention: Information Officer Téléphone: 403-355-4151</p>	<p><b>Ontario</b> Commission des valeurs mobilières de l'Ontario Suite 1903, C. P. 55 20, Queen Street West Toronto (Ontario) M5H 3S8 Attention: Compliance and Registrant Regulation Téléphone: 416-593-8314 Courriel: <a href="mailto:registration@osc.gov.on.ca">registration@osc.gov.on.ca</a></p>
<p><b>Colombie-Britannique</b> British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142, Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2 Attention: Freedom of Information Officer Téléphone: 604-899-6500 ou 800-373-6393 (en Colombie-Britannique)</p>	<p><b>Québec</b> Autorité des marchés financiers 800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 À l'attention du responsable de l'accès à l'information Téléphone: 514-395-0337 ou 877-525-0337 (au Québec)</p>
<p><b>Île-du-Prince-Édouard</b> Securities Registry Office of the Attorney General B Consumer, Corporate and Insurance Services Division P.O. Box 2000 Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8 Attention: Deputy Registrar of Securities Téléphone: 902-368-6288</p>	<p><b>Saskatchewan</b> Saskatchewan Financial Services Commission Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2 Attention: Director Téléphone: 306-787-5842</p>
<p><b>Manitoba</b> Commission des valeurs mobilières du Manitoba 400, avenue St-Mary, bureau 500 Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 À l'attention du directeur des inscriptions Téléphone: 204-945-2548 Télécopieur : 204-945-0330</p>	<p><b>Terre-Neuve-et-Labrador</b> Securities NL Financial Services Regulation Division Department of Government Services P.O. Box 8700, 2nd Floor, West Block Confederation Building St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6 Attention: Manager of Registrations Téléphone: 709-729-5661</p>
<p><b>Nouveau-Brunswick</b> Commission des valeurs mobilières du Nouveau- Brunswick 85, rue Charlotte, bureau 300 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2 À l'attention du Directeur des affaires réglementaires Téléphone: 506-658-3060</p>	<p><b>Territoires du Nord-Ouest</b> Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest C. P. 1320 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9 Attention: Deputy Superintendent of Securities Téléphone: 867-920-8984</p>

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

<p><b>Nouvelle-Écosse</b> Nova Scotia Securities Commission Suite 400, 5251 Duke Street Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3 Attention: Deputy Director, Capital Markets Téléphone: 902-424-7768</p>	<p><b>Yukon</b> Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon Gouvernement du Yukon Ministère des Services aux collectivités 307 Black Street, 1<sup>st</sup> Floor C.P. 2703 (C-6) Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Téléphone: 867-667-5466 Télécopieur: 867-393-6251 <a href="http://www.community.gov.yk.ca/corp/securities_about.html">http://www.community.gov.yk.ca/corp/securities_about.html</a></p>
<p><b>Nunavut</b> Bureau d'enregistrement Ministère de la Justice Gouvernement du Nunavut C.P. 1000, succ. 570 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 Attention: Deputy Registrar of Securities Téléphone: 867-975-6590</p>	<p><b>Organismes d'autoréglementation</b> Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières 121, King Street West, Suite 1600 Toronto (Ontario) M5H 3T9 À l'attention du responsable de la protection des renseignements personnels Téléphone: 416-364-6133 Courriel : <a href="mailto:privacyofficer@iicroc.ca">privacyofficer@iicroc.ca</a></p>

A.M. 2009-05, Ann. 33-109A4; A.M. 2011-03, a. 12.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### ANNEXE 33-109A5

### MODIFICATION DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION (articles 3.1 et 4.1)

#### INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Ce formulaire doit être rempli et présenté aux agents responsables ou au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, ou aux organismes d'autorégulation (OAR) compétents pour les aviser que des renseignements fournis dans les formulaires suivants ont été modifiés:

1. le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, sauf en ce qui concerne les modifications visées à l'article 3.1 du Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription (chapitre V-1.1, r. 12);
2. le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4;

#### Comment présenter ce formulaire

Présentez ce formulaire sur le site Web de la Base de données nationale d'inscription en format BDNI, à l'adresse [www.nrd.ca](http://www.nrd.ca), pour signaler des modifications aux renseignements fournis dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4.

Ce formulaire doit être présenté dans un format différent du format BDNI pour signaler des modifications aux renseignements fournis dans les formulaires suivants:

- a) le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6;
- b) le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, si la personne physique se prévaut de la dispense pour difficultés temporaires prévue à l'article 5.1 du Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9).

Nom de la société : \_\_\_\_\_

Catégories d'inscription : \_\_\_\_\_

Numéro BDNI (société) : \_\_\_\_\_

#### Rubrique 1 Type de formulaire

Cochez le formulaire mis à jour:

- Formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6

Si vous modifiez les renseignements contenus dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, veuillez joindre une version soulignée des parties modifiées.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

Formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4

Nom de la personne physique: \_\_\_\_\_

Formulaire 3]

### **Rubrique 2 Détails de la modification**

Indiquez le numéro des rubriques du formulaire ci-dessus qui sont modifiées et fournissez des détails.

Numéro de la rubrique: \_\_\_\_\_ Détails: \_\_\_\_\_

Date de prise d'effet de la modification: \_\_\_\_\_  
(AAAA/MM/JJ)

### **Rubrique 3 Avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels**

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont recueillis au nom des autorités en valeurs mobilières indiquées à l'appendice A et utilisés par celles-ci aux fins de l'application de certaines dispositions de leurs lois sur les valeurs mobilières et (ou) les dérivés.

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont aussi recueillis par les OAR indiqués à l'appendice A et utilisés par eux aux fins de l'application de leur règlement intérieur, leurs règlements, leurs décisions et leurs politiques.

En présentant ce formulaire, la personne physique consent à ce que les autorités en valeurs mobilières ou les OAR compétents collectent ses renseignements personnels et obtiennent, le cas échéant, les dossiers des autorités policières, les dossiers tenus par des organismes de réglementation gouvernementaux ou non gouvernementaux ou des OAR, son dossier de crédit et ses relevés d'emploi s'ils en ont besoin pour examiner les renseignements contenus dans le présent formulaire et vérifier si elle demeure apte à l'inscription ou à l'autorisation, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés, pendant la durée de l'inscription ou de l'autorisation. Les autorités en valeurs mobilières ou les OAR peuvent demander des renseignements sur la personne physique à tout organisme public ou privé ainsi qu'à toute personne physique ou morale.

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements aux autorités en valeurs mobilières ou aux OAR compétents du territoire concerné, aux coordonnées figurant à l'appendice A. Au Québec, vous pouvez également vous adresser à la Commission d'accès à l'information (1-888-528-7741, site Web: [www.cai.gouv.qc.ca](http://www.cai.gouv.qc.ca)).

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### Rubrique 4 Mise en garde

Commet une infraction à la législation en valeurs mobilières et (ou) à la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises, quiconque donne des renseignements faux ou trompeurs sur ce formulaire.

### Rubrique 5 Attestation

1. Donnez l'attestation suivante pour présenter ce formulaire en format BDNI lorsque des modifications sont apportées au formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4.

Je confirme avoir discuté des questions du présent formulaire avec un dirigeant, un directeur de succursale ou un superviseur de ma société parrainante. À ma connaissance, cette personne était convaincue que j'avais parfaitement compris les questions. Je limiterai mes activités à celles qui sont autorisées dans ma catégorie d'inscription.

Je présente ces renseignements en qualité de mandataire de la personne physique indiquée sur ce formulaire. En cochant cette case, j'atteste que la personne physique m'a fourni tous les renseignements présentés sur ce formulaire.

2. Donnez l'attestation suivante pour présenter ce formulaire dans un format différent du format BDNI lorsque des modifications sont apportées au formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6. En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente ce formulaire, directement ou par l'intermédiaire de l'autorité principale:

- j'ai lu ce formulaire et compris les questions;
- tous les renseignements présentés sur ce formulaire sont véridiques et complets.

\_\_\_\_\_  
Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer

\_\_\_\_\_  
Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer

\_\_\_\_\_  
Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer

\_\_\_\_\_  
Date (AAAA/MM/JJ)

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

3. Donnez l'attestation suivante pour présenter ce formulaire dans un format différent du format BDNI sous le régime de la dispense pour difficultés temporaires prévue à l'article 5.1 du Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription lorsque des modifications sont apportées au formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4. En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente ce formulaire, directement ou par l'intermédiaire de l'autorité principale:

- j'ai lu ce formulaire et compris les questions;
- tous les renseignements présentés sur ce formulaire sont véridiques et complets.

---

Signature de la personne physique

---

Date (AAAA/MM/JJ)

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### APPENDICE A

#### Coordonnées relatives à l'avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

<p><b>Alberta</b> Alberta Securities Commission, Suite 60, 250 – 5th St. SW Calgary (Alberta) T2P 0R4 Attention: Information Officer Téléphone: 403-355-4151</p>	<p><b>Ontario</b> Commission des valeurs mobilières de l'Ontario Suite 1903, C. P. 55 20, Queen Street West Toronto (Ontario) M5H 3S8 Attention: Compliance and Registrant Regulation Téléphone: 416-593-8314 Courriel: <a href="mailto:registration@osc.gov.on.ca">registration@osc.gov.on.ca</a></p>
<p><b>Colombie-Britannique</b> British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142, Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2 Attention: Freedom of Information Officer Téléphone: 604-899-6500 ou 800-373-6393 (en Colombie-Britannique)</p>	<p><b>Québec</b> Autorité des marchés financiers 800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 À l'attention du responsable de l'accès à l'information Téléphone: 514-395-0337 ou 877-525-0337 (au Québec)</p>
<p><b>Île-du-Prince-Édouard</b> Securities Registry Office of the Attorney General B Consumer, Corporate and Insurance Services Division P.O. Box 2000 Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8 Attention: Deputy Registrar of Securities Téléphone: 902-368-6288</p>	<p><b>Saskatchewan</b> Saskatchewan Financial Services Commission Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2 Attention: Director Téléphone: 306-787-5842</p>
<p><b>Manitoba</b> Commission des valeurs mobilières du Manitoba 400, avenue St-Mary, bureau 500 Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 À l'attention du directeur des inscriptions Téléphone: 204-945-2548 Télécopieur : 204-945-0330</p>	<p><b>Terre-Neuve-et-Labrador</b> Securities NL Financial Services Regulation Division Department of Government Services P.O. Box 8700, 2nd Floor, West Block Confederation Building St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6 Attention: Manager of Registrations Téléphone: 709-729-5661</p>
<p><b>Nouveau-Brunswick</b> Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick 85, rue Charlotte, bureau 300 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2 À l'attention du Directeur des affaires réglementaires Téléphone: 506-658-3060</p>	<p><b>Territoires du Nord-Ouest</b> Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest C. P. 1320 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9 Attention: Deputy Superintendent of Securities Téléphone: 867-920-8984</p>

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

<p><b>Nouvelle-Écosse</b> Nova Scotia Securities Commission Suite 400, 5251 Duke Street Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3 Attention: Deputy Director, Capital Markets Téléphone: 902-424-7768</p>	<p><b>Yukon</b> Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon Gouvernement du Yukon Ministère des Services aux collectivités 307 Black Street, 1<sup>st</sup> Floor C.P. 2703 (C-6) Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Téléphone: 867-667-5466 Télécopieur: 867-393-6251 <a href="http://www.community.gov.yk.ca/corp/securities_about.html">http://www.community.gov.yk.ca/corp/securities_about.html</a></p>
<p><b>Nunavut</b> Bureau d'enregistrement Ministère de la Justice Gouvernement du Nunavut C.P. 1000, succ. 570 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 Attention: Deputy Registrar of Securities Téléphone: 867-975-6590</p>	<p><b>Organismes d'autoréglementation</b> Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières 121, King Street West, Suite 1600 Toronto (Ontario) M5H 3T9 À l'attention du responsable de la protection des renseignements personnels Téléphone: 416-364-6133 Courriel : <a href="mailto:privacyofficer@iicroc.ca">privacyofficer@iicroc.ca</a></p>

A.M. 2009-05, Ann. 33-109A5; A.M. 2011-03, a. 13.

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## ANNEXE 33-109A6 INSCRIPTION D'UNE SOCIÉTÉ

### Qui doit remplir ce formulaire?

Ce formulaire s'adresse aux sociétés qui demandent à s'inscrire en vertu de la législation en valeurs mobilières et (ou) de la législation sur les dérivés.

Ce formulaire doit être rempli et présenté pour demander l'inscription initiale à titre de courtier, de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement ou inscrire une société dans des catégories ou des territoires du Canada supplémentaires.

### Définitions

«autorité principale»: se reporter au Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription (chapitre V-1.1, r. 12).

«BDNI»: la Base de données nationale d'inscription (site Web: [www.nri-info.ca](http://www.nri-info.ca));

«chef de la conformité»: se reporter à l'article 2.1 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et des obligations continues des personnes inscrites (chapitre V-1.1, r. 10);

«contrôle significatif»: l'exercice du contrôle par une personne sur une autre dans les cas suivants:

- la personne détient directement ou non des titres avec droit de vote représentant plus de 20% des droits de vote rattachés aux titres avec droit de vote en circulation de l'autre personne;
- la personne peut élire ou nommer directement ou non la majorité des administrateurs de l'autre personne ou des personnes physiques qui exercent des fonctions analogues pour le compte de celle-ci;

«dérivés»: instruments financiers comme les contrats à terme standardisés, notamment les contrats négociables, les options sur contrats à terme et les swaps dont le cours, la valeur ou les obligations de paiement sont fonction d'un ou de plusieurs éléments sous-jacents; les dérivés peuvent se présenter sous la forme d'instruments, de contrats ou de titres;

«filiale visée»: personne sur laquelle une autre personne exerce un contrôle significatif;

«formulaire»: l'Annexe 33-109A6, Inscription d'une société;

«membre du même groupe visé»: société mère de la société, filiale visée de la société ou filiale visée de la société mère de la société;

«nous» et «autorité»: l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable du ou des territoires du Canada dans lesquels la société demande à s'inscrire.

«GAR»: se reporter au Règlement 14-101 sur les définitions (chapitre V-1.1, r. 3);

«personne désignée responsable»: se reporter à l'article 2.1 du Règlement 31-103;

«personne physique autorisée»: se reporter au Règlement 33-109;

«Règlement 31-103»: le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et des obligations continues des personnes inscrites;

«Règlement 33-109»: le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription;

«Règlement 52-107»: le Règlement 52-107 sur les principes comptables et les normes d'audit acceptables (chapitre V-1.1, r. 25)

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

«société»: la personne qui demande à s'inscrire;

«société mère»: personne qui exerce un contrôle significatif sur une autre personne, directement ou non;

«société préexistante»: l'entité visée à la question 3.6 de ce formulaire;

«territoire» ou «territoire du Canada»: se reporter au Règlement 14-101 sur les définitions;

«territoire étranger»: se reporter au Règlement 14-101 sur les définitions;

«vous»: la personne physique qui remplit, présente, dépose ou signe ce formulaire pour le compte de la société;

## Contenu du formulaire

Ce formulaire comporte les parties et appendices suivants:

Partie 1 – Renseignements sur l'inscription

Partie 2 – Coordonnées

Partie 3 – Antécédents et structure de la société

Partie 4 – Inscriptions antérieures

Partie 5 – Situation financière

Partie 6 – Relations avec les clients

Partie 7 – Mesures prises en application de la loi

Partie 8 – Poursuites

Partie 9 – Attestation

Appendice A – Coordonnées relatives à l'avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Appendice B – Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification

Appendice C – Annexe 31-103A1, Calcul de l'excédent du fonds de roulement

Vous êtes tenu de joindre au formulaire dûment rempli les documents justificatifs suivants:

1. L'Appendice B – Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification pour chaque territoire dans lequel la société demande à s'inscrire (question 2.4)
2. Le plan d'affaires, le manuel des politiques et procédures et les conventions conclues avec les clients (Colombie-Britannique, Alberta et Manitoba et Nouveau-Brunswick seulement) (question 3.3)
3. Les documents constitutifs (question 3.7)
4. L'organigramme de la société (question 3.11)
5. L'organigramme des propriétaires (question 3.12)
6. Le calcul de l'excédent du fonds de roulement (question 5.1)
7. La résolution du conseil d'administration approuvant l'assurance (question 5.7)
8. Les états financiers vérifiés (question 5.13)
9. La lettre d'instructions au vérificateur (question 5.14)

## Comment remplir et présenter ce formulaire

La société doit payer des droits d'inscription dans chaque territoire où elle présente et dépose ce formulaire. Consulter les droits prescrits du territoire concerné.

Tous les montants sont en dollars canadiens. Si une question n'est pas pertinente pour la société, inscrivez «s.o.» dans l'espace prévu.

Si la société demande à s'inscrire dans plusieurs territoires du Canada ou plusieurs catégories, à l'exception de celle de courtier d'exercice restreint, il vous suffit de présenter un formulaire. Si la société demande à s'inscrire comme courtier d'exercice restreint, présentez et déposez le formulaire dans chaque territoire concerné.

Vous pouvez remplir ce formulaire:

- sur papier, puis le transmettre à l'autorité principale ou à l'OAR compétent;
- sur papier, puis le numériser et l'envoyer par courrier électronique à l'autorité principale ou à l'OAR compétent.

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

*Si la société demande à s'inscrire en Ontario et que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario n'est pas son autorité principale, vous devez aussi déposer un exemplaire de ce formulaire, sans les documents justificatifs, auprès de la Commission.*

*Vous trouverez les coordonnées nécessaires pour présenter et déposer ce formulaire à l'Annexe B de l'Instruction générale relative au Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription.*

*Nous pouvons accepter ce formulaire dans d'autres formats. Veuillez vous renseigner auprès de l'autorité avant de le remplir, de le présenter et de le déposer. Si vous remplissez le formulaire sur papier et que vous avez besoin d'espace supplémentaire pour répondre à une question, annexe les détails sur une feuille séparée en indiquant clairement le numéro de la question.*

*Vous devez joindre tous les documents justificatifs à votre demande. Nous pourrions vous demander des renseignements et des documents supplémentaires pour évaluer l'aptitude de la société à l'inscription.*

*Dans la plus grande partie du présent formulaire, il ne faut répondre qu'aux questions s'appliquant aux provinces et territoires du Canada; ces questions comportent l'expression « territoire » ou « territoire du Canada » et visent tous les territoires du Canada. Toutefois, il faut répondre aux questions de la partie 4 – Inscriptions antérieures et de la partie 7 – Mesures prises en application de la loi en tenant compte de tous les pays.*

**Commet une infraction à la législation en valeurs mobilières ou à la législation sur les dérivés quiconque donne des renseignements faux ou trompeurs sur ce formulaire.**

## **Mise à jour de l'information fournie sur ce formulaire**

Voir la partie 3 du Règlement 33-109.

*La société est tenue d'aviser l'autorité dans les délais prescrits de toute modification de l'information fournie sur ce formulaire en présentant et déposant le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5 Modification des renseignements concernant l'inscription.*

## **Collecte et utilisation de renseignements personnels**

*Nous et les OAR (le cas échéant) nous servons des renseignements personnels sur les personnes visées par ce formulaire dans le cadre de l'examen visant à établir si la société est apte à l'inscription. Nous nous servons aussi de ces renseignements pour vérifier que la société remplit toujours les obligations d'inscription si sa demande est approuvée.*

*Nous pouvons seulement:*

- *recueillir les renseignements personnels en vertu de la législation en valeurs mobilières et (ou) de la législation sur les dérivés;*
- *nous servir des renseignements aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières et (ou) de la législation sur les dérivés.*

*Nous pouvons recueillir des renseignements personnels à partir des dossiers des autorités policières, des dossiers d'autres organismes de réglementation ou d'OAR, de dossiers de crédit, de relevés d'emploi et auprès d'organismes publics ou privés, de personnes physiques ou morales et d'autres organismes. Nous pouvons aussi recueillir des renseignements personnels indirectement.*

*Nous pouvons fournir les renseignements personnels des personnes physiques visées par le présent formulaire à d'autres autorités de réglementation, à des bourses de valeurs ou de dérivés, à des OAR ou à des organismes analogues dans le cadre d'une enquête ou du traitement de toute question d'ordre réglementaire.*

*Les personnes physiques visées par le présent formulaire peuvent adresser leurs questions sur la collecte et l'utilisation de renseignements personnels à l'autorité ou à l'OAR compétent du territoire du Canada concerné, aux coordonnées figurant à l'appendice A. Au Québec, on peut également s'adresser à la Commission d'accès à l'information (1-888-528-7741, site Web: [www.cai.gouv.qc.ca](http://www.cai.gouv.qc.ca)).*

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## Partie 1 – Renseignements sur l'inscription

### 1.1. Nom complet de la société

Indiquez le nom complet de la société qui figure dans les documents constitutifs visés à la question 3.7. Si la société est une entreprise individuelle, indiquez vos prénoms et votre nom.

Si la société a un nom français et un nom anglais, indiquez les deux.

### 1.2. Numéro BDNI de la société

Pour plus de renseignements, consultez le site [www.nrd-info.ca](http://www.nrd-info.ca).

### 1.3. Pourquoi présentez-vous ce formulaire?

- |                          |  |   |
|--------------------------|--|---|
| <input type="checkbox"/> | pour demander l'inscription initiale de la société dans au moins un territoire du Canada | <b>Remplissez:</b><br>Le formulaire au complet  |
| <input type="checkbox"/> | pour inscrire la société dans au moins un autre territoire du Canada                     | Les questions 1.1, 1.2, 1.4, 1.5, 2.4, 3.9, 5.4, 5.6* et la partie 9                        |
| <input type="checkbox"/> | pour inscrire la société dans au moins une autre catégorie                               | Les questions 1.1, 1.2, 1.4, 1.5, 3.1, 5.1, 5.4, 5.5*, 5.6*, 5.7, 5.8 et les parties 6 et 9 |

\*Si la société s'inscrit également au Québec dans la catégorie de courtier en épargne collective ou de courtier en plans de bourses d'études, remplissez la question 5.6.

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015



# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## 1.5. Dispenses

La société demande-t-elle des dispenses en vertu de la législation en valeurs mobilières ou de la législation sur les dérivés?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», fournissez les renseignements suivants sur chaque dispense:

Type de dispense												
Législation												
Territoire(s) où la société demande la dispense												
AB	BC	MB	NB	NL	NS	NT	NU	ON	PE	QC	SK	YT
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## Partie 2 – Coordonnées Adresses

### 2.1. Adresse du siège

Une case postale n'est pas une adresse acceptable pour le siège.

Ligne d'adresse 1	
Ligne d'adresse 2	
Ville	Province/territoire/État
Pays	Code postal
Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur
Site Web	

Si le siège de la société est situé au Canada, passez à la question 2.3.

Si le siège de la société n'est pas situé au Canada, passez à la question 2.2.

### 2.2. Sociétés dont le siège n'est pas situé au Canada

a) La société a-t-elle des adresses professionnelles au Canada?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», indiquez l'adresse professionnelle principale de la société au Canada:

Ligne d'adresse 1	
Ligne d'adresse 2	
Ville	Province/territoire
Code postal	

L'autorité en valeurs mobilières de ce territoire du Canada est l'autorité principale de la société au Canada.

b) Si la société n'est inscrite dans aucun territoire du Canada ou n'a pas terminé son premier exercice depuis son inscription, indiquez le territoire du Canada dans lequel elle s'attend à ce que la plupart de ses clients résident à la fin de l'exercice en cours. Dans tous les autres cas, indiquez le territoire du Canada dans lequel la plupart des clients de la société résidaient à la fin de son dernier exercice.

AB	BC	MB	NB	NL	NS	NT	NU	ON	PE	QC	SK	YT
<input type="checkbox"/>												

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

Une case postale est une adresse postale acceptable.

### 2.3. Adresse postale

Cochez cette case si l'adresse postale est celle du siège.

Ligne d'adresse 1	
Ligne d'adresse 2	
Ville	Province/territoire/État
Pays	Code postal

Si la société n'a pas de bureau dans le territoire du Canada où elle demande à s'inscrire, elle doit désigner un mandataire aux fins de signification dans ce territoire.

### 2.4. Domicile élu et mandataire aux fins de signification

Joignez une Annexe B, Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification dûment remplie pour chaque territoire dans lequel la société demande à s'inscrire et n'a pas de bureau.

### Personnes-ressources

#### 2.5. Personne désignée responsable

La société inscrite doit nommer une personne physique inscrite dans la catégorie de personne désignée responsable.

Nom	
Titre du dirigeant	
Numéro de téléphone	
Adresse électronique	
Numéro BDN, le cas échéant	
Adresse	
<input type="checkbox"/> Cochez cette case si l'adresse est celle du siège de la société.	
Ligne d'adresse 1	
Ligne d'adresse 2	
Ville	Province/territoire/État
Pays	Code postal

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### 2.6. Chef de la conformité

Cochez cette case si cette personne est la personne désignée responsable

La société inscrite doit nommer une personne physique inscrite dans la catégorie de chef de la conformité.

Nom	
Titre du dirigeant	
Numéro de téléphone	
Adresse électronique	
Numéro BDNI, le cas échéant	
Adresse	
<input type="checkbox"/> Cochez cette case si l'adresse est celle du siège de la société.	
Ligne d'adresse 1	
Ligne d'adresse 2	
Ville	Province/territoire/État
Pays	Code postal

### Partie 3 – Antécédents et structure de l'entreprise

#### Activités

##### 3.1. Activités de la société

Fournissez une description des activités que la société prévoit exercer, notamment ses activités principales, le marché visé et les produits et services qu'elle fournira à ses clients.

--

##### 3.2. Autres noms

La société utilise-t-elle des noms différents de celui indiqué à la question 1.1, comme un nom commercial?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», indiquez tous les autres noms en précisant s'ils sont déposés:

--

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## 3.3. Documents commerciaux

La société dispose-t-elle des documents suivant à l'appui de ses activités?

	Oui	Non
a) Un plan d'affaires pour au moins les trois prochains exercices		
b) Un manuel des politiques et procédures prévoyant notamment des procédures d'ouverture de compte et une politique de répartition équitable des possibilités de placement, le cas échéant		

Si vous avez répondu «non», expliquez pourquoi la société ne dispose pas du document:

Si l'autorité de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba ou du Nouveau-Brunswick est l'autorité principale de la société qui demande à s'inscrire, joignez le plan d'affaires de celle-ci, son manuel des politiques et procédures et les conventions conclues avec ses clients, y compris la politique de placement et les conventions de gestion des placements.

## Antécédents de la société

### 3.4. Date de constitution de la société

### 3.5. Mode de constitution de la société

- |                        |                          |  |
|------------------------|--------------------------|--|
| Société en démarrage   | <input type="checkbox"/> | Passez à la question 3.7.                        |
| Fusion ou regroupement | <input type="checkbox"/> | Passez à la question 3.6.                        |
| Réorganisation         | <input type="checkbox"/> | Passez à la question 3.6.                        |
| Autre arrangement      | <input type="checkbox"/> | Précisez ci-dessous et passez à la question 3.6. |

### 3.6. Sociétés préexistantes

Indiquez les entités dont la fusion, le regroupement ou la réorganisation a donné naissance à la société ou celles qui ont fait l'objet d'un autre arrangement à cette fin.

### 3.7. Documents constitutifs

Joignez les documents constitutifs de la société, par exemple ses statuts et son certificat de constitution, toute modification, tout contrat de société ou acte de fiducie. Si la société est une entreprise individuelle, fournissez un exemplaire de la déclaration d'immatriculation.

Nous pouvons demander aux sociétés dont le siège n'est pas situé au Canada de joindre une preuve d'inscription à leurs documents constitutifs.

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## Structure et propriété de la société

### 3.8. Type de structure juridique

- Entreprise individuelle
- Société de personnes
- Société en commandite  Nom du commandité: \_\_\_\_\_
- Société par actions
- Autre  Précisez: \_\_\_\_\_

### 3.9. Numéro matricule, le cas échéant

Il s'agit du numéro matricule de la société ou de son numéro d'entreprise du Québec (NEQ).

Indiquez le numéro matricule de la société dans chaque territoire du Canada où elle demande à s'inscrire.

Numéro matricule	Territoire du Canada

### 3.10. Personnes physiques autorisées

Indiquez toutes les personnes physiques autorisées de la société.

Nom	Titre	Numéro BDNI, le cas échéant

### 3.11. Organigramme de la société

Joignez un organigramme illustrant les rapports hiérarchiques au sein de la société. Inclure toutes les personnes physiques autorisées, la personne désignée responsable et le chef de la conformité.

### 3.12. Organigramme des propriétaires

Joignez un organigramme illustrant la structure et la propriété de la société. Inclure au moins chaque société mère, membre du même groupe visé et filiale visée.

Indiquez le nom de la personne, la catégorie, le type et le nombre de titres détenus ainsi que le pourcentage des droits de vote.

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## Partie 4 – Inscriptions antérieures

Les questions de la partie 4 concernent tous les territoires et territoires étrangers.

### 4.1. Inscription pour exercer des activités en valeurs mobilières

Au cours des sept dernières années, la société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé ont-ils été inscrits ou ont-ils détenu un permis pour agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs mobilières ou en dérivés?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», fournissez les renseignements suivants sur chaque inscription:

Nom de l'entité	
Catégorie d'inscription	
Autorité/organisme	
Date d'inscription ou d'obtention du permis (aaaa/mm/jj)	Date d'expiration, le cas échéant (aaaa/mm/jj)
Territoire	

### 4.2. Dispense d'inscription pour exercer des activités en valeurs mobilières

La société est-elle actuellement dispensée de s'inscrire ou de détenir un permis pour agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs mobilières ou en dérivés?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», fournissez les renseignements suivants sur chaque dispense:

Type de dispense
Autorité/organisme
Date d'obtention de la dispense (aaa/mm/jj)
Territoire

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### 4.3. Adhésion à une bourse ou à un OAR

Au cours des sept dernières années, la société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé ont-ils été membres d'une bourse de valeurs ou de dérivés, d'un OAR ou d'un organisme analogue?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», fournissez les renseignements suivants sur chaque adhésion:

Nom de l'entité	
Organisme	
Date de l'adhésion (aaaa/mm/jj)	Date d'expiration, le cas échéant (aaaa/mm/jj)
Territoire	

### 4.4. Dispense d'adhésion à une bourse ou un OAR

La société est-elle actuellement dispensée de l'adhésion à une bourse de valeurs ou de dérivés, à un OAR ou à un organisme analogue?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», fournissez les renseignements suivants sur chaque dispense:

Type de dispense
Organisme
Date de la dispense (aaaa/mm/jj)
Territoire

### 4.5. Refus d'inscription, de permis ou d'adhésion

La société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé se sont-ils vus refuser l'inscription auprès d'un organisme de réglementation des services financiers ou un permis délivré par un tel organisme, ou l'adhésion à une bourse de valeurs ou de dérivés, à un OAR ou à un organisme analogue?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», fournissez les renseignements suivants sur chaque refus:

Nom de l'entité
Motif du refus
Autorité/organisme
Date du refus (aaaa/mm/jj)
Territoire

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## 4.6. Inscription pour d'autres produits financiers

Les autres produits financiers sont notamment la planification financière, les polices d'assurance-vie et les prêts hypothécaires.

Au cours des sept dernières années, la société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé ont-ils été inscrits ou ont-ils détenu un permis en vertu d'une loi exigeant l'inscription ou l'obtention d'un permis pour vendre d'autres produits financiers que des valeurs mobilières ou des dérivés ou fournir des conseils à leur égard?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», fournissez les renseignements suivants sur chaque inscription ou permis:

Nom de l'entité	
Type de permis ou d'inscription	
Autorité/organisme	
Date d'inscription (aaaa/mm/jj)	Date d'expiration, le cas échéant (aaaa/mm/jj)
Territoire	

## Partie 5 – Situation financière

### Obligations en matière de capital

#### 5.1. Calcul de l'excédent du fonds de roulement

Joignez le calcul de l'excédent du fonds de roulement de la société.

- Les courtiers en placement doivent utiliser le formulaire de calcul de l'excédent du fonds de roulement prescrit par l'organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

• Les courtiers en épargne collective doivent utiliser le formulaire de calcul de l'excédent du fonds de roulement prescrit par l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) sauf s'ils sont inscrits au Québec seulement.

• Les sociétés qui ne sont membres ni de l'OCRCVM ni de l'ACFM doivent utiliser le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A1, Calcul de l'excédent du fonds de roulement. Reportez-vous à l'appendice C.

#### 5.2. Sources de capitaux

Indiquez toutes les sources de liquidités, de capitaux d'emprunt et de capitaux propres de la société.

Nom de la personne ou de l'entité fournissant les capitaux	Type de capitaux	Montant (\$)

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## 5.3. Garants

Voir à l'Annexe C  
l'Annexe 31-103A1,  
Calcul de l'excédent  
du fonds de  
roulement.

Relativement à ses activités, la société:

	Oui	Non
a) a-t-elle des garants?		
b) agit-elle à titre de garant d'une autre partie?		

Si vous avez répondu «oui», fournissez les renseignements suivants sur chaque garantie

Nom de la partie à la garantie	
Numéro BDNI, le cas échéant	
Relation avec la société	Montant de la garantie (\$)
Détail de la garantie	

## Cautionnement et assurance

Les questions 5.4 à 5.8 ne concernent que le cautionnement ou l'assurance actuels ou projetés de la société pour les activités en valeurs mobilières et en dérivés. Elles sont conformes à la section 2 de la partie 12 du Règlement 31-103.

## 5.4. Territoires visés

Ces renseignements  
figurent sur  
l'assurance  
d'institution  
financière.

Dans quels territoires la société a-t-elle un cautionnement ou une assurance?

- AB
- BC
- MB
- NB
- NL
- NS
- NT
- NU
- ON
- PE
- QC
- SK
- YT

Si le cautionnement ou l'assurance de la société ne couvre pas tous les territoires du Canada dans lesquels elle demande à s'inscrire, fournissez des explications.

--

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### 5.5. Détails du cautionnement ou de l'assurance

Ces renseignements figurent dans la note de couverture de l'assurance ou sur l'assurance d'institution financière.

Nom de l'assureur	
Numéro du cautionnement ou de la police	
Conditions et clauses particulières	
Garantie par réclamation (\$)	Plafond annuel (\$)
Montant total de la garantie (\$)	
Franchise (\$)	Date d'expiration (aaaa/mm/jj)

Si l'assurance actuelle ou projetée de la société n'est pas une assurance d'institution financière, expliquez en quoi elle offre une garantie équivalente.

--

### 5.6. Assurance responsabilité professionnelle (Québec seulement)

Si la société demande à s'inscrire au Québec à titre de courtier en épargne collective ou de courtier en plans de bourses d'études, fournissez les renseignements suivants sur son assurance responsabilité professionnelle:

Nom de l'assureur	
Numéro de la police	
Conditions et clauses particulières	
Garantie par réclamation (\$)	Plafond annuel (\$)
Montant total de la garantie (\$)	
Franchise (\$)	Date de renouvellement (aaaa/mm/jj)
Territoires visés:	
AB BC MB NB NL NS NT NU ON PE QC SK YT	
<input type="checkbox"/>	
Précisez la police qui s'applique à vos représentants:	
La police de la société <input type="checkbox"/> Leur police <input type="checkbox"/> Les deux <input type="checkbox"/>	

### 5.7. Résolution du conseil d'administration approuvant l'assurance

Joignez la résolution du conseil d'administration confirmant que la société dispose d'une assurance suffisante pour ces activités en valeurs mobilières ou en dérivés.

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### 5.8. Réclamations en vertu du cautionnement ou de l'assurance

Au cours des sept dernières années, la société a-t-elle fait des réclamations en vertu d'un cautionnement ou de son assurance?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», fournissez les renseignements suivants sur chaque réclamation:

Type de cautionnement ou d'assurance	
Date de la réclamation (aaaa/mm/jj)	Montant (\$)
Motif de la réclamation	
Date de règlement (aaaa/mm/jj)	Résultat
Territoire	

### Solvabilité

#### 5.9. Faillite

Au cours des sept dernières années, la société ou un membre du même groupe visé ont-ils fait faillite, fait une cession en faillite ou une proposition concordataire, fait l'objet d'une requête de mise en faillite ou l'équivalent dans un territoire?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», fournissez les renseignements suivants sur chaque faillite ou cession en faillite:

Nom de l'entité	
Motif de la faillite ou de la cession	
Date de la faillite, de la cession ou de la requête (aaaa/mm/jj)	Date de la libération, le cas échéant (aaaa/mm/jj)
Nom du syndic de faillite	
Territoire	

Le cas échéant, annexez un exemplaire de la libération ou de tout autre document équivalent.

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## 5.10. Nomination d'un séquestre

Au cours des sept dernières années, un séquestre, un sequestre-gérant ou l'équivalent a-t-il été nommé dans un territoire pour ou par la société ou un membre du même groupe visé?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», fournissez les renseignements suivants sur chaque nomination d'un séquestre:

Nom de l'entité	
Date de la nomination (aaaa/mm/jj)	Motif de la nomination
Date de fin (aaaa/mm/jj)	Motif
Nom du séquestre ou du séquestre-gérant	
Territoire	

## Information financière

### 5.11. Clôture de l'exercice

(mm/jj)
---------

Si la société n'a pas fixé la date de clôture de son exercice, fournissez des explications.

--

Indiquez le nom de la personne qui vérifie les états financiers et le nom du cabinet comptable, le cas échéant.

### 5.12. Vérificateur

Nom du vérificateur et du cabinet comptable
---

### 5.13. États financiers audités

a) Joignez, pour votre dernier exercice, les états financiers suivants, selon le cas :

i) les états financiers audités non consolidés;

ii) les états financiers audités établis conformément au paragraphe 3 de l'article 3.2 du Règlement 52-107;

b) si les états financiers joints visés au paragraphe a) ont été établis pour une période se terminant plus de 90 jours avant la date de la présente demande, joindre également un rapport financier intermédiaire pour une période d'au plus 90 jours avant la date de la demande.

Si la société est en démarrage, vous pouvez joindre un état de la situation financière d'ouverture audité à la place.

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## 5.14. Lettre d'instructions au vérificateur

Nous pouvons exiger que la société soit vérifiée à tout moment pendant qu'elle est inscrite.

Joignez une lettre d'instructions de la société autorisant le vérificateur à effectuer tout examen ou vérification que l'autorité peut exiger.

## Partie 6 – Relations avec les clients

### 6.1. Actifs des clients

Voir la section 3 de la partie 14 du Règlement 31-103 et de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103.

La société détiendra-t-elle des actifs des clients ou y aura-t-elle accès?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», fournissez les renseignements suivants sur chaque institution financière auprès de laquelle la société détient les comptes en fidéicommis.

Pour des indications sur la façon d'établir si une société détiendra des actifs des clients ou y aura accès, voir l'article 12.4 de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103.

Nom de l'institution financière	
Ligne d'adresse 1	
Ligne d'adresse 2	
Ville	Province/territoire
Code postal	Numéro de téléphone

### 6.2. Conflits d'intérêts

La société a-t-elle ou s'attend-elle à avoir des relations dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles entraînent des conflits d'intérêts significatifs dans l'exercice de ses activités nécessitant l'inscription conformément à la législation en valeurs mobilières ou à la législation sur les dérivés?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», répondez aux questions suivantes:

a) Fournissez des détails sur chaque conflit:

--

b) La société s'est-elle dotée de politiques et de procédures pour repérer et traiter ses conflits d'intérêts?

Oui  Non

Si vous avez répondu «non», fournissez des explications:

--

**Partie 7 – Mesures prises en application de la loi**

*Les questions de la partie 7 concernent tous les territoires et territoires étrangers. Fournir les renseignements demandés pour les 7 dernières années.*

**7.1. Règlements amiables**

*La société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé ont-ils conclu un règlement amiable avec un organisme de réglementation des services financiers, une bourse de valeurs ou de dérivés, un OAR ou un organisme analogue?*

Oui  Non

*Si vous avez répondu «oui», fournissez les renseignements suivants sur chaque règlement:*

<i>Nom de l'entité</i>
<i>Autorité/organisme</i>
<i>Date du règlement (aaaa/mm/jj)</i>
<i>Détails du règlement</i>
<i>Territoire</i>

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## 7.2. Antécédents disciplinaires

Un organisme de réglementation des services financiers, une bourse de valeurs ou de dérivés, un OAR ou un organisme analogue ont-ils:

	Oui	Non
a) déterminé que la société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé ont enfreint un règlement sur les valeurs mobilières ou une règle d'une bourse de valeurs ou de dérivés, d'un OAR ou d'un organisme analogue?		
b) déterminé que la société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé ont fait une fausse déclaration ou commis une omission?		
c) adressé un avertissement à la société, à une société préexistante ou à un membre du même groupe visé ou exigé un engagement de leur part?		
d) suspendu ou radié d'office l'inscription, le permis ou l'adhésion de la société, d'une société préexistante ou d'un membre du même groupe visé?		
e) imposé des conditions à l'inscription ou à l'adhésion de la société, d'une société préexistante ou d'un membre du même groupe visé?		
f) engagé une procédure ou mené une enquête relativement à la société, à une société préexistante ou à un membre du même groupe visé?		
g) rendu une ordonnance (à l'exception d'une dispense) ou prononcé une sanction à l'encontre de la société, d'une société préexistante ou d'un membre du même groupe visé relativement à des activités en valeurs mobilières ou en dérivés (par exemple, une interdiction d'opérations)?		

Si vous avez répondu «oui», fournissez les renseignements suivants sur chaque mesure:

Nom de l'entité	
Type de mesure	
Autorité/organisme	
Date de la mesure (aaaa/mm/jj)	Motifs
Territoire	

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## 7.3. Enquêtes en cours

À la connaissance de la société, celle-ci ou un membre du même groupe visé font-ils l'objet d'enquêtes en cours?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», fournissez les renseignements suivants sur chaque enquête:

Nom de l'entité
Motif ou objet de l'enquête
Autorité/organisme
Date de début de l'enquête (aaaa/mm/jj)
Territoire

## Partie 8 – Poursuites

La société est tenue de déclarer les infractions aux lois régissant ses activités dans tout territoire et les poursuites intentées en vertu de ces lois. Fournir les renseignements demandés pour les 7 dernières années.

### 8.1. Condamnations au criminel

La société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé ont-ils été reconnus coupables d'une infraction criminelle ou pénale?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», fournissez les renseignements suivants sur chaque condamnation:

Nom de l'entité	
Type d'infraction	
Intitulé de la cause	Numéro de la cause, le cas échéant
Date de la condamnation (aaaa/mm/jj)	
Territoire	

### 8.2. Accusations criminelles en instance

La société ou un membre du même groupe visé font-ils l'objet d'accusations criminelles ou pénales en instance?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», fournissez les renseignements suivants sur chaque accusation:

Nom de l'entité
Type d'infraction

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

Date de l'accusation (aaaa/mm/jj)
Territoire

### 8.3. Poursuites en instance

	Oui	Non
a) La société est-elle actuellement défenderesse ou intimée (ou l'équivalent dans tout territoire) dans une poursuite en instance?		
b) Un membre du même groupe visé est-il actuellement défendeur ou intimé (ou l'équivalent dans tout territoire) dans une poursuite en instance relative à une fraude, à un vol ou à des activités en valeurs mobilières ou qui pourrait avoir une incidence significative sur l'activité de la société?		

Si vous avez répondu «oui», fournissez les renseignements suivants sur chaque poursuite:

Nom de l'entité
Type de poursuite
Date de la poursuite (aaaa/mm/jj)
Étape actuelle de l'instance
Mesures de réparation demandées par le demandeur ou l'appelant
Territoire

### 8.4. Jugements

	Oui	Non
a) La société a-t-elle été condamnée par un tribunal civil à payer des dommages-intérêts relativement à une fraude, à un vol ou à des activités en valeurs mobilières et un tel jugement est-il en cours?		
b) Un jugement rendu à l'égard d'un membre du même groupe visé relativement à une fraude, à un vol ou à des activités en valeurs mobilières ou qui pourrait avoir une incidence significative sur l'activité de la société est-il en cours?		

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

Si vous avez répondu «oui», fournissez les renseignements suivants sur chaque jugement:

Nom de l'entité
Type de jugement
Date du jugement (aaaa/mm/jj)
Étape actuelle de l'instance, le cas échéant
Mesures de réparation demandées par les demandeurs

### Partie 9 – Attestation

Commet une infraction à la législation en valeurs mobilières ou à la législation sur les dérivés quiconque donne des renseignements faux ou trompeurs sur ce formulaire.

En signant ci-dessous, vous:

- attestez ce qui suit à l'autorité de chaque territoire du Canada où la société présente et dépose ce formulaire directement ou par l'entremise de l'autorité principale:
  - vous avez lu ce formulaire;
  - tous les renseignements présentés sur ce formulaire sont, à votre connaissance et après une demande de renseignements raisonnable, véridiques et complets;
- attestez à chaque autorité d'un territoire autre que le territoire principal du Canada où la société présente et dépose ce formulaire directement ou par l'entremise de l'autorité principale que, à la date de présentation de ce formulaire:
  - la société a présenté et déposé tous les renseignements exigés en vertu de la législation en valeurs mobilières et (ou) de la législation sur les dérivés du territoire principal du Canada relativement à son inscription dans ce territoire;
  - ces renseignements sont véridiques et complets;
- autorisez l'autorité principale à donner à chaque autorité autre que l'autorité principale accès aux renseignements que la société a déposés auprès de l'autorité principale ou qu'elle lui a présentés en vertu de la législation en valeurs mobilières et (ou) de la législation sur les dérivés du territoire principal du Canada relativement à son inscription dans ce territoire;
- reconnaissez que l'autorité peut recueillir les renseignements personnels des personnes physiques visées par ce formulaire et les communiquer conformément à la rubrique Collecte et utilisation de renseignements personnels;
- attestez que les personnes physiques visées par ce formulaire ont été avisées que leurs renseignements personnels figurent sur ce formulaire, des raisons juridiques de leur communication, de l'utilisation qui en sera faite et des moyens d'obtenir de plus amples renseignements.

Nom de la société
Nom du dirigeant ou de l'associé de la société autorisé à signer
Titre du dirigeant ou de l'associé de la société autorisé à signer
Signature
Date (aaaa/mm/jj)

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### Témoin

*Le témoin doit être un avocat, un notaire ou un commissaire à l'assermentation.*

<i>Nom du témoin</i>	
<i>Titre du témoin</i>	
<i>Signature</i>	
<i>Date (aaaa/mm/jj)</i>	

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## APPENDICE A COORDONNÉES RELATIVES À L'AVIS DE COLLECTE ET D'UTILISATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

<p><b>Alberta</b>          Alberta Securities Commission,          Suite 600, 250 – 5<sup>th</sup> St. SW          Calgary (Alberta) T2P 0R4          Attention: Information Officer          Téléphone: 403-355-4151</p>	<p><b>Ontario</b>          Commission des valeurs mobilières de l'Ontario          Suite 1903, C. P. 55          20, Queen Street West          Toronto (Ontario) M5H 3S8          Attention: Compliance and Registrant Regulation          Téléphone: 416-593-8314          Courriel: <a href="mailto:registration@osc.gov.on.ca">registration@osc.gov.on.ca</a></p>
<p><b>Colombie-Britannique</b>          British Columbia Securities Commission          P.O. Box 10142, Pacific Centre          701 West Georgia Street          Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2          Attention: Freedom of Information Officer          Téléphone: 604-899-6500 ou 800-373-6393          (en Colombie-Britannique)</p>	<p><b>Québec</b>          Autorité des marchés financiers          800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage          C.P. 246, tour de la Bourse          Montréal (Québec) H4Z 1G3          À l'attention du responsable de l'accès à l'information          Téléphone: 514-395-0337 ou 877-525-0337          (au Québec)</p>
<p><b>Île-du-Prince-Édouard</b>          Securities Registry          Office of the Attorney General B Consumer,          Corporate and Insurance Services Division          P.O. Box 2000          Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A          7N8          Attention: Deputy Registrar of Securities          Téléphone: 902-368-6288</p>	<p><b>Saskatchewan</b>          Saskatchewan Financial Services Commission          Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive          Regina (Saskatchewan) S4P 4H2          Attention: Director          Téléphone: 306-787-5842</p>
<p><b>Manitoba</b>          Commission des valeurs mobilières du          Manitoba          400, avenue St-Mary, bureau 500          Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5          À l'attention du directeur des inscriptions          Téléphone: 204-945-2548          Télécopieur: 204-945-0330</p>	<p><b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>          Securities NL          Financial Services Regulation Division          Department of Government Services          P.O. Box 8700, 2nd Floor, West Block          Confederation Building          St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6          Attention: Manager of Registrations          Téléphone: 709-729-5661</p>
<p><b>Nouveau-Brunswick</b>          Commission des valeurs mobilières du          Nouveau-Brunswick          85, rue Charlotte, bureau 300          Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2          À l'attention du Directeur des affaires          réglementaires          Téléphone: 506-658-3060</p>	<p><b>Territoires du Nord-Ouest</b>          Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest          C. P. 1320          Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9          Attention: Deputy Superintendent of Securities          Téléphone: 867-920-8984</p>

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

<p><b>Nouvelle-Écosse</b> Nova Scotia Securities Commission Suite 400, 5251 Duke Street Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3 Attention: Deputy Director, Capital Markets Téléphone: 902-424-7768</p>	<p><b>Yukon</b> Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon Gouvernement du Yukon Ministère des Services aux collectivités 307 Black Street, 1<sup>st</sup> Floor C.P. 2703 (C-6) Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Téléphone: 867-667-5466 Télécopieur: 867-393-6251 <a href="http://www.community.gov.yk.ca/corp/securities_about.htm">http://www.community.gov.yk.ca/corp/securities_about.htm</a></p>
<p><b>Nunavut</b> Bureau d'enregistrement Ministère de la Justice Gouvernement du Nunavut C.P. 1000, succ. 570 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 Attention: Deputy Registrar of Securities Téléphone: 867-975-6590</p>	<p><b>Organismes d'autoréglementation</b> Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières 121, King Street West, Suite 1600 Toronto (Ontario) M5H 3T9 À l'attention du responsable de la protection des renseignements personnels Téléphone: 416-364-6133 Courriel : <a href="mailto:privacyofficer@iiroc.ca">privacyofficer@iiroc.ca</a></p>

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### APPENDICE B ACTE D'ACCEPTATION DE COMPÉTENCE ET DE DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE AUX FINS DE SIGNIFICATION

1. Nom de la personne (la « société »):
2. Territoire de constitution de la personne:
3. Nom du mandataire aux fins de signification (le « mandataire aux fins de signification »):
4. Adresse du mandataire aux fins de signification: Numéro de téléphone du mandataire aux fins de signification:
5. La société désigne et nomme le mandataire aux fins de signification à l'adresse indiquée ci-dessus comme mandataire à qui signifier tout avis, acte de procédure, citation à comparaître, sommation ou autre acte dans toute action, enquête ou instance administrative, criminelle, pénale ou autre (une « instance ») découlant de ses activités dans le territoire intéressé ou s'y rattachant, et renonce irrévocablement à tout droit d'invoquer en défense dans une instance quelconque l'incompétence à intenter l'instance.
6. La société accepte irrévocablement et sans réserve la compétence non exclusive, dans toute instance découlant de ses activités dans le territoire intéressé ou s'y rattachant, des tribunaux judiciaires, quasi judiciaires et administratifs du territoire intéressé.
7. Pendant une période de 6 ans après qu'elle aura cessé d'être inscrite, la société devra présenter les documents suivants à l'autorité en valeurs mobilières:
  - a) un nouvel acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification, en la forme prévue aux présentes, au plus tard le 10<sup>e</sup> jour après l'expiration du présent acte;
  - b) une version modifiée du présent acte au plus tard le 10<sup>e</sup> jour après tout changement dans le nom ou l'adresse du mandataire aux fins de signification indiquée ci-dessus.
8. Le présent acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification est régi par les lois du territoire intéressé et s'interprète conformément à ces lois.

Date: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(Signature de la société ou du signataire autorisé)

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

---

*(Nom et titre du signataire autorisé)*

### **Acceptation**

*Je soussigné accepte la désignation comme mandataire aux fins de signification de (nom de la société), conformément aux modalités de l'acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification ci-dessus.*

*Date:* \_\_\_\_\_

---

*(Signature du mandataire aux fins de signification ou du signataire autorisé)*

---

*(Nom et titre du signataire autorisé)*

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## APPENDICE C

### ANNEXE 31-103A1: CALCUL DE L'EXCÉDENT DU FONDS DE ROULEMENT

\_\_\_\_\_  
Nom de la société

Calcul de l'excédent du fonds de roulement  
(au \_\_\_\_\_, par comparaison au \_\_\_\_\_)

	Élément	Période en cours	Période antérieure
1.	Actif courant		
2.	Moins éléments d'actif courant qui ne sont pas facilement convertibles en trésorerie (p. ex., charges payées d'avance)		
3.	Actif courant ajusté Ligne 1 moins ligne 2 =		
4.	Passif courant		
5.	Ajouter 100% de la dette à long terme à l'endroit de parties liées sauf si la société et le prêteur ont signé une convention de subordination en la forme prévus à l'Annexe B et que la société en a transmis un exemplaire à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières		
6.	Passif courant ajusté Ligne 4 plus ligne 5 =		
7.	Fonds de roulement ajusté Ligne 3 moins ligne 6 =		
8.	Moins capital minimum		
9.	Moins risque de marché		
10.	Moins franchise de la police d'assurance ou du cautionnement visée à la partie 12 du présent règlement		
11.	Moins garanties		
12.	Moins écarts non résolus		
13.	Excédent du fonds de roulement		

#### Notes

Établir le présent formulaire selon les mêmes principes comptables que ceux ayant servi à établir les états financiers conformément au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables (chapitre V-1.1, r. 25). Pour d'autres indications sur ces principes comptables, se reporter à l'article 12.1 de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (Décision 2011-PDG-0074, 2011-06-07).

**Ligne 5. Dette à l'endroit de parties liées:** Pour la définition de l'expression «parties liées» dans le cas d'une entreprise ayant une obligation d'information du public, se reporter au Manuel de l'ICCA.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

**Ligne 8. Capital minimum:** Le montant indiqué sur cette ligne ne peut être inférieur aux montants suivants: a) 25 000 \$ dans le cas du conseiller et b) 50 000 \$ dans le cas du courtier. Dans le cas du gestionnaire de fonds d'investissement, il ne peut être inférieur à 100 000 \$ sauf si le paragraphe 4 de l'article 12.1 s'applique.

**Ligne 9. Risque de marché:** Calculer le montant indiqué sur cette ligne selon les instructions de l'appendice 1 de la présente annexe.

**Ligne 11. Garanties:** Si la société inscrite garantit la responsabilité d'une autre personne, inclure le montant total de la garantie dans le calcul du fonds de roulement. Si le montant de la garantie est déclaré comme un passif courant dans l'état de la situation financière de la société et indiqué sur la ligne 4, ne pas l'indiquer sur la ligne 11.

**Ligne 12. Écarts non résolus:** Inclure dans le calcul de l'excédent du fonds de roulement tout écart non résolu qui pourrait entraîner une perte d'actif de la société ou des clients.

Les exemples ci-après donnent des indications pour calculer les écarts non résolus:

i) dans le cas d'un écart non résolu qui se rapporte aux titres des clients, le montant à indiquer sur la ligne 12 est égal à la juste valeur des positions à découvert du client, plus le taux de marge applicable à ces titres;

ii) dans le cas d'un écart non résolu qui se rapporte aux placements de la personne inscrite, le montant à indiquer sur la ligne 12 est égal à la juste valeur des positions à découvert sur les placements;

iii) dans le cas d'un écart non résolu qui se rapporte aux liquidités, le montant à indiquer sur la ligne 12 est égal au déficit de liquidités.

Se reporter à l'article 12.1 de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites pour obtenir davantage d'indications sur la façon d'établir et de déposer le présent formulaire.

**RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015**

***Attestation de la direction***

***Nom de la société inscrite:*** \_\_\_\_\_

*Nous avons examiné le calcul de l'excédent du fonds de roulement ci-joint et attestons que la société respecte les obligations en matière de capital au*

\_\_\_\_\_.

	<i>Nom et titre</i>	<i>Signature</i>	<i>Date</i>
1.	_____	_____	_____
2.	_____	_____	_____

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### APPENDICE 1 DE L'ANNEXE 31-103A1 CALCUL DE L'EXCÉDENT DU FONDS DE ROULEMENT (ligne 9 [Risque de marché])

Pour l'application du présent formulaire:

1) L'expression « juste valeur » s'entend de la valeur d'un titre établie conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public.

2) Multiplier la juste valeur de chaque titre indiqué à la ligne 1, Actif courant, par le taux de marge applicable indiqué ci-dessous. Additionner les résultats de l'ensemble des titres détenus. Le total représente le « risque de marché » à reporter à la ligne 9.

a) Obligations, garanties ou non, bons du Trésor et billets

i) Obligations, garanties ou non, bons du Trésor et autres titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, du Royaume-Uni, des États-Unis ou de tout autre État (pour autant que ces titres étrangers aient reçu la notation Aaa ou AAA, respectivement de Moody's Canada Inc. ou de Standard & Poor's Rating Services (canada), ou, pour l'une ou l'autre, d'un membre du même groupe que l'agence de notation désignée) et arrivant à échéance:

dans l'année:	1% de la juste valeur, multiplié par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;
dans 1 à 3 ans:	1 % de la juste valeur;
dans 3 à 7 ans:	2% de la juste valeur;
dans 7 à 11 ans:	4% de la juste valeur;
dans plus de 11 ans:	4 % de la juste valeur.

ii) Obligations, garanties ou non, bons du Trésor et autres titres émis ou garantis par un territoire du Canada et obligations de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et arrivant à échéance:

dans l'année:	2% de la juste valeur, multiplié par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;
dans 1 à 3 ans:	3 % de la juste valeur;
dans 3 à 7 ans:	4% de la juste valeur;
dans 7 à 11 ans:	5% de la juste valeur;
dans plus de 11 ans:	5% de la juste valeur.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

iii) Obligations, garanties ou non, et billets (non en souffrance) émis ou garantis par une municipalité du Canada ou du Royaume-Uni et arrivant à échéance:

dans l'année:	3% de la juste valeur, multipliés par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;
dans 1 à 3 ans:	5% de la juste valeur;
dans 3 à 7 ans:	5% de la juste valeur;
dans 7 à 11 ans:	5% de la juste valeur;
dans plus de 11 ans:	5% de la juste valeur.

iv) Autres obligations, garanties ou non, non commerciales (non en souffrance): 10% de la juste valeur.

v) Obligations, garanties ou non, billets (non en souffrance) commerciaux ou de sociétés et obligations non négociables et non transférables de sociétés de fiducie et de sociétés de prêt hypothécaire inscrites au nom de la société inscrite et arrivant à échéance:

dans l'année:	3% de la juste valeur;
dans 1 à 3 ans:	6% de la juste valeur;
dans 3 à 7 ans:	7% de la juste valeur;
dans 7 à 11 ans:	10% de la juste valeur;
dans plus de 11 ans:	10% de la juste valeur.

### b) Effets bancaires

Certificats de dépôt, billets à ordre ou obligations non garanties émis par une banque à charte canadienne et acceptations bancaires de banque à charte canadienne arrivant à échéance:

dans l'année: 2% de la juste valeur, multipliés par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;  
dans plus de 1 an: le taux applicable aux obligations, garanties ou non, et aux billets commerciaux ou de sociétés.

### c) Effets bancaires étrangers acceptables

Certificats de dépôt, billets à ordre ou obligations non garanties émis par une banque étrangère, négociables, transférables et arrivant à échéance:

dans l'année: 2% de la juste valeur, multipliés par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;  
dans plus de 1 an: le taux applicable aux obligations, garanties ou non, et aux billets commerciaux ou de sociétés.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

Les «effets bancaires étrangers acceptables» sont des certificats de dépôt et ou des billets à ordre émis par une banque qui n'est pas une banque à charte canadienne et dont la valeur nette (capital et réserves) est au moins égale à 200 000 000 \$.

### d) Organismes de placement collectif

Titres d'organismes de placement collectif placés au moyen d'un prospectus dans tout territoire du Canada:

i) soit 5% de la valeur liquidative par titre établie conformément au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (chapitre V-1.1, r. 42), dans le cas d'un OPC Fonds du marché monétaire au sens du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (chapitre V-1.1, r. 39);

ii) soit le taux de marge établi de la même façon que dans le cas des actions cotées, multiplié par la valeur liquidative par titre du fonds établie conformément au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement.

### e) Actions

Dans le présent paragraphe, les «titres» comprennent les droits et bons de souscription mais excluent les obligations garanties ou non.

i) Titres, y compris les titres de fonds d'investissement, les droits et les bons de souscription, cotés sur toute bourse reconnue au Canada ou aux États-Unis d'Amérique:

Position acheteur: marge requise

Titres se vendant à 2 \$ ou plus: 50% de la juste valeur;

Titres se vendant de 1,75 \$ à 1,99 \$: 60% de la juste valeur;

Titres se vendant de 1,50 \$ à 1,74 \$: 80% de la juste valeur;

Titres se vendant à moins de 1,50 \$: 100% de la juste valeur.

Positions à découvert: crédit requis;

Titres se vendant à 2 \$ ou plus: 150% de la juste valeur;

Titres se vendant de 1,50 \$ à 1,99 \$: 3 \$ l'action;

Titres se vendant de 0,25 \$ à 1,49 \$: 200% de la juste valeur;

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

Titres se vendant à moins de 0,25 \$: juste valeur plus 0,25 \$  
l'action.

ii) Pour les positions sur titres constitutifs d'un indice général d'une des bourses suivantes, 50% de la juste valeur:

- a) Australian Stock Exchange Limited
- b) Bolsa de Madrid
- c) Borsa Italiana
- d) Copenhagen Stock Exchange
- e) Euronext Amsterdam
- f) Euronext Brussels
- g) Euronext Paris S.A.
- h) Frankfurt Stock Exchange
- i) London Stock Exchange
- j) New Zealand Exchange Limited
- k) Stockholm Stock Exchange
- l) Swiss Exchange
- m) The Stock Exchange of Hong Kong Limited
- n) Tokyo Stock Exchange

f) Créances hypothécaires

i) Dans le cas d'une société inscrite dans tout territoire du Canada  
sauf en Ontario:

a) Créances hypothécaires assurées non en souffrance: 6% de  
la juste valeur;

b) Créances hypothécaires non assurées et non en souffrance:  
12% de la juste valeur du prêt ou les taux fixés par des institutions financières  
canadiennes ou des banques de l'annexe III, selon le taux plus élevé.

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

ii) *Dans le cas d'une société inscrite en Ontario:*

a) *Créances hypothécaires assurées en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (L.R.C. 1985, c. N-11) non en souffrance: 6% de la juste valeur;*

b) *Créances hypothécaires ordinaires de premier rang non en souffrance: 12% de la juste valeur du prêt ou les taux fixés par des institutions financières canadiennes ou des banques de l'annexe III, selon le taux plus élevé.*

*Les sociétés inscrites en Ontario, qu'elles soient inscrites ou non dans un autre territoire du Canada, devront appliquer les taux de marge visés au sous-paragraphe ii ci-dessus.*

g) *Tous les autres titres: 100% de la juste valeur.*

---

*A.M. 2009-05, Ann. 33-109A6; A.M. 2010-17, a. 3; A.M. 2011-03, a. 14; L.Q. 2011, c. 18, a. 330; A.M. 2013-09, a. 2.*

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### ANNEXE 33-109A7

### RÉTABLISSEMENT DE L'INSCRIPTION D'UNE PERSONNE PHYSIQUE INSCRITE OU DE LA QUALITÉ DE PERSONNE PHYSIQUE AUTORISÉE

(article 2.3 et paragraphe 2 de l'article 2.5)

#### INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Ce formulaire doit être rempli et présenté aux agents responsables ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, ou aux organismes d'autoréglementation (OAR) compétents lorsqu'une personne physique a quitté une société parrainante et demande le rétablissement de son inscription dans la même catégorie ou de la qualité de personne physique autorisée auprès d'une société parrainante. Un seul formulaire doit être présenté, peu importe le nombre de catégories d'inscription ou de qualités de personne physique autorisée dont la personne demande le rétablissement.

La personne physique peut faire rétablir son inscription ou sa qualité de personne physique autorisée en présentant le présent formulaire. Toutefois, toutes les conditions suivantes doivent être réunies:

1. le formulaire est présenté au plus tard 3 mois après la date de la cessation de relation de la personne physique avec son ancienne société parrainante à titre de salarié, d'associé ou de mandataire;
2. aucune modification n'a été apportée aux renseignements présentés antérieurement, en ce qui concerne les rubriques 13 (Renseignements concernant la réglementation), 14 (Renseignements sur les infractions criminelles), 15 (Renseignements sur les poursuites civiles) et 16 (Renseignements sur la situation financière) du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, depuis que la personne physique a quitté son ancienne société parrainante;
3. sa relation avec son ancienne société parrainante n'a pas pris fin en raison de sa démission à la demande de la société, de sa démission volontaire ou de son congédiement en raison d'une allégation d'activité criminelle, de contravention à la législation en valeurs mobilières ou de contravention aux règles d'un OAR.

Si toutes les conditions ci-dessus ne sont pas réunies, la personne doit faire rétablir son inscription en présentant, sur le site Web de la BDNI, une demande intitulée «Réactivation d'inscription» dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4.

#### Terminologie

Dans le présent formulaire, les mots «vous», «votre» et «personne physique» désignent la personne physique qui demande le rétablissement de son inscription ou de sa qualité de personne physique autorisée.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

Les expressions «actionnaire important» et «actionnaire» désignent tout actionnaire qui a la propriété au total, directement ou indirectement, des titres lui assurant 10% ou plus des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation.

L'expression «ancienne société parrainante» désigne la dernière société inscrite au sein de laquelle vous avez exercé des fonctions à titre de personne physique inscrite ou autorisée.

L'expression «nouvelle société parrainante» désigne la société inscrite au sein de laquelle vous commencerez à exercer des fonctions à titre de personne physique inscrite ou autorisée après le rétablissement de votre inscription ou de votre qualité de personne physique autorisée.

Plusieurs expressions utilisées dans le présent formulaire sont définies dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 que vous avez présenté pour vous inscrire initialement, ou dans d'autres textes de la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire. Veuillez vous reporter à ces définitions.

### **Comment présenter ce formulaire Format BDNI**

Présentez ce formulaire sur le site Web de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) en format BDNI, à l'adresse [www.nrd.ca](http://www.nrd.ca). Si vous avez des questions, adressez-vous au service de la conformité, de l'inscription ou des affaires juridiques de la nouvelle société parrainante ou à un avocat, ou encore consultez le site Web d'information de la BDNI, à l'adresse [www.nrd-info.ca](http://www.nrd-info.ca).

### **Format différent du format BDNI**

Si vous vous prévaliez de la dispense pour difficultés temporaires prévue à l'article 5.1 du Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9), vous pouvez présenter ce formulaire dans un format différent du format BDNI.

Si l'espace prévu ne suffit pas, utilisez une autre feuille en indiquant clairement le numéro des rubriques et des questions. Remplissez et signez le formulaire, puis transmettez-le aux agents responsables, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, aux OAR ou aux autres autorités compétentes. Le nombre d'exemplaires originaux signés du formulaire à présenter dépend de la province ou du territoire et de l'agent responsable, de l'autorité en valeurs mobilières, ou de l'OAR.

Pour éviter tout retard dans le traitement de ce formulaire, veuillez répondre à toutes les questions qui s'appliquent à vous. Si vous avez des questions, adressez-vous au service de la conformité, de l'inscription ou des affaires juridiques de la nouvelle société parrainante ou à un avocat, ou encore consultez le site Web d'information de la BDNI, à l'adresse [www.nrd-info.ca](http://www.nrd-info.ca).

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### Rubrique 1 Nom

1. **Numéro BDNI:** \_\_\_\_\_

2. **Nom**

\_\_\_\_\_  
Nom de famille Prénom Deuxième prénom (s.o.) Troisième prénom (s.o.)

3. **Date de naissance (AAAA/MM/JJ):** \_\_\_\_\_

4. **Utilisation d'autres noms**

Utilisez-vous ou avez-vous déjà utilisé un nom ou exercé une activité sous un nom qui n'est pas un de ceux indiqués ci-dessus (par exemple le nom commercial d'une entreprise individuelle ou un nom d'équipe)?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», remplissez l'appendice A.

### Rubrique 2 Nombre de territoires

1. Demandez-vous le rétablissement de votre inscription ou de votre qualité de personne physique autorisée dans plus d'un territoire du Canada?

Oui  Non

2. Indiquez, en cochant la case appropriée, chaque territoire dans lequel vous demandez le rétablissement de votre inscription ou de votre qualité de personne physique autorisée:

Tous les territoires

Alberta

Colombie-Britannique

Île-du-Prince-Édouard

Manitoba

Nouveau-Brunswick

Nouvelle-Écosse

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

- Nunavut
- Ontario
- Québec
- Saskatchewan
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Territoires du Nord-Ouest
- Yukon

### Rubrique 3 Catégories d'inscription

1. À l'appendice B, cochez la case correspondant à chaque catégorie dans laquelle vous demandez le rétablissement de votre inscription ou de votre qualité de personne physique autorisée. Si vous demandez le rétablissement de votre qualité de personne physique autorisée, cochez la case correspondant à chaque catégorie qui décrit le poste que vous occupez au sein de votre nouvelle société parrainante.

2. Si vous demandez au Québec le rétablissement de votre inscription en tant que représentant de courtier en épargne collective ou de courtier en plans de bourse d'études, indiquez si vous êtes couvert par l'assurance responsabilité professionnelle de votre nouvelle société parrainante.

Oui  Non

Si vous avez répondu «non», veuillez fournir les renseignements suivants:

Nom de votre assureur: \_\_\_\_\_

Numéro de police: \_\_\_\_\_

### Rubrique 4 Domicile élu et mandataire aux fins de signification

#### 1. Domicile élu

Vous devez avoir un domicile élu dans chaque province ou territoire dans lequel vous présentez ce formulaire. Vous pouvez indiquer une adresse domiciliaire ou professionnelle, mais pas une case postale. Veuillez remplir l'appendice C pour chaque domicile élu supplémentaire que vous indiquez.

**RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015**

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

Domicile élu: \_\_\_\_\_  
(numéro, rue, ville, province ou territoire, code postal)

Numéro de téléphone: \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur: \_\_\_\_\_ (le cas échéant)

Adresse électronique: \_\_\_\_\_ (le cas échéant)

### 2. Mandataire aux fins de signification

Si vous avez désigné un mandataire aux fins de signification, veuillez fournir les renseignements ci-dessous pour chaque province ou territoire dans lequel vous avez un mandataire. L'adresse de votre mandataire doit être le domicile élu indiqué ci-dessus. Si votre mandataire n'est pas une personne physique, indiquez également le nom de votre personne-ressource.

Nom du mandataire: \_\_\_\_\_

Personne-ressource: \_\_\_\_\_  
Nom de famille Prénom

### Rubrique 5 Établissement d'emploi

1. Fournissez les renseignements suivants sur votre nouvelle société parrainante. Si vous projetez de travailler à plus d'une adresse, fournissez les renseignements sur l'établissement où vous exercerez principalement vos activités.

Numéro d'identification unique (facultatif): \_\_\_\_\_

Numéro BDNI de l'établissement: \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle: \_\_\_\_\_  
(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays, code postal)

Numéro de téléphone: \_\_\_\_\_ Numéro de télécopieur: \_\_\_\_\_

2. Si le siège de la nouvelle société parrainante est situé à l'étranger et (ou) que vous n'êtes pas résident du Canada, indiquez l'adresse de l'établissement où vous exercerez vos activités.

Adresse professionnelle: \_\_\_\_\_  
(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays, code postal)

Numéro de téléphone: \_\_\_\_\_ Numéro de télécopieur: \_\_\_\_\_

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

[Les points 3, 4 et 5 s'appliquent lorsque le format est différent du format BDNI.]

### 3. Type d'établissement:

Siège  Succursale ou établissement  Sous-succursale

### 4. Nom du directeur de succursale: \_\_\_\_\_

5.  Cochez cette case si l'adresse postale de l'établissement est la même que l'adresse professionnelle indiquée ci-dessus. Si ce n'est pas le cas, veuillez fournir les renseignements ci-dessous.

Adresse postale: \_\_\_\_\_  
(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays, code postal)

### Rubrique 6 Emploi précédent

Fournissez les renseignements suivants sur votre ancienne société parrainante.

Nom: \_\_\_\_\_

Date à laquelle vous avez cessé d'être autorisé à agir au nom de votre ancienne société parrainante à titre de personne physique inscrite ou autorisée:

\_\_\_\_\_  
(AAAA/MM/JJ)

Indiquer la raison pour laquelle vous avez quitté votre ancienne société parrainante:

\_\_\_\_\_

### Rubrique 7 Emploi, autres activités professionnelles, postes de dirigeant ou d'administrateur actuels

Nom de votre nouvelle société parrainante: \_\_\_\_\_

Remplissez l'appendice D pour chacune des activités professionnelles que vous exercez actuellement, notamment auprès de votre nouvelle société parrainante ou à l'extérieur de celle-ci. Indiquez également tous les postes de dirigeant ou d'administrateur ou les postes équivalents que vous occupez à titre professionnel, contre rémunération ou non.

### Rubrique 8 Propriété de titres de la nouvelle société parrainante

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

Êtes-vous associé ou actionnaire important de votre nouvelle société parrainante?

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», remplissez l'appendice E.

### Rubrique 9 Confirmation du dossier permanent

1. Cochez la case appropriée pour indiquer que, depuis que vous avez quitté votre ancienne société parrainante, des modifications ont été apportées aux renseignements présentés antérieurement en ce qui concerne les rubriques ci-dessous du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4.

- Renseignements concernant la réglementation (rubrique 13)
- Renseignements sur les infractions criminelles (rubrique 14)
- Renseignements sur les poursuites civiles (rubrique 15)
- Renseignements sur la situation financière (rubrique 16)

2. Cochez la case ci-dessous – Je suis habilité(e) à déposer le formulaire prévu à la présente Annexe 33-109A7 – seulement si les 2 conditions suivantes sont réunies:

a) aucune modification n'a été apportée aux renseignements indiqués sous la rubrique 9.1 ci-dessus;

b) votre relation avec votre ancienne société parrainante à titre de salarié, d'associé ou de mandataire n'a pas pris fin parce que vous avez démissionné à la demande de la société ou volontairement, ou avez fait l'objet d'un congédiement en raison de l'une des allégations suivantes:

- activité criminelle;
- contravention à la législation en valeurs mobilières;
- contravention aux règles d'un OAR.

Si les conditions ci-dessus, nécessaires pour cocher la case «Je suis habilité(e) à déposer le formulaire prévu à la présente Annexe 33-109A7», ne sont pas réunies, vous devez faire rétablir votre inscription en présentant, sur le site Web de la BDNI, une demande intitulée «Réactivation d'inscription» dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4. Si vous présentez le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 dans un format différent du format BDNI, vous devez le remplir en entier.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

Je suis habilité(e) à déposer le formulaire prévu à la présente Annexe 33-109A7.

### **Rubrique 10 Déclarations, acceptation de compétence et avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels**

En présentant ce formulaire:

- vous déclarez que l'acceptation de compétence, le consentement à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels et l'autorisation donnée aux OAR (le cas échéant) qui figurent dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 sont encore valides et s'appliquent au présent formulaire;

- vous consentez à ce que les autorités en valeurs mobilières et votre société parrainante recueillent et communiquent vos renseignements personnels aux fins de l'inscription et à d'autres fins réglementaires connexes.

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'OAR du territoire concerné, aux coordonnées figurant à l'appendice F. Au Québec, vous pouvez également vous adresser à la Commission d'accès à l'information (1-888-528-7741, site Web: [www.cai.gouv.qc.ca](http://www.cai.gouv.qc.ca)).

Si vous demandez le rétablissement de votre inscription, vous déclarez que toutes les conditions de votre inscription que vous n'avez pas remplies auprès de votre ancienne société parrainante resteront valides auprès de votre nouvelle société parrainante.

### **Rubrique 11 Mise en garde**

Commet une infraction à la législation en valeurs mobilières et (ou) à la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises quiconque donne des renseignements faux ou trompeurs sur ce formulaire.

### **Rubrique 12 Attestation**

#### **1. Attestation – format BDNI**

Je confirme avoir discuté des questions du présent formulaire avec un dirigeant, un directeur de succursale ou un superviseur de ma société parrainante. À ma connaissance, cette personne était convaincue que j'avais parfaitement compris les questions. Je limiterai mes activités à celles qui sont autorisées dans ma catégorie d'inscription.

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

Je présente ces renseignements en qualité de mandataire de la personne physique. En cochant cette case, j'atteste que la personne physique m'a fourni tous les renseignements présentés sur ce formulaire.

### 2. Attestation – format différent du format BDNl

#### Personne physique

En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire où je présente ce formulaire, directement ou par l'intermédiaire de l'autorité principale:

- j'ai lu ce formulaire et compris les questions;
- tous les renseignements présentés sur ce formulaire sont véridiques et complets.

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne physique

\_\_\_\_\_  
Date (AAAA/MM/JJ)

#### Associé ou dirigeant autorisé de la nouvelle société parrainante

En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente ce formulaire pour le compte de la personne physique:

- la personne physique sera embauchée par la nouvelle société parrainante comme personne physique inscrite ou autorisée;
- j'ai discuté des questions du présent formulaire avec la personne physique ou un directeur de succursale ou un autre dirigeant ou superviseur l'a fait, et, à ma connaissance, elle les comprend parfaitement;

la nouvelle société parrainante reconnaît que toutes les conditions du rétablissement de l'inscription de la personne qui n'ont pas été remplies auprès de son ancienne société parrainante restent valides et elle convient d'assumer toutes les obligations qui lui incombent à l'égard de la personne physique en vertu de ces conditions.

\_\_\_\_\_  
Nom de la société

**RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015**

*Nom du dirigeant ou associé autorisé à signer*

\_\_\_\_\_  
*Titre du dirigeant ou associé autorisé à signer*

\_\_\_\_\_  
*Signature du dirigeant ou associé autorisé à signer*

\_\_\_\_\_  
*Date (AAAA/MM/JJ)*

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## APPENDICE A

### Utilisation d'autres noms (rubrique 1.4)

#### Rubrique 1.4 Utilisation d'autres noms

##### Nom 1

Nom

---

Raisons de l'utilisation de cet autre nom (par exemple, nom commercial ou nom d'équipe):

---

Si le nom est ou a été utilisé en lien avec une société parrainante, celle-ci en a-t-elle approuvé l'utilisation?

Oui  Non

Quand avez-vous utilisé ce nom?

De :

À :

\_\_\_\_\_  
(AAAA/MM)

\_\_\_\_\_  
(AAAA/MM)

##### Nom 2

Nom

---

Raisons de l'utilisation de cet autre nom (par exemple, nom commercial ou nom d'équipe):

---

Si le nom est ou a été utilisé en lien avec une société parrainante, celle-ci en a-t-elle approuvé l'utilisation?

Oui  Non

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

Quand avez-vous utilisé ce nom?

De :

À :

\_\_\_\_\_  
(AAAA/MM)

\_\_\_\_\_  
(AAAA/MM)

### Nom 3

\_\_\_\_\_  
Nom

Raisons de l'utilisation de cet autre nom (par exemple, nom commercial ou nom d'équipe):

\_\_\_\_\_

Si le nom est ou a été utilisé en lien avec une société parrainante, celle-ci en a-t-elle approuvé l'utilisation?

Oui  Non

Quand avez-vous utilisé ce nom?

De :

À :

\_\_\_\_\_  
(AAAA/MM)

\_\_\_\_\_  
(AAAA/MM)

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## APPENDICE B

### Catégories d'inscription (rubrique 3)

Cochez les cases correspondant aux catégories dans lesquelles vous demandez le rétablissement de votre inscription, autorisation ou qualité de personne physique autorisée.

### Catégories communes à tous les territoires en vertu de la législation en valeurs mobilières

#### Catégories de sociétés (format différent du format BDNI seulement)

- Courtier en placement
- Courtier en épargne collective
- Courtier en plans de bourses d'études
- Courtier sur le marché dispensé
- Courtier d'exercice restreint
- Gestionnaire de portefeuille
- Gestionnaire de portefeuille d'exercice restreint
- Gestionnaire de fonds d'investissement

#### Catégories de personnes physiques et activités autorisées

- Représentant de courtier
- Représentant-conseil
- Représentant-conseil adjoint
- Personne désignée responsable
- Chef de la conformité
- Dirigeant – Préciser le titre
- Administrateur
- Associé
- Actionnaire
- Directeur de succursale (membres de l'ACFM)
- Autorisation de l'OCRCVM

#### OCRCVM

#### Catégories d'autorisation

- Haute direction
- Administrateur (industrie)
- Administrateur (autre industrie)
- Superviseur
- Investisseur
- Représentant inscrit
- Représentant en placement
- Négociateur

**RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015**

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## **RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015**

### **Catégories d'autorisation supplémentaires**

- Chef de la conformité
- Chef des finances
- Personne désignée responsable

### **Produits**

- Non-négociant
- Titres
- Options
- Contrats à terme et options sur contrats à terme
- Fonds mutuels seulement

### **Client**

- Détail
- Institutionnel
- Sans objet

### **Gestion de portefeuille**

- Gestion de portefeuille

### **Catégories prévues par la législation locale sur les contrats à terme standardisés sur marchandises et les dérivés**

#### **Ontario**

### **Catégories de sociétés**

- Conseiller financier en placement de produits dérivés
- Conseiller en placement de produits dérivés
- Directeur des placements de produits dérivés
- Négociant-commissionnaire en contrats à terme

### **Catégories de personnes physiques et activités autorisées**

- Représentant – services-conseils
- Représentant
- Directeur de succursale
- Dirigeant – Préciser le titre
- Administrateur
- Associé
- Actionnaire
- Autorisation de l'OCRCVM

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### Manitoba

#### **Catégories de sociétés**

- Courtier (négociant)
- Courtier (négociant-commissionnaire en contrats à terme)
- Courtier (négociateur en bourse)
- Conseiller
- Catégorie locale

#### **Catégories de personnes physiques et activités autorisées**

- Négociateur en bourse
- Vendeur
- Directeur de bureau régional
- Conseiller
- Dirigeant – Préciser le titre
- Administrateur
- Associé
- Gestionnaire de portefeuille – contrats à terme
- Gestionnaire de portefeuille adjoint – contrats à terme
- Autorisation de l'OCRCVM
- Catégorie locale

#### **Québec – activités en dérivés**

À titre informatif, indiquez si vous exercerez l'activité de représentant des personnes suivantes :

- Courtier en placement agissant comme courtier en dérivés
- Gestionnaire de portefeuille agissant comme gestionnaire de portefeuille en dérivés

# RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

## APPENDICE C

### Domicile élu et mandataire aux fins de signification (rubrique 4)

#### Rubrique 4.1 Domicile élu

*Vous devez avoir un domicile élu dans chaque province ou territoire dans lequel vous agissez à titre de personne physique inscrite ou autorisée ou demandez à le devenir. Une case postale ne constitue pas un domicile élu acceptable.*

Domicile élu: \_\_\_\_\_  
(numéro, rue, ville, province ou territoire, code postal)

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique: \_\_\_\_\_

#### Rubrique 4.2 Mandataire aux fins de signification

*Si vous avez désigné un mandataire aux fins de signification, veuillez fournir les renseignements ci-dessous. Le domicile élu indiqué dans la section précédente doit correspondre à l'adresse du mandataire désigné ci-dessous.*

Nom du mandataire: \_\_\_\_\_  
(le cas échéant)

Personne-ressource: \_\_\_\_\_  
Nom de famille Prénom

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### APPENDICE D

#### Emploi, autres activités professionnelles, postes de dirigeant ou d'administrateur actuels (rubrique7)

Remplissez l'appendice E pour chacune de vos activités professionnelles actuelles auprès de votre société parrainante ou de toute autre organisation. Indiquez notamment tous les postes de dirigeant ou d'administrateur ou les postes équivalents que vous avez occupés à titre professionnel, contre rémunération ou non.

1. **Date de début:** \_\_\_\_\_  
(AAAA/MM/JJ)

2. **Renseignements sur la société**

Cochez cette case si l'activité est un emploi auprès de votre société parrainante.

Si vous exercez l'activité auprès de votre société parrainante, vous n'êtes pas tenu d'indiquer son nom et son adresse ci-dessous:

Nom de l'entreprise ou de l'employeur:

\_\_\_\_\_

Adresse de l'entreprise ou de l'employeur:

\_\_\_\_\_

(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays)

Nom et titre de votre supérieur immédiat: \_\_\_\_\_

3. **Description des fonctions**

Décrivez les emplois et activités professionnelles liés à cet employeur. Précisez la nature de l'entreprise, vos fonctions, votre titre ou votre relation avec l'entreprise. Si vous demandez un type d'inscription qui exige une expérience particulière, veuillez fournir des renseignements sur votre expérience auprès de cette société, par exemple, votre niveau de responsabilité, la valeur des comptes sous votre supervision directe, le nombre d'années de service ainsi que le temps consacré à chaque activité, évalué en pourcentage:

\_\_\_\_\_

4. **Nombre d'heures de travail hebdomadaires**

Indiquez le nombre d'heures que vous consacrez chaque semaine à ces activités professionnelles: \_\_\_\_\_

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

*Si cette activité est un emploi auprès de votre société parrainante et que vous travaillez moins de 30 heures par semaine, fournissez des explications:*

### **5. Conflits d'intérêts**

*Si vous avez plusieurs employeurs ou que vous exercez des activités professionnelles:*

*A. Déclarez tout risque de confusion chez les clients et tout risque de conflit d'intérêts découlant de vos multiples emplois ou de vos activités professionnelles actuelles ou projetées.*

---

---

---

*B. Indiquez si vos employeurs ou les sociétés auprès desquelles vous exercez des activités professionnelles sont cotés en bourse.*

---

---

---

*C. Indiquez si la société a des procédures pour réduire les risques de conflits d'intérêts et, le cas échéant, confirmez que vous les connaissez.*

---

---

---

*D. Si vous ne jugez pas que cet emploi occasionne des conflits d'intérêts, fournissez des explications.*

---

---

---

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### APPENDICE E

#### Propriété des sociétés de valeurs mobilières et de dérivés (rubrique 8)

Nom de la société: \_\_\_\_\_

Votre relation avec la société: Associé  Actionnaire important

Durée de la relation:

De : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ À : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ (s'il y a lieu)  
(AAAA/MM) (AAAA/MM)

Fournissez les renseignements suivants:

a) Indiquez le nombre, la valeur, la catégorie et le pourcentage de titres ou de parts sociales dont vous avez la propriété ou envisagez d'acquérir lorsque votre inscription ou qualité sera rétablie ou que vous serez autorisé après examen de ce formulaire. Si vous acquérez des actions une fois que vous êtes inscrit ou autorisé, indiquez la source (par exemple, actions non émises, ou, en cas de cession, donnez le nom du cédant):

\_\_\_\_\_

b) Indiquez la valeur de marché (approximative, si nécessaire) de toute obligation non garantie subordonnée, de toute obligation de la société que vous détiendrez ou de tout autre prêt subordonné que vous consentirez à la société:

\_\_\_\_\_

c) Indiquez le nom de toute personne ou de toute société qui vous a fourni des fonds à investir dans la société, ainsi que votre relation avec elle:

\_\_\_\_\_

d) Indiquez si les fonds à investir (ou devant être investis) sont garantis directement ou indirectement par une personne ou une société:

Oui  Non

Si vous avez répondu «oui», indiquez le nom de la personne ou de la société et votre relation avec elle:

\_\_\_\_\_

e) Indiquez si vous avez directement ou indirectement renoncé à des droits afférents à ces titres ou parts sociales ou si vous avez l'intention, lorsque vous serez

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

*inscrit ou autorisé après examen de ce formulaire, de renoncer à de tels droits, que ce soit en hypothéquant les titres, en les mettant en gage ou en les grevant d'une charge en garantie:*

*Oui*       *Non*

*Si vous avez répondu «oui», indiquez le nom de la personne ou de la société et votre relation avec elle, et décrivez les droits auxquels vous avez renoncé ou renoncerez:*

---

*f) Indiquez si le propriétaire véritable des actions, obligations, garanties ou non, parts sociales ou billets que vous détenez est une autre personne:*

*Oui*       *Non*

*Si vous avez répondu «oui», remplissez les sections g, h et i.*

*g) Nom du propriétaire véritable:*

---

<i>Nom de famille</i>	<i>Prénom</i>	<i>Deuxième prénom (le cas échéant)</i>	<i>Troisième prénom (le cas échéant)</i>
-----------------------	---------------	---	--

*h) Adresse domiciliaire:*

---

*(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays, code postal)*

*i) Profession:*

---

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

### APPENDICE F

#### Coordonnées relatives à l'avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

<p><b>Alberta</b> Alberta Securities Commission, Suite 600, 250 – 5th St. SW Calgary (Alberta) T2P 0R4 Attention: Information Officer Téléphone: 403-355-4151</p>	<p><b>Ontario</b> Commission des valeurs mobilières de l'Ontario Suite 1903, C. P. 55 20, Queen Street West Toronto (Ontario) M5H 3S8 Attention: Compliance and Registrant Regulation Téléphone: 416-593-8314 Courriel: <a href="mailto:registration@osc.gov.on.ca">registration@osc.gov.on.ca</a></p>
<p><b>Colombie-Britannique</b> British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142, Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2 Attention: Freedom of Information Officer Téléphone: 604-899-6500 ou 800-373-6393 (en Colombie-Britannique)</p>	<p><b>Québec</b> Autorité des marchés financiers 800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 À l'attention du responsable de l'accès à l'information Téléphone: 514-395-0337 ou 877-525-0337 (au Québec)</p>
<p><b>Île-du-Prince-Édouard</b> Securities Registry Office of the Attorney General B Consumer, Corporate and Insurance Services Division P.O. Box 2000 Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8 Attention: Deputy Registrar of Securities Téléphone: 902-368-6288</p>	<p><b>Saskatchewan</b> Saskatchewan Financial Services Commission Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2 Attention: Director Téléphone: 306-787-5842</p>
<p><b>Manitoba</b> Commission des valeurs mobilières du Manitoba 400, avenue St-Mary, bureau 500 Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 À l'attention du directeur des inscriptions Téléphone: 204-945-2548 Télécopieur : 204-945-0330</p>	<p><b>Terre-Neuve-et-Labrador</b> Securities NL Financial Services Regulation Division Department of Government Services P.O. Box 8700, 2nd Floor, West Block Confederation Building St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6 Attention: Manager of Registrations Téléphone: 709-729-5661</p>
<p><b>Nouveau-Brunswick</b> Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick 85, rue Charlotte, bureau 300 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2 À l'attention du Directeur des affaires réglementaires Téléphone: 506-658-3060</p>	<p><b>Territoires du Nord-Ouest</b> Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest C. P. 1320 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9 Attention: Deputy Superintendent of Securities Téléphone: 867-920-8984</p>

## RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015

<p><b>Nouvelle-Écosse</b> Nova Scotia Securities Commission Suite 400, 5251 Duke Street Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3 Attention: Deputy Director, Capital Markets Téléphone: 902-424-7768</p>	<p><b>Yukon</b> Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon Gouvernement du Yukon Ministère des Services aux collectivités 307 Black Street, 1<sup>st</sup> Floor C.P. 2703 (C-6) Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Téléphone: 867-667-5466 Télécopieur: 867-393-6251 <a href="http://www.community.gov.yk.ca/corp/securities_about.html">http://www.community.gov.yk.ca/corp/securities_about.html</a></p>
<p><b>Nunavut</b> Bureau d'enregistrement Ministère de la Justice Gouvernement du Nunavut C.P. 1000, succ. 570 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 Attention: Deputy Registrar of Securities Téléphone: 867-975-6590</p>	<p><b>Organismes d'autoréglementation</b> Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières 121, King Street West, Suite 1600 Toronto (Ontario) M5H 3T9 À l'attention du responsable de la protection des renseignements personnels Téléphone: 416-364-6133 Courriel : <a href="mailto:privacyofficer@iirc.ca">privacyofficer@iirc.ca</a></p>

A.M. 2009-05, Ann. 33-109A7; A.M. 2011-03, a. 15.

### DISPOSITIONS TRANSITOIRES

A.M. 2010-17, 2010 G.O. 2, 5551

4. Le présent règlement ne s'applique qu'aux formulaires établis conformément à l'Annexe 33-109A6, Inscription d'une société, qui comprennent des états financiers annuels et de l'information financière intermédiaire pour des périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Décision 2009-PDG-0129, 2009-09-04  
Bulletin de l'Autorité: 2009-09-25, Vol. 6 n° 38  
A.M. 2009-05, 2009 G.O. 2, 4824A

### Modifications

Décision 2010-PDG-0216, 2010-11-22  
Bulletin de l'Autorité: 2010-12-17, Vol. 7 n° 50  
A.M. 2010-17, 2010 G.O. 2, 5551

Décision 2011-PDG-0075, 2011-06-07  
Bulletin de l'Autorité: 2011-07-08, Vol. 8 n° 27  
A.M. 2011-13, 2011 G.O. 2, 2694

L.Q. 2011, c. 18, a. 330

**RÈGLEMENT EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015**

Décision 2013-PDG-0068, 2013-04-24  
Bulletin de l'Autorité: 2013-05-30, Vol. 10, n° 21  
A.M. 2013-09, 2013 G.O. 2, 2164

EN VIGUEUR DU 31 MAI 2013 AU 10 JANVIER 2015